



Année scolaire 2015-2016



#Rentrée2015
[education.gouv.fr/
renree-2015](http://education.gouv.fr/renree-2015)

» L'école
change
avec
vous »

Année scolaire 2015-2016

CHIFFRES CLÉS

Les personnels

855 000 enseignants dans les écoles et les établissements du second degré publics et privés ⁽²⁾

Les établissements scolaires

63 600 écoles et établissements du second degré publics et privés ⁽²⁾ soit :

- 52 200 écoles
- 7 100 collèges
- 4 300 lycées et Erea* dont 1 600 lycées professionnels

L'encadrement des élèves dans le public ⁽²⁾

Premier degré public

- 25,7 élèves par classe en préélémentaire
- 23 élèves par classe en élémentaire

Second degré public

- 24,8 élèves par classe dans le premier cycle
- 19,3 élèves par classe dans le second cycle professionnel
- 29,9 élèves par classe dans le second cycle général et technologique

Les élèves

12 340 000 écoliers, collégiens et lycéens en France métropolitaine et DOM*, public et privé ⁽¹⁾

- 6 815 900 élèves du premier degré
- 5 524 100 élèves du second degré dont 3 317 300 collégiens et 2 206 800 lycéens (dont 667 800 lycéens professionnels)

259 900 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ⁽²⁾ soit + 49 500 élèves en trois ans

Les diplômes ⁽³⁾

86,3 % c'est le taux de réussite au diplôme national du **brevet** (DNB)

87,8 % c'est le taux de réussite au **baccalauréat**

77,2 % c'est la **proportion de bacheliers** dans une génération (hors Mayotte)

La dépense moyenne par élève et par an ⁽⁴⁾

6 220 € par élève du premier degré

8 240 € par collégien

10 960 € par lycéen général et technologique

12 210 € par lycéen professionnel

(1) Prévission rentrée 2015 - (2) Rentrée 2014 - (3) Session 2015, données provisoires - (4) Année civile 2013, données provisoires - (*) Sauf mention contraire, les données portent sur la France métropolitaine et les départements d'outre-mer y compris Mayotte, suite au changement de statut de ce territoire le 31 mars 2011.

UNE ÉCOLE EXIGEANTE

FICHE 02 LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION : la poursuite de la professionnalisation

FICHE 04 PREMIER DEGRÉ : priorité maintenue aux premiers apprentissages

FICHE 06 L'ÉLABORATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DU COLLÈGE

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES AU DÉBUT DE LA CLASSE DE CE2

FICHE 08

FICHE 10 LA LUTTE CONTRE L'INNUMÉRISME : la mise en œuvre de la « Stratégie mathématiques »

FICHE 12

LA PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2016 : former et accompagner les équipes

Focus Les nouvelles cartes académiques des langues vivantes

FICHE 14 LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

FICHE 01

60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION : le Gouvernement tient ses engagements !

FICHE 03

LA MODERNISATION DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FICHE 05

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU PROGRAMME DE L'ÉCOLE MATERNELLE

FICHE 07

LES RYTHMES ÉDUCATIFS : priorité à l'accompagnement pédagogique

Focus Le soutien au développement des activités périscolaires

LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : un plan d'action global

FICHE 09

FICHE 11

LE PLAN NUMÉRIQUE : UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Focus Enseignement d'exploration « informatique et création numérique » en classe de seconde générale et technologique

FICHE 13

LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, un atout pour notre pays

Focus Les campus des métiers et des qualifications

FICHE 15

L'ANNÉE DU SPORT DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

UNE ÉCOLE PLUS JUSTE

FICHE 17

LA RÉFORME DE L'ALLOCATION DES MOYENS : la situation sociale des écoles enfin prise en compte dans l'attribution des postes



FICHE 19

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : un renforcement des aides aux élèves les plus défavorisés

FICHE 21

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

FICHE 23

LE RETOUR EN FORMATION INITIALE : un droit nouveau pour les jeunes de 16 à 25 ans

FICHE 16

LA NOUVELLE POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : généralisation des mesures dans tous les réseaux



FICHE 18

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SEINE-SAINT-DENIS (1^{er} degré public) : les engagements prennent forme



FICHE 20

LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS



FICHE 22

TOUS MOBILISÉS POUR VAINCRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

FICHE 24

LE DISPOSITIF « ACCÈS AUX FORMATIONS SÉLECTIVES POUR LES MEILLEURS BACHELIERS »



© William Dupuy - Picturabank - MENESR

UNE ÉCOLE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE

FICHE 28

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉCOLE



FICHE 30

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCOLE ET LES ASSOCIATIONS

FICHE 32

LE SERVICE CIVIQUE : UN ENGAGEMENT DES JEUNES POUR L'ÉCOLE

FICHE 34

UNE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION RENFORCÉE



FICHE 36

« NON AU HARCÈLEMENT » : poursuivre et amplifier la mobilisation de tous



FICHE 38

UNE MEILLEURE TRANSMISSION DES INFORMATIONS JUSTICE-ÉDUCATION NATIONALE POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

FICHE 40

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS

FICHE 25

LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : la concrétisation des mesures

FICHE 26

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



FICHE 27

LE PARCOURS CITOYEN ET LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

FICHE 29

FAVORISER LES RELATIONS ÉCOLE - PARENTS D'ÉLÈVES



FICHE 31

LA RÉSERVE CITOYENNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



FICHE 33

L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES DANS LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

FICHE 35

MIEUX APPRENDRE ET MIEUX RÉUSSIR GRÂCE À UN CLIMAT SCOLAIRE SÉREIN



FICHE 37

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



FICHE 39

L'ÉCOLE INCLUSIVE

FICHE 41

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE SOCIALE ET DE SANTÉ AMBITIEUSE

FICHE 42

L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HEURE DE LA COP21



L'INTÉGRALITÉ
DU DOSSIER DE PRESSE SUR
**EDUCATION.GOUV.FR/
RENTREE-2015**



» L'école change avec vous »

Agenda

2015 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

1^{er} Rentrée scolaire

16 Journée du sport scolaire

28 → 2 Semaine de l'engagement lycéen

octobre

1^{er} 2^e journée du numérique

5 → 10 Semaine de la démocratie scolaire

5 → 10 1^{ère} édition de la Semaine pour le climat

novembre

5 Journée de la lutte contre le harcèlement

17 Prix Goncourt des lycéens

19 → 22 Salon européen de l'éducation

20 Journée internationale des droits de l'enfant

25 Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

30 → 11 COP 21 : actions menées dans les établissements scolaires

décembre

3 Journée mondiale des personnes handicapées

9 Journée de la laïcité

Remise des prix du Concours national
de la Résistance et de la Déportation

1^{er} Mise en place des régions académiques et désignation des recteurs de région académique

Dévoilement des lauréats du concours de création de timbres "Liberté, Égalité, Fraternité"

février

mars

8 Journée internationale des droits des femmes

14 → **20** Semaine des mathématiques

21 Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme

21 → **26** Semaine de la presse et des médias à l'École

avril

Journée des arts à l'École

Journée nationale de l'innovation

mai

juin

15 → **22** Bac : épreuves écrites

21 Fête de la musique + L'École en chœur

22 → **24** Diplôme national du brevet : épreuves

juillet

5 Bac résultats 1^{er} groupe

7 Fin des cours

8 Bac résultats 2^e groupe

Calendrier scolaire 2015-2016

sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août
M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2
J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3
V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4
S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5
D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6
L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7
M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11
S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14
M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17
V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18
S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	S 20
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25
S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26
D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27
L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	L 28
M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	D 29
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30
	S 31		J 31	D 31		J 31		M 31		D 31	M 31

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles



© Philippe Desormay - MENESR

En cette rentrée 2015, la refondation de l'École que nous avons engagée pour redonner à l'École l'ambition et les moyens de faire réussir tous les élèves entre dans sa troisième année.

Nous en voyons déjà les effets et nous en prolongeons la dynamique, tout entière dédiée à bâtir une École exigeante, qui fait réussir tous les élèves, une École plus juste, qui ne laisse aucun enfant aux bords du chemin, et une École qui transmet avec fierté et détermination à notre jeunesse les valeurs de la République.

Premier budget de la Nation, l'effort financier consacré à l'enseignement primaire et secondaire atteint cette année 65 milliards d'euros. Les créations d'emplois d'enseignants se poursuivent conformément à nos engagements : les moyens d'enseignement de l'école publique sont accrus de 5 061 postes enseignants nouveaux et 687 postes sont créés pour la vie de l'élève. 10 000 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires accompagneront cette année les élèves en situation de handicap à prendre toute leur place à l'École.

Cette dynamique de recrutement et la nouvelle formation initiale des enseignants renforcent notre capacité à accompagner les élèves dans leurs apprentissages. En rendant aussi nos concours plus attractifs, elle garantit des recrutements de qualité.

L'ensemble de ces moyens sert notre ambition d'une **École exigeante**, qui fait acquérir à tous les élèves les connaissances et les compétences fondamentales. La maîtrise de la langue française comme des savoirs et compétences mathématiques sont inscrites au cœur des apprentissages. Elles seront à partir de cette année évaluées, au début de la classe de CE2, pour permettre à nos enseignants d'identifier les besoins et d'agir au bon moment.

Face aux défis de l'échec scolaire et de la dégradation de notre performance collective au cours des 10 dernières années, nous avons fait le choix de réformes pédagogiques en profondeur qui donnent la priorité à l'école primaire et aux premiers apprentissages.

Cette rentrée amplifie encore notre effort en ce sens. C'est la mise en œuvre du nouveau programme de l'école maternelle, l'accompagnement pédagogique renforcé des rythmes éducatifs ou encore l'amplification des dispositifs pédagogiques qui permettent d'accompagner les élèves au plus tôt, comme l'accueil des enfants de moins de trois ans (plus de 900 classes spécifiques nouvelles depuis 2012), et au plus près, avec 500 emplois supplémentaires pour le « plus de maîtres que de classes ».

Favoriser des apprentissages plus progressifs, donner aux enseignants de nouveaux outils et plus d'autonomie pédagogique pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves, c'est l'orientation que j'ai fixée pour la réforme des programmes, pour la généralisation des pratiques numériques à l'École et bien sûr pour la nouvelle organisation des enseignements au collège dont nous préparerons la mise en place concrète au cours de cette année. La mise en place de ces réformes essentielles s'appuiera sur un plan exceptionnel de formation et d'accompagnement des équipes.

Faire réussir tous les enfants, c'est faire le choix politique d'une **École plus juste** qui fonde son excellence sur la réussite du plus grand nombre, sans laisser pour compte un trop grand nombre de jeunes, mal formés et parfois même sans diplôme.

Nous approfondissons donc en cette rentrée les dispositifs volontaristes – dont la pertinence a été récemment saluée par l'OCDE – pour assurer plus d'égalité dans notre système éducatif et concentrer les moyens nouveaux sur les territoires et pour les publics qui en ont le plus besoin : 1 089 réseaux d'éducation prioritaire, dont 350 REP+, bénéficieront de nouveaux moyens et de nouveaux outils pour favoriser le travail en équipe, former les enseignants, attirer des personnels expérimentés et accompagnés. Au-delà les moyens alloués aux établissements scolaires sont enfin adaptés aux besoins réels de ces derniers, prenant en compte la concentration de difficultés sociales et y répondant par un surcroît d'encadrement. Les fonds sociaux sont accrus de 20 % cette année pour répondre aux besoins des publics fragiles et nous engageons avec les collectivités territoriales volontaires une démarche spécifique favorisant la mixité sociale au collège.

L'École juste que je souhaite favorise l'orientation choisie pour faire des élèves des acteurs de leur avenir. Elle encourage la persévérance scolaire et la prévention du décrochage dans les établissements scolaires. Nous généralisons à cette rentrée le droit au retour en formation initiale.

Toutes ces réformes, l'École ne les conduira évidemment pas seule. Elle doit le faire davantage avec la confiance et l'appui des parents, dont la contribution à la réussite scolaire de leurs enfants est essentielle. Et elle le fera cette année en s'ouvrant davantage, pour mieux faire partager son ambition, pour bénéficier aussi, en particulier grâce à la nouvelle Réserve citoyenne de l'éducation nationale et à l'accueil de 5 000 jeunes en service civique, de la mobilisation de tous, associations, entreprises, acteurs de la société civile. Lors des événements dramatiques de janvier, ils nous ont dit leurs attentes et leur espoir dans **une École au cœur de la République**.

Nous concrétiserons à la rentrée les mesures de la Grande mobilisation que j'ai engagée avec nos partenaires : le nouvel enseignement moral et civique concernera tous les élèves et s'inscrira dans un nouveau parcours citoyen construit, de l'école élémentaire à la terminale, pour faire connaître aux élèves les valeurs de la République, mieux lutter contre toutes les formes de discrimination ou de violences, et amener chacun d'entre eux à devenir un citoyen responsable et libre. Le sens et la portée du principe de la laïcité seront une priorité des apprentissages et chaque parent d'élève sera invité à signer la Charte de la laïcité à l'École.

Exigeante sur l'acquisition des savoirs fondamentaux, plus juste pour lutter contre les déterminismes qui minent l'idéal républicain, et fière d'être au cœur de la République. Voilà l'École que je veux construire pour nos enfants.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

2012-2015 : 3 ANS D'ENGAGEMENT POUR NOTRE ÉCOLE

Une École exigeante

DES ENSEIGNANTS PLUS NOMBREUX, MIEUX FORMÉS



Déjà 35 200 nouveaux postes créés sur 60 000 dans l'éducation

Une attractivité retrouvée pour les concours du 1^{er} et du 2nd degré

De nouveaux enseignants formés en ESPE et rémunérés pendant leur formation

PRIORITÉ AU PRIMAIRE



8 914 postes créés depuis 2012
5 matinées pour mieux apprendre
25 000 nouvelles places créées pour scolariser des enfants de moins de 3 ans depuis 2012
Création d'une indemnité de 400 euros par an depuis 2013

MÂTRISE DES FONDAMENTAUX



Nouveaux programmes de maternelle (2015), de primaire et de collège (2016) : plus progressifs, plus cohérents
Évaluation en début de CE2 en français et en mathématiques
Plan d'action global pour la maîtrise du français
Stratégie mathématiques pour lutter contre l'innumérisme

NOUVEAU COLLÈGE



Un plan de formation des enseignants d'une ampleur inédite en 2015
Une mise en œuvre en 2016
Une nouvelle organisation : autonomie, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires, petits groupes
4 000 postes dédiés
De nouvelles cartes académiques des langues

LE PLAN NUMÉRIQUE DÉPLOYÉ



Près de 600 établissements pilotes dès la rentrée 2015
1 milliard d'euros sur 3 ans

Une École plus juste

UNE NOUVELLE ÉDUCATION PRIORITAIRE



Une mise à jour basée sur 4 critères objectifs

1089 collèges, plus de 6 500 écoles

739 REP, 350 REP+

Le régime indemnitaire revalorisé pour plus de 110 000 personnels : +50% en REP, +100% en REP+

L'ÉCOLE MOBILISÉE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS



Le Parcours Avenir généralisé

Priorité à la prévention du décrochage dans les établissements

Un droit au retour en formation garanti

MISE EN ŒUVRE DU PLAN SEINE-SAINT-DENIS



240 nouveaux emplois créés à la rentrée 2015

+20% de REP à la rentrée

Succès du concours exceptionnel : 100% des postes pourvus

LA RÉFORME DE L'ALLOCATION DES MOYENS



Le critère social pris en compte en plus du critère démographique

2511 postes supplémentaires en primaire à la rentrée, dont 1429 attribués sur le critère social

Des conventions avec les élus pour accompagner les territoires ruraux

Une École au cœur de la République

GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Le livret «laïcité» disponible dans toutes les écoles et établissements

Un enseignement moral et civique pour tous les élèves dès la rentrée

La réserve citoyenne effective

Service civique : 5 000 missions à la rentrée, 37 000 missions d'ici la rentrée 2017

ÉCOLE INCLUSIVE



259 941 élèves scolarisés

30 nouvelles unités d'enseignement autisme en maternelle

350 ETP supplémentaires d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

10 000 contrats supplémentaires sur des missions d'auxiliaires de vie scolaire

PROTECTION DES ÉLÈVES



Une mobilisation nationale pour lutter contre le harcèlement à l'École

Une meilleure transmission des informations justice-éducation nationale

**UNE ÉCOLE
EXIGEANTE**

FICHE 01

60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION : LE GOUVERNEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS !

L'ESSENTIEL

- Les 60 000 postes seront bien créés d'ici 2017 : au 1^{er} septembre 2015, 31 627 emplois ont été créés au sein de l'Éducation nationale. À ces postes s'ajoutent les postes créés pour l'enseignement supérieur (3 000) et dans l'enseignement agricole (600 postes).
- Le reste des postes sera créé en 2016 et 2017 pour atteindre l'objectif fixé.

Les créations d'emplois réalisées depuis 2012

Les créations d'emplois depuis 2012 s'inscrivent dans les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Les moyens conséquents ciblés sur les enseignants stagiaires (27 000 emplois supplémentaires pour la période, tous degrés confondus) participent à la refondation de la formation initiale. Ces nouveaux stagiaires bénéficient, au sein des Espé, d'une formation renouvée visant à une professionnalisation progressive.



Avec 21 000 emplois supplémentaires de titulaires, la priorité est accordée à l'enseignement du premier degré public (« plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des enfants de moins de trois ans »).

Ces moyens permettent également d'accompagner la refonte de l'éducation prioritaire et la future réforme du collège.

Sur les 6 000 emplois supplémentaires consacrés à la vie de l'élève et au pilotage du système éducatif, la plus grande partie porte sur les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Cet effort important vise à amplifier la dynamique de l'école inclusive qui permet à des élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité dans des établissements classiques.

La rentrée 2015

Elle se caractérise essentiellement par la continuation des créations d'emplois destinées à la poursuite de la refondation d'une formation initiale des enseignants et du renforcement de l'encadrement des élèves.

Sur le 1^{er} degré public, 811 ETP d'enseignants titulaires et 3 400 ETP d'enseignants stagiaires seront créés sur le programme 140 à la rentrée scolaire 2015. Compte tenu des décharges accordées aux enseignants stagiaires, qui partageront leur temps de service entre formation en Espé et enseignement en classe, les moyens d'enseignement supplémentaires créés à la rentrée 2015 représenteront 2 511 ETP. Ces moyens seront consacrés à la couverture des besoins liés à l'augmentation des effectifs d'élèves, à l'amélioration du dispositif de décharge des directeurs d'école et à la mise en œuvre du plan pour l'éducation prioritaire.

S'agissant du 2nd degré public, l'année 2015 se traduit par la création de 1 450 ETP supplémentaires d'enseignants titulaires et de 2 199 ETP supplémentaires d'enseignants stagiaires. Compte tenu de la décharge accordée aux enseignants stagiaires, qui partageront leur temps entre formation en Espé et enseignement en classe, les moyens nouveaux en enseignement représentent 2 550 ETP.

La répartition des moyens pour cette rentrée 2015 prend en compte les évolutions démographiques, les priorités spécifiques pour le second degré notamment la mise en œuvre du plan pour la refondation de l'éducation prioritaire et la constitution du réseau de professeurs formateurs académiques, réseau d'enseignants formateurs dont la mission est d'assurer des formations, notamment dans le cadre des Espé, et d'animer le réseau des tuteurs. Ils accompagnent notamment le plan de formation en éducation prioritaire.

S'agissant du privé, les écoles bénéficieront de la création de 668 ETP afin de permettre de décliner les priorités du ministère.

S'agissant des moyens pour la vie de l'élève, à la rentrée 2015, 137 emplois de CPE seront implantés dans toutes les académies pour améliorer l'encadrement des élèves en matière de vie scolaire.

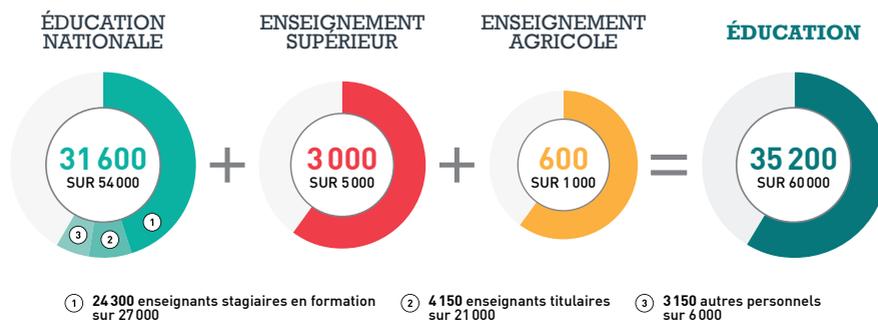
Afin de renforcer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 350 ETP d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap, nouveau statut des AVS) sont créés à la rentrée 2015.

Par ailleurs, 100 emplois de personnels médico-sociaux sont également créés : 10 emplois de médecins pour améliorer les taux d'encadrement de certaines académies, 40 emplois d'infirmiers pour améliorer le suivi de la santé des élèves dans les zones sensibles et promouvoir l'éducation à la santé et 50 emplois d'assistants de service social pour renforcer le suivi des élèves, principalement en éducation prioritaire.

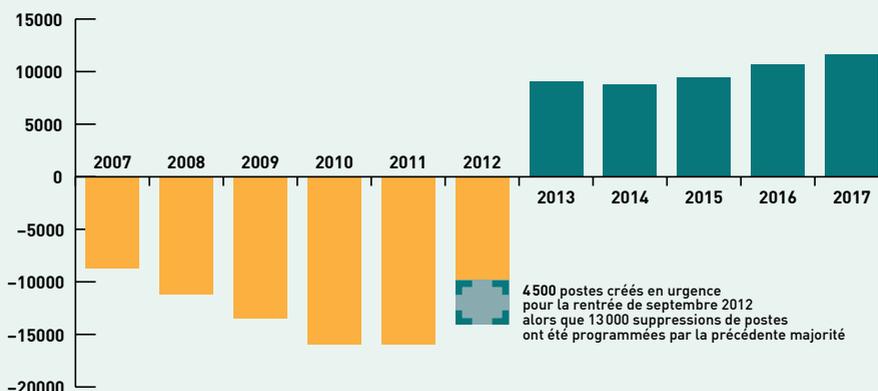
Enfin, la création de 100 emplois de personnels administratifs interviendra à la rentrée 2015. Elle permettra un rééquilibrage des dotations en services académiques ainsi qu'un renforcement de l'encadrement administratif en EPLE.

60 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION LE GOUVERNEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS

2012-2015 : déjà 35 200 postes supplémentaires



Après 5 années de suppressions de postes, nous redonnons la priorité à l'éducation



L'ESSENTIEL

- Une formation qui attire : + 3,8 % d'inscrits (rentrée 2014) en première année du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) (+ 2,3 % sur les autres masters).
- Une attractivité retrouvée pour les concours des premier et second degrés.
- Une réforme co-construite avec les acteurs de terrain qui se traduit par des cadres de référence partagés.
- Une formation qui s'appuie sur la recherche avec un ancrage réaffirmé au sein des universités.
- Une formation désormais accessible par la voie de l'apprentissage dès cette rentrée 2015 à Créteil et en Guyane.

Les données majeures : les indicateurs au vert !**2013-2014**

26 700 étudiants en M1 Meef à la première rentrée universitaire des Espé dont 1/3 n'étaient pas inscrits à l'université l'année précédente. Ce sont des jeunes en reconversion qui souhaitent préparer les concours de recrutement et ont eu confiance dans la nouvelle formation.

2014-2015

27 791 en M1 (+ 3,8 %) et **29 369 en M2** (soit 57 160 au total)

- pour comparaison, la hausse moyenne des effectifs tous masters confondus est de + 2,3 %, il y a donc un intérêt plus marqué pour cette filière ;
- il y a plus de M2 en 2014-2015 que de M1 en 2013-2014 car le M2 accueille tous les fonctionnaires stagiaires lauréats des concours dont ceux qui n'étaient pas passés par le M1 Meef.

Pour le concours 2014 rénové :

- 70 % des lauréats premier degré sont des étudiants inscrits en M1 Meef
- 60 % des lauréats second degré sont des étudiants inscrits en M1 Meef
- dès la première année de la réforme, le master Meef s'est imposé comme « la formation à suivre » pour réussir les concours.

Des concours attractifs et un recrutement de qualité**Un net regain d'attractivité dans le premier degré**

10 822 candidats ont été admis pour **11 122 postes ouverts**. Le différentiel de postes restés vacants, qui concerne l'académie de Créteil, a été compensé sans difficulté grâce à l'organisation d'un concours supplémentaire de 500 postes dans cette académie, pourvus grâce à un nombre très élevé d'inscrits et d'admissibles.

Ces très bons résultats concernent donc dorénavant toutes les académies, y compris celles qui étaient traditionnellement les moins attractives et où une réponse adaptée a été apportée.

Par ailleurs, la constitution par les jurys de listes complémentaires permises par la qualité des concours devrait également permettre de pourvoir les postes restés vacants les années précédentes.

Une progression notable du nombre des recrutements dans le second degré

Cette année, 11 626 recrutements ont été effectués contre 10 268 en 2014, et 9 478 en 2013. Malgré ces bons chiffres qui indiquent que la dynamique de recrutement est clairement engagée, la ministre ne sous-estime pas les efforts qu'il reste à faire pour parvenir à pourvoir l'ensemble des postes ouverts dans le second degré. Il reste encore des postes vacants (1 383 postes vacants sur les 13 000 postes aux concours) qui se concentrent sur quelques disciplines. Mais là aussi le nombre de recrutements augmente : 1 097 Capes de mathématiques (contre 838 en 2014), 1 113 Capes de lettres modernes (contre 887 en 2014), 254 Capes d'allemand (contre 193 en 2014) et 965 en Capes d'anglais (contre 917 en 2014).

La poursuite de la mise en œuvre de la réforme des Espé

Un pilotage de la réforme qui s'appuie notamment sur :

- le comité de suivi présidé par le recteur Filatre qui associe des représentants de l'ensemble des composantes de la réforme (étudiants, enseignants, enseignement scolaire, enseignement supérieur, etc.) ;
- le comité de pilotage au niveau de l'administration centrale qui permet une approche projet entre les deux inspections générales et les trois directions générales.

Des réponses aux points considérés comme perfectibles

Plusieurs textes ont été produits dans une approche de co-production avec les acteurs de terrain sur :

- le tronc commun de la formation et la place renforcée de la transmission des valeurs de la République ;
- les parcours adaptés qui permettent de tenir compte de la diversité des publics fonctionnaires stagiaires (selon qu'ils sont passés par le master Meef1, qu'ils aient déjà un master, un autre master 1, une validation d'acquis professionnels, etc.) ;
- les attendus du mémoire de master Meef (qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles) seront finalisés à cette rentrée.

Nos priorités pour cette rentrée

Une formation ouverte à la voie de l'apprentissage

Deux expérimentations seront lancées en septembre (Créteil pour le premier degré et la Guyane pour les premier et second degrés) pour un cursus master Meef par la voie de l'apprentissage donc avec une alternance dès le M1. Les emplois d'avenir professeur (disposition dérogatoire du cadre général des emplois d'avenir) seront progressivement remplacés par des étudiants professeurs apprentis qui s'insèrent dans la démarche de développement de l'apprentissage dans la fonction publique. Comme beaucoup d'autres métiers, celui de professeur pourra se préparer par la voie de l'apprentissage avec une véritable pédagogie intégrée de l'alternance et ceci dès la deuxième année de licence.

Le renforcement de la professionnalisation des concours

Enseigner est un métier, un métier qui s'apprend. Si la formation s'inscrit maintenant pleinement dans cette démarche, il faut davantage professionnaliser les concours, notamment pour le second degré.

Le renforcement du lien entre la formation et la recherche

- un premier colloque des travaux de recherche au sein des Espé a eu lieu en avril ;
- une première expérimentation d'une nouvelle approche du transfert entre recherche, formation et lieux d'exercice est proposée pour la rentrée : l'institut Carnot de l'éducation en reprenant le principe des instituts Carnot qui visent à développer la recherche partenariale avec les entreprises ;
- un appel à projet « territoire éducatif d'innovation numérique » sera lancé début 2016 dans le cadre du programme investissements d'avenir et doté de 30 M€ pour accompagner les sites innovants sur le lien formation recherche autour du numérique.

Une formation partagée

La formation des futurs enseignants doit reposer sur un apport collectif qui passe par la mise en place réelle des équipes pluri-catégorielles (avec des enseignants chercheurs, des ex-personnels des IUFM et des professionnels de terrain). Cela passe par le renforcement de la convention entre le rectorat et l'Espé.

L'ESSENTIEL

■ Dans le prolongement de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, des discussions ont été engagées à compter du 18 novembre 2013 sur les métiers et les parcours professionnels des différentes catégories de personnels de l'éducation nationale avec l'ensemble des organisations syndicales. Les discussions se sont déroulées dans le cadre de 15 groupes de travail (GT) thématiques. La plupart d'entre eux ont abouti à ce jour à un ensemble de décisions qui ont redéfini les missions des différentes catégories de personnels, et leurs modalités d'exercice afin de les moderniser et les adapter aux réformes pédagogiques en cours et aux besoins actuels de l'École. Ces éléments de redéfinition, ont en commun de mieux reconnaître l'engagement des personnels de l'éducation nationale, et s'accompagnent en règle générale de mesures de carrière, à caractère statutaire et/ou indemnitaire.

Rappel : les 15 groupes de travail mis en place

- GT 1 - Les directeurs d'école
- GT 2 - Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)
- GT 3 - Les formateurs des premier et second degrés
- GT 4 - Les conseillers pédagogiques
- GT 5 - Les professeurs des écoles
- GT 6 - Les enseignants du second degré
- GT 7 - Les conseillers principaux d'éducation
- GT 8 - Les chefs de travaux
- GT 9 - Les personnels de direction
- GT 10 - Les personnels d'inspection
- GT 11 - Les personnels administratifs
- GT 12 - Les personnels sociaux et de santé
- GT 13 - Les personnels contractuels
- GT 14 - Les psychologues de l'éducation nationale
- GT 15 - La formation continue des adultes

Les personnels enseignants et assimilés (GT 1 à 8, GT 13 à 15)

Les **directeurs d'école (GT1)**, dont la mission est identifiée comme centrale pour le fonctionnement du premier degré, voient leur situation, leurs charge de travail et conditions d'exercice mieux prises en compte par des mesures de revalorisation indemnitaire, d'amélioration significative de leur régime de décharge d'enseignement et de revalorisation de leurs perspectives de carrière.

Les **personnels des Rased (GT 2)** voient leurs modalités d'intervention redéfinies en lien avec une refonte d'ensemble du dispositif de prise en charge des élèves en difficultés.

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale et continue s'appuyant sur les Espé, le rôle des différentes catégories de **personnels enseignants du premier et du second degré intervenant en formation, soit comme formateurs, soit comme tuteurs (GT 3)** est redéfini et reconnu sous l'angle statutaire et indemnitaire. Il en est de même concernant les **conseillers pédagogiques du premier degré (GT 4)**, dont les modalités de formation à ces nouvelles missions ont également été redéfinies et reconnues.

La réforme relative à la reconnaissance statutaire de l'ensemble des missions des **personnels enseignants exerçant dans les établissements relevant du second degré** et la création d'une indemnité reconnaissant l'exercice de missions particulières (**GT 6**) **entrent en vigueur à la rentrée 2015**. Les travaux ayant comme objectif une reconnaissance d'ensemble des missions des personnels enseignants du premier degré (GT 5) se poursuivront en 2015 (enseignants exerçant en établissements et services médico-sociaux, enseignants exerçant en enseignement adapté dans le second degré, enseignants en milieu pénitentiaire, référents handicap, principalement).

Par ailleurs, au titre du GT 6, la situation des enseignants du second degré intervenant dans le cadre de la **mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** est en cours de refonte pour être consolidée à la fois sur le plan réglementaire (référentiels métiers) et indemnitaire.

Les **conseillers principaux d'éducation (GT 7)** et les **chefs de travaux (GT 8)** voient leurs missions actualisées. Dans ce cadre, ils bénéficient dès la rentrée 2015 d'une revalorisation de leur régime indemnitaire.

En parallèle des travaux conduits au plan interministériel sur la situation des agents contractuels de droit public, un cadre de gestion et de rémunération régissant les **contractuels enseignants (GT 13)** est en cours d'élaboration. Les travaux relatifs à la création du nouveau corps de psychologues de l'éducation nationale (**GT 14**) rassemblant les psychologues scolaires (premier degré) et les conseillers d'orientation psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation (second degré) vont se poursuivre à la rentrée 2015 (rédaction du statut, définition des épreuves du concours...).

Enfin les travaux concernant la formation continue des adultes vont se poursuivre cette année pour une consolidation à la rentrée 2016.

Les personnels d'encadrement (GT 9 et 10)

Les missions des personnels de direction et d'inspection vont faire l'objet de nouvelles circulaires qui conforteront leur rôle majeur dans la mise en œuvre des réformes au plus près des élèves et des personnels sous l'angle du pilotage pédagogique et éducatif.

Parallèlement, la formation des personnels d'encadrement, désormais harmonisée, permet de développer outre les compétences spécifiques à chaque métier, des compétences transversales relatives à une culture commune.

En ce qui concerne plus particulièrement les inspecteurs de l'éducation nationale, les travaux de valorisation du parcours de carrière portent sur la création, dans le grade de la hors-classe, d'un échelon spécial, contingenté, culminant à la hors échelle B.

Enfin des travaux sont actuellement conduits pour assurer la reconnaissance statutaire et indemnitaire de certaines fonctions d'encadrement, de coordination et d'animation de services, spécifiques (proviseur vie scolaire, IEN adjoint de Dasen) ou communes (directeurs de cabinet et conseillers techniques de recteurs) aux corps d'encadrement.

Les personnels administratifs (GT11) et les personnels sociaux et de santé (GT12)

Les métiers administratifs ont fait l'objet des travaux du GT11. À cette occasion les académies ont établi durant le deuxième trimestre 2014 une cartographie des métiers afin de quantifier les emplois à requalifier et déterminer les priorités parmi les requalifications à mettre en œuvre. La conclusion du GT11 se traduit par un plan de requalification pour les années 2015-2017 et dont les objectifs sont les suivants :

- une requalification supplémentaire de 300 agents de C en B par an ;
- une requalification supplémentaire de 100 agents de B en A par an.

Ces requalifications sont ciblées sur les personnels de la filière administrative de catégorie B ou C, exerçant des fonctions et missions relevant d'une catégorie d'emploi supérieure.

Une instruction a été adressée aux académies dès avril 2015 afin de les mobiliser sur la mise en œuvre de ce plan de requalification. Il s'agit d'une première étape qui fera l'objet d'un bilan dès la rentrée scolaire afin de préparer au mieux la poursuite de ce plan de requalification.

Les missions des personnels sociaux et de santé en direction des élèves ont fait l'objet de travaux dans le cadre du GT12, dont la conclusion est la publication prochaine de circulaires.

FICHE 04

PREMIER DEGRÉ : PRIORITÉ MAINTENUE AUX PREMIERS APPRENTISSAGES

L'ESSENTIEL

■ Le choix a été fait, dans le cadre de la refondation de l'École de la République, de donner la priorité au premier degré, car notre école primaire souffrait depuis de nombreuses années d'un réel sous-investissement par rapport à l'enseignement secondaire. Or c'est dans les premières années de la scolarité d'un enfant que les bases de la réussite scolaire sont posées et que les difficultés apparaissent. Les moyens ont donc été rééquilibrés et des dispositifs pédagogiques innovants lancés (comme le dispositif « plus de maîtres que de classes » et l'accueil des moins de trois ans).

Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans

C'est une dimension essentielle de la priorité au primaire.

Le taux de préscolarisation a en effet été divisé par trois entre 2001 et 2012, passant de 35 % à 11 %, et le nombre d'enfants scolarisés avant leur troisième anniversaire est passé de 259 700 à 91 100, soit une diminution de 168 600. Au cours de la seule période 2009-2012, le nombre d'enfants de moins de trois ans préscolarisés a diminué de 31 000.

Priorité nouvelle pour l'école primaire, la scolarisation des enfants de deux ans est l'une des réussites des rentrées depuis 2012.

Depuis le début du quinquennat, à la rentrée 2015 plus de 900 classes spécifiques nouvelles auront été créées. Par ailleurs les moins de trois ans sont aussi largement accueillis sur les places disponibles de petite section. **Ce sont environ 25 000 places nouvelles pour scolariser des enfants de moins de trois ans qui auront été créées depuis 2012.**

L'encouragement à la rentrée échelonnée des très jeunes élèves en fonction de leur maturité porte également ses fruits. Ainsi le nombre d'élèves de moins de 3 ans accueillis à la fin de l'année civile 2014 est très nettement supérieur au nombre d'enfants accueillis à la fin de l'année civile 2013.

Le taux de scolarisation des moins de trois ans a ainsi augmenté pour la première fois depuis plus de 10 ans et s'élève désormais à 11,7 %. Les enfants de deux ans sont deux fois plus souvent scolarisés en éducation prioritaire qu'en dehors de l'éducation prioritaire. Leur scolarisation a progressé de 3,1 points à la rentrée 2014 dans l'éducation prioritaire et atteint désormais 20,6 %, contre 17,5 % en 2012.

La mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes »

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » vise à prévenir la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe pour mieux remédier aux difficultés d'apprentissage et conduire chaque élève à la maîtrise des compétences de base, dans le cadre du socle commun.

1 310 emplois ont été déployés à la rentrée 2013, et 580 à la rentrée 2014. À la rentrée 2015, le nombre de maîtres supplémentaires au titre du dispositif « plus de maîtres que de classes » augmentera de plus de 500.

Le dispositif est fortement innovant : ce n'est pas le seul maître surnuméraire qui doit aider les élèves, mais l'ensemble de l'équipe pédagogique. « Plus de maîtres que de classes », ce n'est pas « un maître en plus dans l'école ». L'enseignant supplémentaire n'est pas et ne doit pas être le spécialiste des élèves en difficulté. La priorité doit être donnée au co-enseignement dans la classe, à l'action articulée et conjointe des enseignants, pour aider aux apprentissages de tous les élèves. Pour suivre et accompagner le déploiement du dispositif, un comité national de suivi a été installé le 31 janvier 2014.

Mission et organisation des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (Rased)

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite. La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle et, là où il est mis en œuvre, du dispositif « plus de maîtres que de classes », peut ne pas suffire pour certains élèves.

Pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires, les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale des Rased remplissent une mission importante. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La politique des Rased a été rénovée en profondeur depuis la rentrée 2012. Après plusieurs années de réduction d'effectifs, les moyens humains affectés aux Rased ont été augmentés. La circulaire du 18 août 2014 a clairement redéfini les missions de chacun des enseignants spécialisés, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Les modalités de fonctionnement des réseaux, elles aussi, ont été précisées. Dans chacune des circonscriptions du 1^{er} degré, un pôle ressource auquel les membres du Rased participent est désormais mis en place pour organiser l'aide aux élèves et aux enseignants.

L'ESSENTIEL

■ Une étape importante de la refondation pédagogique de l'École est la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du nouveau programme de l'école maternelle. Sa mission principale est de donner aux enfants envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité spécifique permet d'établir les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves. Pour accompagner la mise en œuvre du programme, le ministère met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques.

**L'école maternelle : un cycle unique,
fondamental pour la réussite de tous****La loi de refondation de l'École donne une nouvelle mission à l'école maternelle**

Organisée en un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle s'adapte aux jeunes enfants en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école. Elle organise

des modalités spécifiques d'apprentissage en mettant en place des situations variées : résolution de problèmes, entraînements, mémorisation. Le jeu y tient une place particulière : il favorise la richesse des expériences vécues et alimente tous les domaines d'apprentissage. L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble : elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et permet à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe.

**Le nouveau programme de l'école maternelle organise les enseignements en cinq domaines d'apprentissage**

Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
- explorer le monde.

La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Les domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde » s'attachent à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques, de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

Un ensemble de ressources d'aide à la mise en œuvre du programme

Afin d'aider et d'accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre du programme de maternelle, un séminaire national de formation s'est tenu le 23 juin 2015. Des ressources relatives aux besoins du jeune enfant et à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, au langage oral et à la découverte de l'écrit, au jeu, au graphisme, à l'écriture, à l'exploration du vivant, des objets et de la matière et à l'activité physique ont été produites sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire et de l'inspection générale de l'éducation nationale. Elles sont destinées à accompagner la mise en œuvre du programme et mises en ligne sur Éduscol.

Les enseignants recevront aussi un livre numérique enrichi produit par Canopé, au format ePub, construit à partir du texte intégral du nouveau programme de maternelle. Il intégrera des contenus de natures différentes : textes, images, commentaires audio, diaporama, vidéo.

Une évaluation repensée

À l'école maternelle, les écarts d'âge entre les enfants, donc aussi de développement et de maturité, ont une influence sur le rythme des acquisitions. Tout regard évaluatif doit donc s'attacher autant aux procédures et processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action. Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants du cycle des apprentissages premiers transmettent aux enseignants du cycle suivant, cycle des apprentissages fondamentaux, un état des acquis de leurs élèves à l'issue de la scolarité à l'école maternelle. Le suivi des apprentissages et la communication des progrès des élèves reposent sur deux outils : un carnet de suivi des apprentissages, renseigné tout au long du cycle 1, et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Le document de synthèse des acquis scolaires de l'élève est communiqué aux parents ou au responsable légal. Comme pour la transmission du carnet de suivi des apprentissages tout au long du cycle, cette synthèse remise aux parents reflète ce que leur enfant sait faire à l'issue de sa scolarité à l'école maternelle. Elle est l'occasion de dialoguer positivement avec les familles. Elle permet aussi, le cas échéant de les rassurer sur la prise en charge des besoins et des fragilités de leur enfant, pour aborder sereinement le cycle 2.

L'ESSENTIEL

■ Le Conseil supérieur des programmes a rendu publics le 15 avril 2015 ses projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège. Ces projets ont été proposés à la consultation nationale du 11 mai au 12 juin 2015. Cette phase de consultation, qui a largement mobilisé les personnels, a fait l'objet d'un rapport national de synthèse. Elle a permis à la ministre de saisir à nouveau le Conseil supérieur des programmes pour qu'il fasse évoluer ses projets selon des indications détaillées, cycle par cycle et discipline par discipline. Les programmes doivent être remis début septembre 2015 en vue d'une présentation devant le Conseil supérieur de l'éducation au début du mois d'octobre.

De nouveaux programmes organisés de façon plus cohérente et plus progressive**Des programmes articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.

Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces nouveaux programmes, que la ministre souhaite plus simples et plus lisibles, doivent être plus favorables à la réussite de tous les élèves et à l'amélioration de la qualité des enseignements. Leurs objectifs doivent être clairs et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants.

Des programmes conçus par cycle et selon une logique curriculaire

Les programmes doivent permettre, pour chaque élève, l'acquisition progressive des connaissances et des compétences au sein des trois cycles de la scolarité obligatoire :

- le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, et CE2) ;
- le cycle 3, cycle de consolidation (CM1, CM2 et classe de 6^e) ;
- le cycle 4, cycle des approfondissements (classes de 5^e, 4^e et 3^e).

Les programmes présenteront les enjeux et les objectifs de formation de chaque cycle, mettront en évidence la contribution des différents champs disciplinaires à l'acquisition de chacun

des cinq domaines de formation du socle commun et préciseront, par champ disciplinaire ou discipline, les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les connaissances et les compétences à acquérir. Ils indiqueront également les repères de progressivité nécessaires pour organiser la formation des élèves durant les trois années du cycle.

Une mise en œuvre accompagnée par la formation et les ressources

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée 2016. Tout au long de l'année 2015-2016, des actions de formation seront organisées aux niveaux national et académique afin d'accompagner cette mise en œuvre. Parallèlement, la direction générale de l'enseignement scolaire produira, en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale, un ensemble de ressources pédagogiques.

FICHE 07

LES RYTHMES ÉDUCATIFS : PRIORITÉ À L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'ESSENTIEL

- Pour la rentrée 2015, les organisations du temps scolaire sont caractérisées par une très grande stabilité : 86 % relèvent du décret du 24 janvier 2013 (décret dit « Peillon »).
- Le pilotage pédagogique des nouveaux rythmes est renforcé pour accompagner au plus près du terrain les enseignants.
- Des évaluations sont engagées pour mesurer scientifiquement les effets positifs sur les apprentissages



Des organisations de temps scolaire stabilisées

La répartition des organisations du temps scolaire (OTS) à la rentrée 2015 est caractérisée par une très grande stabilité. La part des OTS expérimentales adoptées sur le fondement du décret dit « Hamon » ne progresse que de 1 point d'une rentrée à l'autre (14 % à la rentrée 2015 contre 13 % à la rentrée 2014). Les OTS comptant une matinée d'enseignement le samedi matin demeurent extrêmement marginales (2,3 %). Parmi les organisations libérant un après-midi, la part de celles libérant le vendredi connaît une baisse sensible à la rentrée 2015 (-6 points) essentiellement au profit de celles libérant le jeudi après-midi (+5 points).

Un accompagnement pédagogique renforcé

Si les questions organisationnelles ont nécessairement été très présentes dans la première année de généralisation des nouveaux rythmes éducatifs, la dimension pédagogique de la réforme est évidemment essentielle. La circulaire de rentrée 2015 a mobilisé les recteurs pour un pilotage pédagogique renforcé, fondé sur les nouveaux programmes (en maternelle) et l'action des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) en matière d'accompagnement pédagogique et de formation des équipes. À l'école élémentaire, le même pilotage vise à ce que les opportunités offertes par la cinquième matinée puissent profiter pleinement aux apprentissages des élèves.

À l'occasion de la mise en œuvre du nouveau programme de maternelle, l'attention est appelée sur les nouveaux emplois du temps avec le souci d'une attention particulière au risque de fatigue des enfants et aux conditions dans lesquelles est organisée la sieste, afin que les besoins de repos des enfants soient pris en compte, tout en préservant le temps d'apprentissage de l'après-midi.

Des évaluations et recherches pour accompagner la réforme

À partir de la rentrée 2015, deux protocoles d'évaluation visant à mesurer scientifiquement les bénéfices pédagogiques des nouveaux rythmes sont mis en place :

- une étude portera sur un panel de 15 000 élèves, en intégrant des évaluations cognitives en français et en mathématiques en fin de CM2 et un questionnaire adressé aux familles, aux maîtres, aux élèves portant sur les manières d'apprendre ou de faire classe ;

- une étude portant sur un échantillon de 5 000 élèves répartis sur des modes d'organisation représentatifs permettra de comparer l'impact des différentes organisations des temps sur les apprentissages. Une recherche sera également engagée dans un échantillon d'écoles d'une académie afin de faire l'analyse comparative des rythmes de vie des enfants fréquentant les écoles élémentaires dont les emplois du temps journaliers et hebdomadaires diffèrent. Elle a vocation à identifier les organisations qui permettent le mieux de prendre en compte le temps global de l'enfant. Les écoles et classes évaluées seront déterminées à la rentrée 2015.



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'ESSENTIEL

■ Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le soutien de l'État aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé à partir de l'année scolaire 2015-2016 : les textes réglementaires organisant le versement de l'aide de l'État ont été publiés le 18 août 2015 et les communes peuvent déjà déposer leurs demandes d'aide.

■ À la rentrée, environ 82 % des communes seront couvertes par un projet éducatif territorial : il leur permet de bénéficier de l'aide financière du fonds de soutien et de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Un accompagnement prolongé au développement des activités périscolaires

Entre 2013-2014 et 2014-2015, le nombre d'accueils périscolaires a augmenté de 26,4 % et le nombre de places ouvertes aux enfants de 76,5 %. Les activités mises en place dans ce cadre sont diversifiées (activités artistiques et culturelles, activités physiques et sportives, actions de sensibilisation à la citoyenneté et au développement durable, etc.). Comme le rapporte l'enquête publiée par la Cnaf en décembre 2014, ces activités sont d'ailleurs bien fréquentées par les enfants et donnent satisfaction aux parents.

Cette dynamique positive est soutenue par la généralisation de la mise en place par les communes de projets éducatifs territoriaux qui assurent la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs pour éviter la simple juxtaposition des activités scolaires et périscolaires. Grâce à l'accompagnement important mis en place par les services de l'État et avec la collaboration des associations d'élus locaux, l'objectif de généralisation des PEDT devrait être atteint avant la fin de l'année. À la rentrée 2015, **environ 82 % des communes seront déjà couvertes par un PEDT** (cf. carte).

Un accompagnement pérennisé au développement des activités périscolaires

Le développement des activités périscolaires est activement soutenu par les aides financières apportées par l'État - 463 M€ versés depuis 2013 - et de la branche famille - 430 M€ versés en 2014.

Ces aides sont pérennisées à partir de l'année scolaire 2015-2016 : pour les aides financières de l'État, les textes réglementaires permettant le versement des aides pour l'année scolaire 2015-2016 ont été publiés le 18 août 2015. Le dépôt des demandes d'aides est déjà ouvert pour les communes depuis la fin juin 2015 et le versement des premiers acomptes (30 %) interviendra pour l'essentiel des communes dès le mois d'octobre 2015. Pour simplifier la procédure de demande d'aide financière par les communes, des formulaires pré-remplis intégrant les informations les plus stables ont été mis en place, les services académiques prenant par ailleurs à leur charge le remplissage des principales informations.

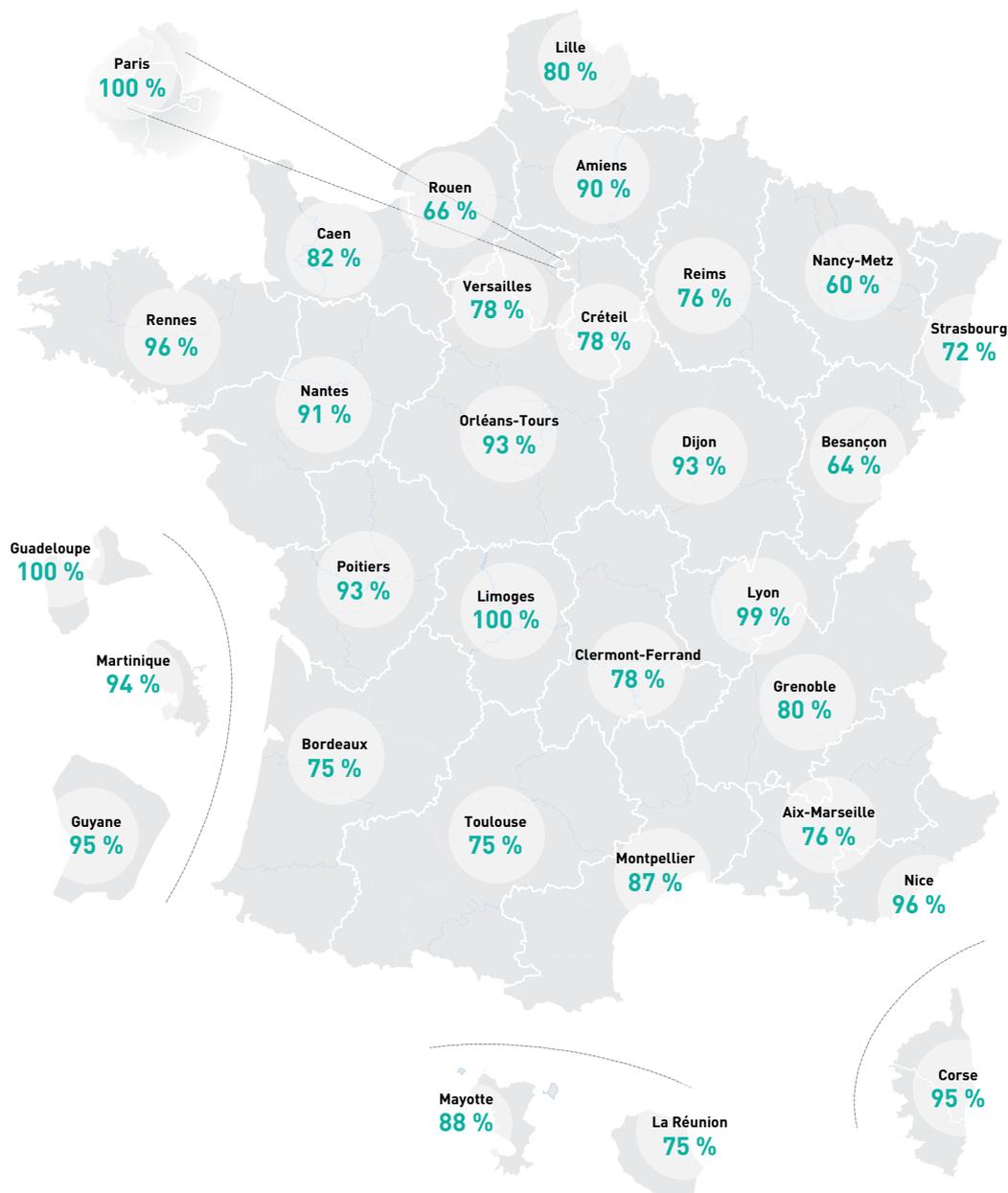
Pour 2015, le budget consacré par la branche Famille à l'accueil périscolaire s'élève à 574 M€.

Pour faciliter l'accès des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires, la Cnaf mobilise des aides aux communes dans le cadre du Fonds « publics et territoires ». Ce fonds est doté de 380 millions d'euros pour la période 2013-2017. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

a par ailleurs demandé que soit facilité l'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap par les collectivités, lorsque l'accessibilité aux activités périscolaires déclarées nécessite une présence humaine renforcée.

Pour l'année scolaire prochaine, les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse poursuivront leur politique d'accompagnement aux communes de manière à faciliter la qualification et l'emploi des animateurs mais aussi pour enrichir les activités périscolaires, notamment d'actions favorisant l'apprentissage de la laïcité, de la citoyenneté et du vivre ensemble ou encore d'actions destinées à développer l'approche de la maîtrise du codage informatique et des productions numériques chez les enfants.

Pourcentage prévisionnel de communes couvertes par un PEDT au 1^{er} septembre 2015



Plus de **18 700 communes** couvertes par un PEDT à la rentrée 2015, soit **82 % des communes**.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES AU DÉBUT DE LA CLASSE DE CE2

L'ESSENTIEL

■ Pour permettre à chaque enfant des apprentissages plus solides dès l'école primaire, dans une logique de continuité entre les cycles d'enseignement, une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2.

À cet effet, est mise en ligne sur Éduscol une banque d'exercices en français et en mathématiques :

- centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, pour permettre aux enseignants d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence évaluée ;
- à utiliser durant les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par l'enseignant et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe ;
- pour toute la classe ou seulement quelques élèves ;
- pour différencier et adapter la progression pédagogique aux besoins recensés.

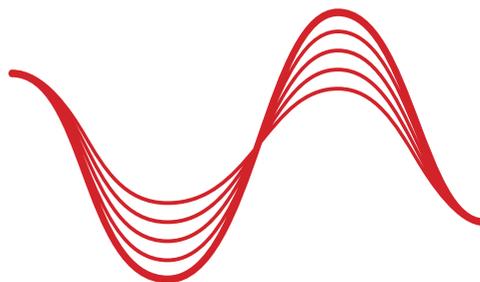
La maîtrise des langages : un objectif prioritaire

La maîtrise de la langue et les compétences mathématiques jouent un rôle crucial dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale ; leur apprentissage par chaque élève doit être encouragé très tôt et renforcé tout au long de la scolarité, en fonction de ses besoins. L'acquisition de la maîtrise de la langue française et des langages scientifiques, est l'objectif premier de l'école primaire, dont la pédagogie doit favoriser l'épanouissement de l'élève, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages.

Afin d'aider les équipes pédagogiques à identifier les difficultés et à mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant, une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est désormais mise en place au début de la classe de CE2.

Elle s'inscrit en cohérence avec les mesures mises en œuvre dans le cadre de la loi de refondation de l'École de la République et plus particulièrement de la priorité donnée au primaire :

- plus de 3071 enseignants supplémentaires à la rentrée 2013 et 2432 à la rentrée 2014 ;
- la scolarisation des enfants de moins de trois ans, avec un objectif porté à 50 % en éducation prioritaire (REP+) ;
- les nouveaux rythmes scolaires (cinq matinées pour mieux apprendre) ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes », destiné à permettre des modalités d'action pédagogique efficaces en fonction des objectifs d'apprentissage poursuivis ;
- le renforcement des Rased. (...)



Évaluer le niveau de chaque élève en français et en mathématiques au début de la classe de CE2 pour identifier ses besoins et y apporter des réponses adaptées

Les exercices proposés sont facilement et immédiatement utilisables en classe, indépendamment des méthodes pédagogiques employées.

Centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, ils permettent aux enseignants d'apprécier, à partir de l'analyse des réponses des élèves, le degré de maîtrise de la compétence évaluée.

Les enseignants utiliseront ces items durant les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par eux et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.

Les équipes pédagogiques pourront ainsi identifier les difficultés de chaque élève et mettre en place une réponse adaptée dès le début de l'année scolaire.

Cette banque d'outils propose des exercices faciles à utiliser, pour toute la classe ou seulement quelques élèves, pour différencier l'enseignement et pour adapter la progression pédagogique aux besoins recensés. Elle ne se veut pas exhaustive.

Elle permet à l'enseignant de construire sa progression en fonction des acquis effectifs (et non des pré-requis) des élèves d'une part, et des exigences du programme, d'autre part.

Une mise à disposition sur Éduscol

Les exercices seront accessibles par téléchargement sur le site Éduscol.

La recherche d'exercices pourra s'effectuer selon plusieurs critères : discipline, champ ou capacité, compétences, mots-clés.

Pour chaque exercice, deux fichiers pourront être téléchargés :

- le document élève ;
- le document enseignant, présentant l'objectif et les consignes de passation.

L'ESSENTIEL

- La maîtrise de la langue française joue un rôle crucial dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale des enfants et des jeunes ; son apprentissage par chacun doit être encouragé très tôt et renforcé tout au long de la scolarité, en fonction des besoins identifiés.
- Les réformes pédagogiques engagées dans le cadre de la refondation de l'École de la République visent, précisément, à permettre, dans ce domaine, des apprentissages plus solides et plus durables. La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République a réaffirmé l'enjeu majeur que constitue la maîtrise de la langue et l'effort constant qui doit être fait pour renforcer son acquisition par tous. C'est aussi le sens de l'action partenariale conduite par le ministère en charge de l'éducation nationale en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Des réformes pédagogiques ambitieuses : la maîtrise de la langue française au cœur des apprentissages**Favoriser l'entrée dans le langage : un nouveau programme pour l'école maternelle**

Le temps de scolarité déterminant que constitue l'école maternelle, conçue comme un cycle unique et fondamental, centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant, vise à préparer l'entrée dans les apprentissages au cycle 2, prévenir les difficultés, lutter contre les inégalités, notamment **en réduisant les écarts langagiers**, et inscrire chacun dans un parcours de réussite.

Pour ce faire, un nouveau programme sera mis en œuvre à partir de septembre 2015. Le domaine intitulé « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions » insiste sur la nécessité de permettre à tous les enfants de construire des apprentissages langagiers exigeants. Par exemple, il leur fait acquérir une véritable conscience phonologique : les élèves apprennent à identifier les sons, les syllabes, les phonèmes et à comprendre que l'écriture est un code au moyen duquel on écrit des sons ; ils commencent l'apprentissage de l'écrit et à écrire tout seuls. (cf. fiche sur le nouveau programme maternelle).

Renforcer l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture grâce à la maîtrise de la langue

À partir de la rentrée 2016, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture entrera en vigueur. Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, qui déclineront et préciseront ce nouveau socle, en cohérence avec les cycles d'enseignement.

La place de la langue française dans chaque domaine du socle commun est primordiale.

Produire et mettre en œuvre des programmes qui donnent une place essentielle à la maîtrise de la langue

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, qui seront mis en œuvre à la rentrée 2016, donnent une place essentielle à la maîtrise de la langue, en détaillant systématiquement, cycle par cycle, les contributions de chaque **discipline** à l'acquisition du socle commun, mais également la place de la langue française dans les **croisements interdisciplinaires** offerts par chaque compétence déployée.

La consultation nationale sur ces nouveaux programmes, qui a eu lieu du 11 mai au 12 juin 2015, a donné lieu à un rapport qui met en évidence un accueil globalement favorable des enseignants, en particulier sur la place centrale donnée à la maîtrise de la langue. Pour améliorer encore la lisibilité du projet actuel, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé au Conseil supérieur des programmes de lui remettre des projets retravaillés au cours de l'été. Les projets de programmes stabilisés seront présentés devant le Conseil supérieur de l'éducation début octobre 2015.

La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République : la langue française, un chantier prioritaire

Évaluer les élèves au cours du cycle des apprentissages fondamentaux pour mieux identifier les besoins et y apporter des réponses adaptées

Une évaluation des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place en classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant (cf. fiche sur l'évaluation).

Mobiliser les apports de la recherche pour améliorer l'acquisition du langage dès la petite enfance et conduire tous les élèves vers la maîtrise de la lecture et de l'écriture

La valorisation des expériences efficaces et scientifiquement accompagnées et la démarche de recherche-action, dans des domaines où existent de réels besoins, seront renforcées. Les réussites forgées par les équipes, notamment dans le cadre de la **refondation de l'éducation prioritaire**, qui est principalement une réforme pédagogique, seront partagées et largement diffusées.

Renforcer la place de la langue française dans la construction de la pensée et de la citoyenneté

Le rôle et la place de l'École dans la République sont inséparables de sa capacité à en faire vivre et à en transmettre les valeurs. L'École entend répondre avec pédagogie et fermeté à une double mission : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune d'une part ; être, d'autre part, un creuset de la citoyenneté.

L'importance de la maîtrise de la langue, notamment à travers l'enseignement du jugement, de l'argumentation et du débat en classe, à l'écrit comme à l'oral, en lien étroit avec l'enseignement moral et civique et le parcours citoyen, est réaffirmée (cf. fiche sur le parcours citoyen).

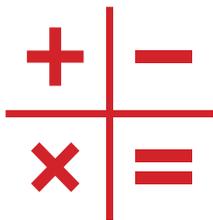
Poursuivre le partenariat avec les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

Construit en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), le plan pluriannuel de prévention et de lutte contre l'illettrisme se poursuit, en se fondant sur la diffusion et l'appropriation des outils de sensibilisation et d'information : <http://eduscol.education.fr/cid74936/kit-pedagogique-aef.html>

Il réunit autour du cadre national de principes et d'actions signé en 2013 les partenaires associatifs engagés dans le domaine.

L'ESSENTIEL

■ La maîtrise des savoirs et des compétences mathématiques par tous les élèves et la lutte contre l'innumérisme occupent une place importante dans la refondation pédagogique du système éducatif. Les 10 mesures clés de la « stratégie mathématiques » s'articulent autour de trois grands axes : des programmes de mathématiques en phase avec leur temps ; des enseignants mieux formés et mieux accompagnés ; une image des mathématiques rénovée, pour favoriser, en particulier, l'orientation des filles vers les formations et métiers scientifiques.

**Des programmes de mathématiques en phase avec leur temps**

Les nouveaux programmes de mathématiques de l'école et du collège privilégient des approches nouvelles et transversales. L'enseignement des mathématiques se trouve renouvelé, notamment grâce à l'apport de l'informatique. Les liens entre les mathématiques et les disciplines sont également renforcés.

Des ressources d'accompagnement aux nouveaux programmes de l'école et du collège seront produites. Elles permettront d'enrichir les situations d'apprentissage en s'appuyant sur le numérique et proposeront notamment des situations en lien avec le quotidien, les métiers et les autres disciplines. Un portail national dédié aux mathématiques est en cours de finalisation ; il constituera un outil de référence pour les enseignants, en répertoriant et valorisant les ressources pédagogiques existantes et les publications autour de l'actualité des mathématiques.

Des enseignants mieux formés et mieux accompagnés

Un effort sera porté sur la formation initiale des futurs professeurs des écoles ; la formation des formateurs dans le premier degré sera développée. Les corps d'inspection du premier et du second degrés sont largement mobilisés et travaillent en commun, en particulier dans le cadre des conseils école-collège.

L'ensemble des actions inscrites au plan national de formation pour l'année scolaire 2015-2016 permettra de déployer un fort accompagnement des équipes d'enseignants et de formateurs, au niveau disciplinaire mais aussi en lien avec les autres disciplines d'enseignement.

L'attractivité des concours de recrutement d'enseignants de mathématiques sera renforcée, notamment par la création d'une option « informatique » au Capes de mathématiques, qui entrera en vigueur à compter de la session 2017.

Une nouvelle image des mathématiques

La dimension ludique des mathématiques et l'utilisation du numérique seront développées afin de motiver davantage les élèves et d'encourager leur autonomie. La place du jeu dans l'enseignement des mathématiques, notamment à l'école élémentaire, sera renforcée. Les actions éducatives, les partenariats et les projets scolaires et périscolaires en lien avec la discipline mathématiques seront développés et mieux valorisés.

Le travail, déjà engagé, de valorisation des études scientifiques auprès des élèves des différentes voies de formation et de sensibilisation des acteurs de l'orientation aux carrières scientifiques, sera poursuivi afin de renforcer l'attractivité des carrières. L'orientation vers les formations et les métiers scientifiques et techniques fera l'objet d'une promotion régulière auprès des filles, dans le cadre du développement d'une culture de l'égalité entre les sexes.

FICHE 11

LE PLAN NUMÉRIQUE : UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

L'ESSENTIEL

■ Au terme de la grande concertation nationale sur le numérique à l'École et après les annonces du Président de la République du mois de mai, le plan numérique pour l'éducation est entré dans sa phase opérationnelle de déploiement. Elle se déroulera en deux temps :

- une phase de préfiguration dès la rentrée 2015 avec près de 600 établissements pilotes et un plan exceptionnel de formation pour bâtir une culture commune du numérique au sein de l'éducation nationale et permettre une intégration du numérique dans les pratiques d'enseignement ;
- une phase de déploiement de 2016 à 2018 coïncidant avec la réforme des collèges et l'entrée en vigueur des nouveaux programmes.

Une année pour préparer et préfigurer le plan numérique

Préparer toutes les conditions du déploiement en 2016

Annoncé en mai dernier par le Président de la République, le plan numérique pour l'éducation s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale mise en place par le ministère pour préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Il s'agit à la fois d'élever le niveau de compétences numériques des élèves et d'accompagner la généralisation des pratiques du numérique dans les classes et les établissements scolaires.

Cette stratégie a pour ambition de permettre à chaque élève de développer la culture et les compétences essentielles qui lui permettront de vivre et de travailler en citoyen autonome et responsable dans une société irriguée par l'Internet et les réseaux sociaux. Elle doit également contribuer à l'amélioration et à l'équité du système éducatif en donnant accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, à des ressources pédagogiques innovantes, en favorisant la diversification et l'individualisation des démarches pédagogiques et en développant de nouveaux services numériques pour l'ensemble de la communauté éducative.

Le plan numérique s'appuiera sur la mise en œuvre des nouveaux programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'éducation aux médias et à l'information, et il accompagnera la mise en œuvre de la réforme du collège.



Près de 600 établissements pionniers dès la rentrée 2015

350 écoles et 220 collèges pilotes préfigurent le plan numérique à la rentrée 2015. Ils ont été sélectionnés sur la base de projets engageant conjointement les établissements, les collectivités territoriales et les académies, suivant le principe du volontariat. Ainsi, plus de 70 000 élèves et 8 000 enseignants, dotés d'équipements mobiles et de ressources numériques, expérimenteront dès cette année scolaire de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique. Une formation spécifique sera organisée pour accompagner ces équipes. Une impulsion décisive est ainsi donnée au déploiement des projets d'équipements individuels des élèves dans les départements. De nouveaux appels à projets seront lancés début 2016 pour sélectionner la première vague d'établissements participant au déploiement national.

Conformément aux engagements du Président de la République, l'investissement des collectivités territoriales dans l'équipement des élèves et des enseignants en terminaux mobiles sera soutenu à hauteur d'1 euro pour chaque euro investi. L'ambition du plan numérique est en effet de généraliser l'équipement individuel des collégiens afin qu'ils puissent bénéficier aussi bien à l'école qu'à leur domicile des potentialités du numérique dans le cadre de leur travail et de leurs apprentissages. Cet objectif rejoint les actions des collectivités territoriales qui, depuis plusieurs années, développent des projets d'équipement pour les établissements scolaires, les conseils départementaux étant au premier rang de cette dynamique. L'État a souhaité étendre et accélérer cette dynamique afin que tous les territoires puissent y prendre part et que le numérique bénéficie à tous.

Un effort exceptionnel de formation au numérique

Condition essentielle pour la réalisation des objectifs de la stratégie numérique, la mobilisation et la formation au numérique du personnel de l'éducation fait l'objet d'un effort financier sans précédent. Pour le collège notamment, trois jours de formation dédiés au numérique seront organisés durant l'année scolaire, en articulation avec le plan de formation sur la réforme du collège et les nouveaux programmes qui intègrent aussi une dimension numérique. Après la formation des chefs d'établissement, des inspecteurs, des formateurs et des personnes ressources au premier trimestre 2015-2016, les enseignants et les équipes pédagogiques seront formés au plus près de leurs lieux d'activité professionnelle. Les principaux axes de ces formations porteront sur l'informatique et les sciences du numérique, la culture numérique, le pilotage et les projets d'établissement mettant en œuvre le numérique, enfin l'apport du numérique dans les pratiques pédagogiques.

Ces actions seront lancées et accompagnées par l'organisation de plusieurs séminaires nationaux destinés aux cadres et aux formateurs ainsi que par le développement de ressources et de parcours de formation « par » le numérique grâce au dispositif de formation en ligne M@gistère, qui a déjà formé plus de 250 000 enseignants en 2014-2015.

Le développement et l'enrichissement de l'offre de ressources numériques

Plusieurs actions seront engagées durant l'année scolaire 2015-2016 afin de développer l'offre de ressources numériques pédagogiques et de la rendre disponible et accessible à toute la communauté éducative dès la rentrée 2016. Il s'agit tout d'abord de mettre en place un dispositif d'accès simplifié et sécurisé pour les élèves à toutes les ressources via les espaces numériques de travail. Un portail national de recherche et de présentation de toutes les ressources - gratuites ou payantes, produites par les éditeurs comme par les académies ou les enseignants - sera également créé afin de faciliter la recherche des ressources les plus pertinentes pour l'enseignement, tout en offrant aux éditeurs une meilleure visibilité. Une série d'appels d'offres sera en outre lancée dès l'automne pour créer des banques de ressources disciplinaires associant contenus et services numériques et donner à tous les enseignants, comme à leurs élèves, des compléments pour les nouveaux manuels scolaires, au format papier ou numérique, qui seront acquis par les collèges. Un appel à projets contribuera par ailleurs à développer de nombreuses applications mobiles autour des nouveaux programmes d'enseignement. Enfin, la production de ressources numériques par les enseignants eux-mêmes sera encouragée et facilitée.

La promotion et la valorisation de l'innovation pédagogique

La stratégie numérique et la généralisation des usages s'appuient également sur la valorisation et le partage de projets pédagogiques innovants. Les multiples initiatives locales ont besoin d'être soutenues et accompagnées pour porter tous leurs fruits et pouvoir ensuite être diffusées vers d'autres établissements. Grâce à l'animation d'un vaste réseau d'interlocuteurs académiques (cadres, enseignants référents et formateurs, chercheurs), le ministère et les délégués académiques au numérique créent ensemble les conditions d'un essaimage des pratiques et facilitent le montage et la mise en œuvre des projets. Ce réseau d'« incubateurs » académiques associe, dans les territoires, les communautés éducatives, les laboratoires de recherche et les collectivités.

Enfin, pour accompagner le déploiement du plan numérique et en même temps contribuer à créer une culture partagée autour de la transition numérique du système éducatif, l'État soutiendra, à travers le Programme d'investissements d'avenir, dès l'année 2015, des projets « e-FRAN, espaces de formation, de recherche et d'animation numériques », destinés à favoriser une diversité d'expérimentations et de démarches innovantes dans les territoires autour du numérique pour l'éducation.



ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION « INFORMATIQUE ET CRÉATION NUMÉRIQUE » EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'ESSENTIEL

■ À compter de la rentrée 2015, est créé un enseignement d'exploration « Informatique et création numérique » en classe de seconde générale et technologique. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan numérique à l'École annoncé par le Président de la République le 7 mai dernier.

Ce nouvel enseignement d'une durée d'1h30 hebdomadaire est offert au choix des élèves en classe de seconde au titre du second enseignement d'exploration.

Sa mise en place intervient de manière progressive. Il appartient aux recteurs d'organiser la montée en charge de l'enseignement dans leur académie, comme c'est usuellement le cas lorsqu'un nouvel enseignement optionnel est offert aux élèves.

Objectifs de l'enseignement

Cet enseignement remplit un double objectif : il s'agit de permettre aux élèves à la fois d'appréhender l'informatique dans sa dimension scientifique et de réfléchir aux enjeux de société qu'impliquent ses usages.

Sa mise en œuvre s'organise sous la forme de modules qui incitent les élèves à développer une réflexion critique sur l'informatique et le numérique et les amènent à construire un projet en groupe aboutissant à une réalisation technique.

Par cet enseignement, les élèves sont conduits à prendre conscience de la diversité des champs d'activité dans lesquels le numérique occupe une place de plus en plus déterminante.

Une dimension interdisciplinaire

Cet enseignement prend appui sur la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture acquis par les élèves en fin de scolarité obligatoire. Il concerne toutes les disciplines enseignées, en mettant en valeur l'apport de l'informatique pour chacune d'entre elles.

Ainsi, tout enseignant, quelle que soit sa discipline, peut avoir vocation à prendre en charge cet enseignement.

Perspectives

Au-delà de ce nouvel enseignement d'exploration, un enseignement optionnel d'informatique sera ouvert en classe de première à la rentrée 2016. L'enseignement « Informatique et science du numérique » sera parallèlement étendu, avec les adaptations de programme nécessaires, aux séries ES et L.

Compte tenu de la réforme des programmes de la scolarité obligatoire en cours, les élèves bénéficieront ainsi, à compter de la rentrée 2016, d'un enseignement au numérique tout au long de la scolarité, du primaire à la terminale.

FICHE 12

LA PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DU COLLÈGE À LA RENTRÉE 2016 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

L'ESSENTIEL

■ La réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, accorde une marge d'autonomie accrue aux établissements pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Les équipes pédagogiques disposeront d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation correspondant aux marges heures professeurs, mais aussi pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. La mise en œuvre des nouveaux cadres d'enseignement et d'organisation pédagogique suppose un effort de formation important.

Le nouveau collège

Une marge d'autonomie accrue

Le collège 2016 se caractérisera par une autonomie nouvelle pour prendre en compte la diversité des publics accueillis. Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires), qui contribueront à la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques. Le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des établissements pour la prise en charge des élèves de la classe de sixième à la classe de troisième augmente : il passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016, et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 (pour les quatre niveaux).

Les innovations au cœur de la réflexion

La réforme 2016 se traduit par des cycles d'enseignement profondément repensés, une nouvelle organisation des enseignements au collège ainsi qu'un renouvellement des contenus, appuyé sur un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de nouveaux programmes qui y sont étroitement articulés. Ces évolutions supposent que les équipes enseignantes dédient une partie de leur temps d'enseignement à des enseignements spécifiques :

- l'accompagnement personnalisé, étendu à tous les niveaux du collège ;
- la pédagogie de projet au service de réalisations concrètes dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Une mobilisation nationale et académique sans précédent pour former et accompagner les équipes

Une année pour se préparer

L'opportunité exceptionnelle offerte par la réforme du collège de créer les conditions de réussite de tous les élèves impose que tous les acteurs du système puissent contribuer, individuellement et en équipe, à sa mise en œuvre. L'importance des évolutions induites par cette réforme, tant en termes d'organisation que de contenus et de pratiques, requiert une mobilisation sans précédent de l'institution pour développer un accompagnement et une formation à la hauteur des ambitions poursuivies. À cet effet, l'année scolaire 2015-2016 sera mise à profit pour déployer un plan de formation d'une ampleur inédite, concernant les personnels d'encadrement, les formateurs et les enseignants et CPE.

Un cadre commun de formation

Chaque enseignant bénéficiera de huit journées de formation organisées selon une logique de proximité de façon à réduire les temps de déplacement et à renforcer la cohérence de l'action au niveau local. Selon la taille des collèges et les spécificités académiques, les regroupements pourront se dérouler dans le cadre des bassins de formation, des districts, des réseaux d'établissements ou au sein des EPLE. Les formations seront assurées par une équipe comprenant au moins un formateur académique, un inspecteur et deux personnes ressources de proximité. Les formateurs de l'éducation prioritaire y seront associés autant que possible. Ces huit journées se répartissent de la manière suivante :

Trois journées consacrées aux axes structurants de la réforme :

- la mise en œuvre pédagogique des nouveaux enseignements : accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), groupes à effectifs réduits ;
- la différenciation pédagogique ;
- la pédagogie de projet ;
- les usages pédagogiques du numérique ;
- les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

Deux journées centrées sur les nouveaux programmes et leur appropriation

Trois journées consacrées plus spécifiquement au numérique afin de développer les éléments indispensables à la formation des élèves (culture numérique et informatique, usages responsables d'Internet, nouveaux usages pédagogiques du numérique...) et au pilotage des établissements (ENT, sécurité des données, mise en œuvre des projets d'établissement, évaluation...).

Une formation des équipes par vagues successives

Cet engagement fort pour une rentrée 2016 préparée au bénéfice des élèves ne saurait se faire au détriment de la qualité des enseignements délivrés au cours de l'année scolaire 2015-2016. Aussi, cet effort de formation doit-il être réalisé en maintenant le bon fonctionnement des collèges. Pour répondre à cette exigence, les équipes au sein d'un établissement seront formées par vagues successives.

Les principales étapes du plan de formation

ÉTAPE 1 de septembre 2015 aux congés de Toussaint

Formation et travail conjoint des équipes de direction et des inspecteurs

Formation des formateurs

ÉTAPE 2 octobre-novembre 2015

Formation des membres du conseil pédagogique

ÉTAPE 3 janvier-mai 2016

Formation des autres enseignants et CPE par vagues successives

FOCUS 12

LES NOUVELLES CARTES ACADÉMIQUES DES LANGUES VIVANTES

L'ESSENTIEL

■ L'offre de formation en langues vivantes étrangères et régionales est définie dans le cadre de la nouvelle carte académique des langues vivantes. Celle-ci assure, dans chaque académie, une continuité de l'apprentissage entre le primaire et le collège, et vise le développement de la diversité linguistique, notamment en faveur de l'allemand. Les recteurs sont chargés de l'élaboration de cette carte des langues qui devra être achevée à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

La mise en œuvre d'une carte académique des langues vivantes

Garantir un continuum du parcours d'apprentissage de langues vivantes de l'école au lycée

La carte des langues permet d'impulser une politique linguistique cohérente et diversifiée. Elle assure, dans chaque académie, une continuité de l'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales de l'école au lycée. Elle constitue un outil d'information à destination des élèves et des familles. Présentée dans les académies en décembre 2015, elle indiquera, pour chaque école et chaque collège, les langues offertes aux élèves et permettra d'assurer une continuité de l'offre du cours préparatoire jusqu'à la terminale dans toutes les voies d'enseignement.



Offrir une diversité linguistique

Afin d'offrir une diversité linguistique, un choix de langues vivantes sera, dans toute la mesure du possible, proposé dès le cours préparatoire. Cette diversité doit notamment conforter l'enseignement de l'allemand. Tout élève ayant étudié à l'école primaire une langue vivante étrangère ou régionale autre que l'anglais doit pouvoir poursuivre l'apprentissage de cette langue en classe bilingue dès la classe de sixième.

À compter de la rentrée scolaire 2016, un large choix de LV2 sera proposé aux élèves en classe de cinquième. L'enseignement de langues à moindre diffusion pourra également être proposé dans ce cadre afin de garantir la pluralité des langues sur le territoire.

Des ressources pour accompagner la mise en œuvre de ces évolutions

Pour préparer ces évolutions, de nouvelles **ressources pédagogiques** d'accompagnement pour enseigner les langues dans le premier et le second degrés ont d'ores et déjà été mises en ligne sur Éduscol. Destinées aux enseignants du premier degré et aux professeurs de langues vivantes, elles proposent des vidéos de pratiques de classe du cours préparatoire à la classe de seconde, un livret pédagogique et didactique et des entretiens avec les enseignants et les corps d'inspection.

Un portail national dédié aux langues vivantes a été créé ; il constitue désormais pour les professeurs de langues vivantes un outil de référence pour enseigner, s'informer et se former.

Conjointement, le portail de ressources culturelles et scientifiques Éduthèque propose une nouvelle thématique « **Cultures et langues** », qui intègre des vidéos émanant des chaînes de télévision étrangères, mises à disposition des enseignants.

L'ESSENTIEL

■ L'enseignement professionnel contribue à pourvoir notre pays en professionnels dont il a besoin. Chaque année, près de 700 000 élèves passent par l'un des 1 583 lycées professionnels ou 831 lycées polyvalents du pays pour se préparer à exercer dans le monde professionnel.

■ L'éducation nationale veille à faire évoluer les diplômes professionnels en permanence, en lien avec les représentants du monde professionnel, afin de répondre aux changements technologiques et économiques, notamment en intégrant les mutations liées aux enjeux du numérique, du développement durable et de la transition énergétique. L'année 2015 est celle des 30 ans du baccalauréat professionnel. Cet anniversaire donnera lieu à des manifestations tout au long de l'année avec les établissements et les partenaires.

Des diplômes professionnels élaborés avec les acteurs du monde économique

Les diplômes professionnels, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur (BTS), sont élaborés et régulièrement renouvelés en concertation avec les milieux professionnels, dans le cadre d'instances nationales appelées « commissions professionnelles consultatives » (CPC).

Les 14 commissions paritaires existantes sont organisées par grands secteurs professionnels. Quadripartites, elles rassemblent des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des salariés, ainsi que des personnes qualifiées et sont présidées alternativement par un employeur et un salarié du secteur professionnel concerné. Aucun diplôme ne peut voir le jour, être renouvelé ou disparaître sans passer par l'avis de ces commissions et donc avoir tenu compte de l'avis des professionnels du secteur.

Les propositions de création de diplômes professionnels émanent des branches professionnelles, voire des entreprises de certains secteurs, qui font valoir des besoins en qualification liés aux évolutions économiques et technologiques. Le rôle des partenaires sociaux – employeurs et salariés – est donc au cœur du processus d'élaboration des diplômes professionnels.

18 diplômes créés ou renouvelés entrent en vigueur à la rentrée 2015 pour s'adapter aux besoins du monde professionnel

Quatre certificats d'aptitude professionnelle (CAP) : ferronnier d'art, installateur en froid et conditionnement d'air, opérateur/opératrice logistique, propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage. Une mention complémentaire de niveau V : coiffure coupe couleur.

Cinq brevets professionnels (BP) : arts de la cuisine, arts du service et commercialisation en restauration, conducteur d'engins : travaux publics et carrières, couvreur, métiers de la pierre.

Un baccalauréat professionnel : métiers et arts de la pierre.

Six mentions complémentaires de niveau IV : aéronautique-option avionique, aéronautique-option avions à moteurs à pistons, aéronautique-option avions à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à piston, vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat.

Deux brevets de technicien supérieur (BTS) : comptabilité et gestion, systèmes photoniques.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux et énergétiques ont été intégrés aux diplômes professionnels de la filière du bois.

Les travaux en cours des commissions professionnelles consultatives

Les enjeux d'adaptation de l'appareil industriel sont au cœur de nombreux travaux : ainsi, la rénovation en voie d'achèvement de nombreux BTS du secteur industriel (industrialisation des produits mécaniques, étude et réalisation d'outillages, conception de produits industriels, fonderie, mise en forme des matériaux par forgeage, construction navale, contrôle industriel et régulation automatique, métiers de la chimie, pilotage de procédés) permettra, dès la rentrée 2016, une réponse adaptée aux besoins des entreprises, pour les emplois particulièrement stratégiques que constituent les techniciens supérieurs.

Dans le secteur des services, la rénovation en cours des baccalauréats professionnels du commerce permettra notamment de prendre en compte les conséquences du développement des outils numériques, du e-commerce et des nouvelles attentes des consommateurs.

La rénovation des CAP de l'hôtellerie restauration, venant après celle des baccalauréats et brevets professionnels du secteur, permettra quant à elle une meilleure prise en compte de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les pratiques professionnelles et les échanges commerciaux, ou encore de l'évolution de la réglementation et des attentes du consommateur.

Le secteur de l'accueil de la petite enfance constitue un gisement important d'emplois en raison de la conjonction de deux dynamiques : le nombre de départs à la retraite et les objectifs de développement des places d'accueil.

La rénovation du CAP petite enfance s'inscrit pleinement dans l'objectif de professionnalisation des acteurs, essentielle pour garantir une politique d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins des familles.



LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'ESSENTIEL

■ Pour répondre aux besoins de l'économie, les campus des métiers et des qualifications ont été développés sur l'ensemble du territoire national. Ils constituent de véritables pôles d'excellence spécialisés par filière professionnelle.

Les campus des métiers et des qualifications : un exemple de structuration de l'offre de formations professionnelles (voir carte au verso)

Créés en 2013 par le Gouvernement pour répondre aux besoins spécifiques de certaines filières, les campus des métiers et des qualifications sont des pôles d'excellence par filière professionnelle, au niveau d'un territoire. Ils démontrent l'intérêt des partenariats locaux entre recteurs, présidents de région, enseignement supérieur et tissu économique, pour concevoir des parcours de formation diversifiés et ouverts autour de champs d'activité répondant à des besoins économiques et sociaux clairement identifiés au sein d'une filière.

La France compte aujourd'hui 31 campus des métiers et des qualifications. Un troisième appel à projets a été lancé le 25 février 2015 et permettra d'identifier de nouveaux projets d'ici l'hiver prochain. Ces campus sont un atout pour les jeunes sur leur CV, une garantie pour les entreprises lors d'un recrutement et une plus-value pour les territoires : on peut ainsi citer les industries de la mer à Brest, le numérique à Clermont-Ferrand, l'aéronautique à Vitrolles, etc. Plébiscités par les acteurs locaux, le développement des campus se poursuivra en 2015-2016, en veillant à mettre en place un pilotage académique et une animation nationale des campus et à renforcer leur visibilité pour les élèves et leurs familles.

Illustration : le campus des métiers et des qualifications des industries de la mer en Bretagne

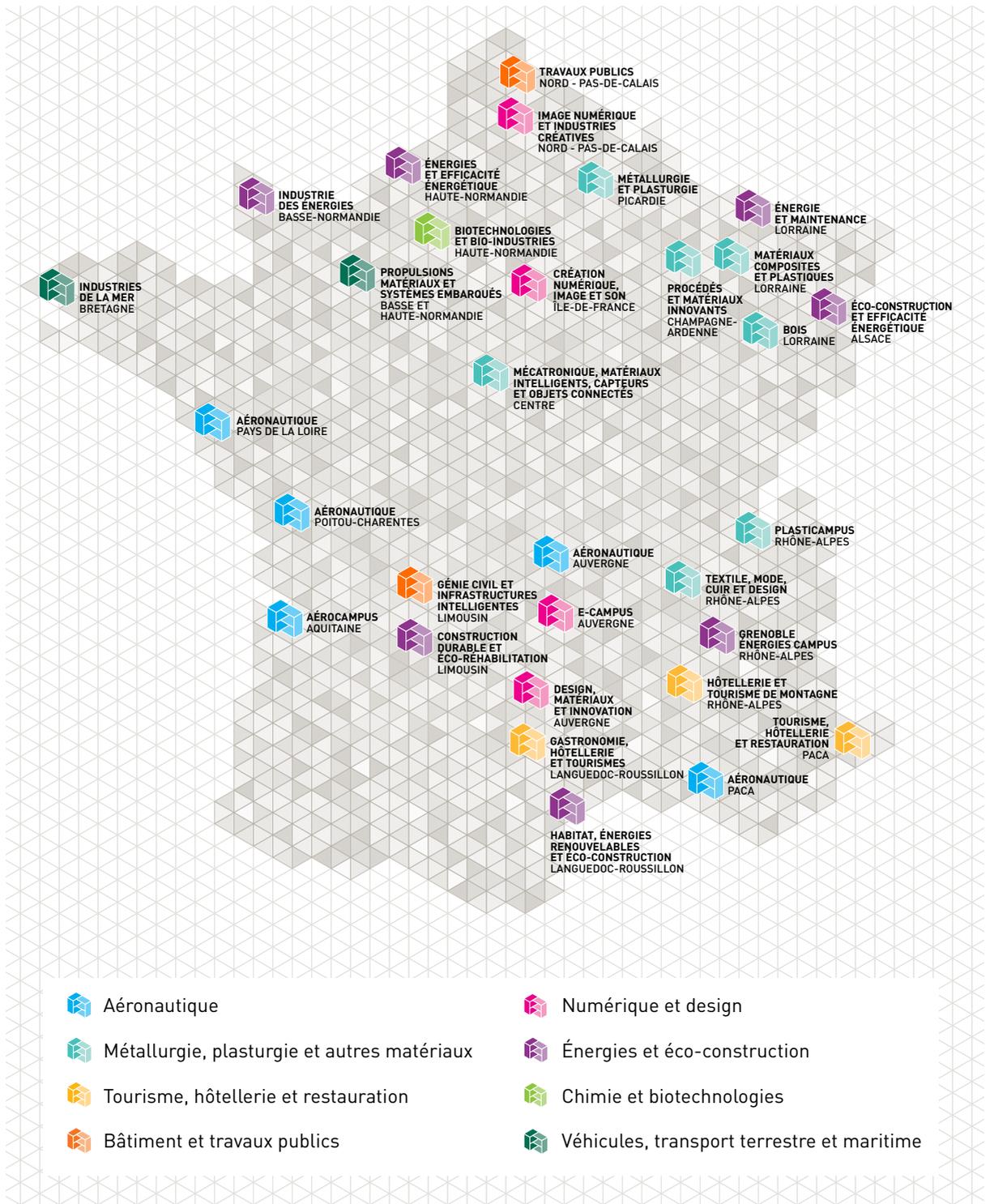
Ce Campus est porté par l'académie de Rennes et le Conseil régional de Bretagne. Les partenaires du campus forment un réseau qui mobilise les industries de la mer ; il permet de développer un continuum de formation, au service de projets industriels du CAP au doctorat, dans un premier temps autour de la construction navale, du nautisme et des énergies marines renouvelables. De nombreux établissements de formation sont impliqués aux côtés des entreprises et laboratoires de recherche : des lycées professionnels et polyvalents, des CFA et des Greta, le centre européen de formation continue maritime, des universités, des IUT, des écoles d'ingénieurs et l'école navale.

Neuf secteurs professionnels sont concernés : la mer (pêche, conchyliculture, poissonnerie, mareyage), transport et logistique, travaux publics, industries agricoles et alimentaires, métallurgie, bâtiment, agriculture, nautisme, propreté.

Quatre grands secteurs de formation sont impliqués :

- la chaudronnerie et la soudure
- l'électrotechnique
- la maintenance
- l'électronique

Carte nationale des campus des métiers et des qualifications labellisés (2013 et 2015)



L'ESSENTIEL

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle définit l'ensemble des connaissances acquises par les élèves, des pratiques et des rencontres avec les artistes et les œuvres dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, des projets et des actions éducatives. Fait d'activités collectives ainsi que d'expériences et de réalisations individuelles, ce parcours vise à susciter une appétence, à développer une familiarité et à initier un rapport intime à l'art. Il est construit par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.
- Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle entre en vigueur à la rentrée 2015.

Un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves**L'ancrage de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement scolaire**

La loi de refondation de l'École vise l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture par la mise place d'un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité.

Ces orientations sont déclinées dans une **circulaire conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication**, qui prévoit notamment les modalités de pilotage par les services déconcentrés de l'État en lien avec les collectivités territoriales (circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013).

Le Conseil supérieur des programmes s'est vu confier l'élaboration d'un référentiel précisant les repères de progression par cycle en matière d'éducation artistique et culturelle.

Pour la première fois, un référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle (BOEN n° 28 du 9 juillet 2015) donne des repères de progression du cycle 1 au cycle 4 : cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres, échanger avec un artiste, utiliser des techniques d'expression artistique adaptées, réfléchir sur sa pratique, exprimer une émotion esthétique et un jugement critique, mobiliser ses savoirs, etc.

**La formation, condition de l'appropriation du référentiel**

Afin de permettre aux enseignants et aux partenaires concernés par la mise en œuvre du parcours de s'approprier le référentiel, un **plan national de formation** lui sera consacré en novembre 2015. Cette formation de formateurs sera ouverte aux cadres de l'éducation nationale et de la culture, et pourra ensuite se décliner au niveau académique pour les personnels concernés.

Principes d'action**La démarche de projet**

Cette démarche implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves. Elle favorise le développement de la créativité, de la sensibilité, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble. L'éducation artistique et culturelle est à la fois une éducation à l'art et une éducation par l'art. Elle est un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale.

La place des enseignements

Les enseignements obligatoires sont les principaux vecteurs du parcours, au sein duquel les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale et d'histoire des arts occupent une place particulière. Pour le collège, des projets d'éducation artistique et culturelle pourront être développés dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), notamment, mais pas exclusivement, dans le thème « culture et création artistiques ».

Des opérations fédératrices

Afin de **promouvoir les démarches collectives** en matière d'éducation artistique et culturelle, le ministère a lancé de nombreux projets fédérateurs : « L'École en chœur » pour les chorales scolaires, le concours de création de timbres « Liberté, Égalité, Fraternité » avec la Poste dès la rentrée 2015, « La Fabrique à chansons » avec la Sacem, le « Prix de l'audace artistique et culturelle » avec la Fondation culture et diversité, etc.

Une culture du partenariat

Le partenariat éducation/culture est au cœur des enjeux de l'éducation artistique et culturelle. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la ministre de la Culture et de la Communication ont présenté le 11 février 2015 les axes principaux de leur politique conjointe en faveur de l'éducation artistique et culturelle, axes qui ont été déclinés dans une feuille de route partagée par les deux ministères. Les recteurs et les Drac sont réunis deux fois par an pour la mise en œuvre de ces objectifs communs. Chaque établissement scolaire doit s'ouvrir aux arts et à la culture et nouer des liens avec des artistes, des structures culturelles, des professionnels, des associations.

Folios, un outil de suivi du parcours

Pour que chaque élève, sa famille et les personnels de l'éducation nationale puissent garder trace des étapes qui jalonnent le parcours d'éducation artistique et culturelle, l'expérimentation du webclasser Folios se poursuivra au cours de l'année scolaire 2015-2016, puis sera généralisée à la rentrée 2016.

FICHE 15

L'ANNÉE DU SPORT DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

L'ESSENTIEL

■ L'année 2015-2016 sera marquée et rythmée par l'organisation, en France, de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton, l'UEFA - Euro 2016 de football... Il s'agit de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes (de l'école à l'université) et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives.

Objectifs

En partenariat avec un large réseau associatif et de fédérations sportives qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veut souligner les valeurs communes du sport et de l'École : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, et plus généralement les valeurs éducatives et citoyennes.

Pilotage des actions

Un comité de pilotage national a été mis en place pour coordonner cette « Année du sport de l'école à l'université ».

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et de favoriser sa réussite au niveau académique et départemental, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) et les cadres régionaux et départementaux du sport scolaire et universitaire accompagneront et recenseront les initiatives locales menées dans le cadre de l'opération, en partenariat avec le mouvement sportif local.



Labellisation et valorisation des actions

Le label « Année du sport de l'école à l'université » est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir lieu sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
 - reposer sur un partenariat entre, d'une part, un établissement d'enseignement, et d'autre part, un acteur du mouvement sportif (fédérations sportives scolaires, universitaires ou civiles, ligues, clubs, etc.) et/ou une association complémentaire de l'école, une association étudiante, une fondation, etc. ;
 - lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.
- Cette labellisation permet d'obtenir un kit de communication, de bénéficier d'une communication accrue du ministère et d'une valorisation sur les réseaux sociaux. Certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier.



Ressources pédagogiques

Pour promouvoir le sport comme outil pédagogique, le réseau Canopé valorise les ressources pédagogiques existantes et en réalise de nouvelles, notamment autour des actions emblématiques de cette année du sport de l'école à l'université.

Ces ressources (films, vidéos, documents, etc.) seront disponibles sur une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et étudiants, des parents et des animateurs.

Partenariats nationaux et locaux

Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices de l'école à l'université, en métropole et outre-mer, et dans les établissements français de l'étranger.

Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet : autres ministères (notamment le ministère chargé de la jeunesse et des sports et de l'agriculture), fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL) et civiles, le comité national olympique et sportif français (Cnosf), associations et l'ensemble des représentants du monde universitaire.

Ce partenariat se déclinera dans les académies avec les structures locales de ces partenaires et l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants, etc.) pour enrichir et faire rayonner les actions menées.

**UNE ÉCOLE
PLUS JUSTE**

L'ESSENTIEL

■ La profonde refondation de la politique d'éducation prioritaire, préfigurée à la rentrée 2014 dans 102 écoles et établissements REP+, va s'étendre à cette rentrée 2015 à un ensemble de 1 089 réseaux, REP et REP+, outre-mer compris. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire, établie sur la base d'indicateurs objectifs, est désormais plus juste car mieux adaptée à la réalité sociale de l'ensemble du territoire national.

Dans ces réseaux, la mobilisation pédagogique doit permettre de réduire les écarts de résultats scolaires entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

■ Pour guider les équipes, le référentiel de l'éducation prioritaire propose des principes d'actions pédagogiques et éducatives, validés par l'expertise des personnels et les apports de la recherche afin que s'exerce pleinement la liberté pédagogique appuyée sur des repères solides, fiables et partagés.

■ Dans les REP+, l'organisation du temps des enseignants évolue pour que se développent les dimensions essentielles du métier, nécessaires partout mais indispensables en éducation prioritaire : le travail collectif et la formation, la relation avec les parents, le suivi des élèves.

Les équipes pédagogiques des REP+ sont accompagnées par les corps d'inspection et par des formateurs dédiés, qui ont suivi pendant neuf jours sur deux ans des sessions de formation organisées au niveau national.

Une carte des réseaux plus juste (voir carte au verso)

Ce sont 739 REP et 350 REP+ qui composent l'éducation prioritaire à la rentrée 2015 ; cela représente près d'un écolier et collégien sur cinq. Chaque réseau unit un collège et les écoles du secteur accueillant majoritairement un public fragilisé face à la scolarité. Cette géographie prioritaire plus juste s'inscrit dans le contexte plus large d'un système éducatif qui se transforme pour mieux lutter contre les inégalités.

Le principe d'allocation progressive des moyens sur l'ensemble du système éducatif, le dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des enfants de moins de trois ans y contribuent.

Cette carte nouvelle est établie pour quatre années, au terme desquelles elle sera revue pour régulièrement s'adapter aux évolutions sociales des territoires.

**Des projets de réseaux renouvelés sur la base
du référentiel de l'éducation prioritaire et du
travail collectif des personnels**

Les projets de réseaux sont élaborés sur la base du référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves. Tous les acteurs de l'éducation prioritaire doivent contribuer collectivement à sa mise en œuvre.



Le site national de l'éducation prioritaire s'enrichit régulièrement de ressources organisées autour des axes du référentiel.

Dans toutes les écoles et collèges de REP+, les enseignants disposent de plus de temps pour travailler ensemble (formation, travail collectif, suivi des élèves, relation avec les parents) par une « pondération » des heures pour les enseignants de collège, et grâce à 18 demi-journées donnant lieu à remplacement dans les écoles. La réussite des élèves exige des professionnels qui agissent, réfléchissent et progressent ensemble, durablement. C'est l'enjeu important de cette mesure qui s'accompagne d'un grand plan de formation et de la constitution d'un réseau d'enseignants-formateurs qui seront aux côtés des équipes.

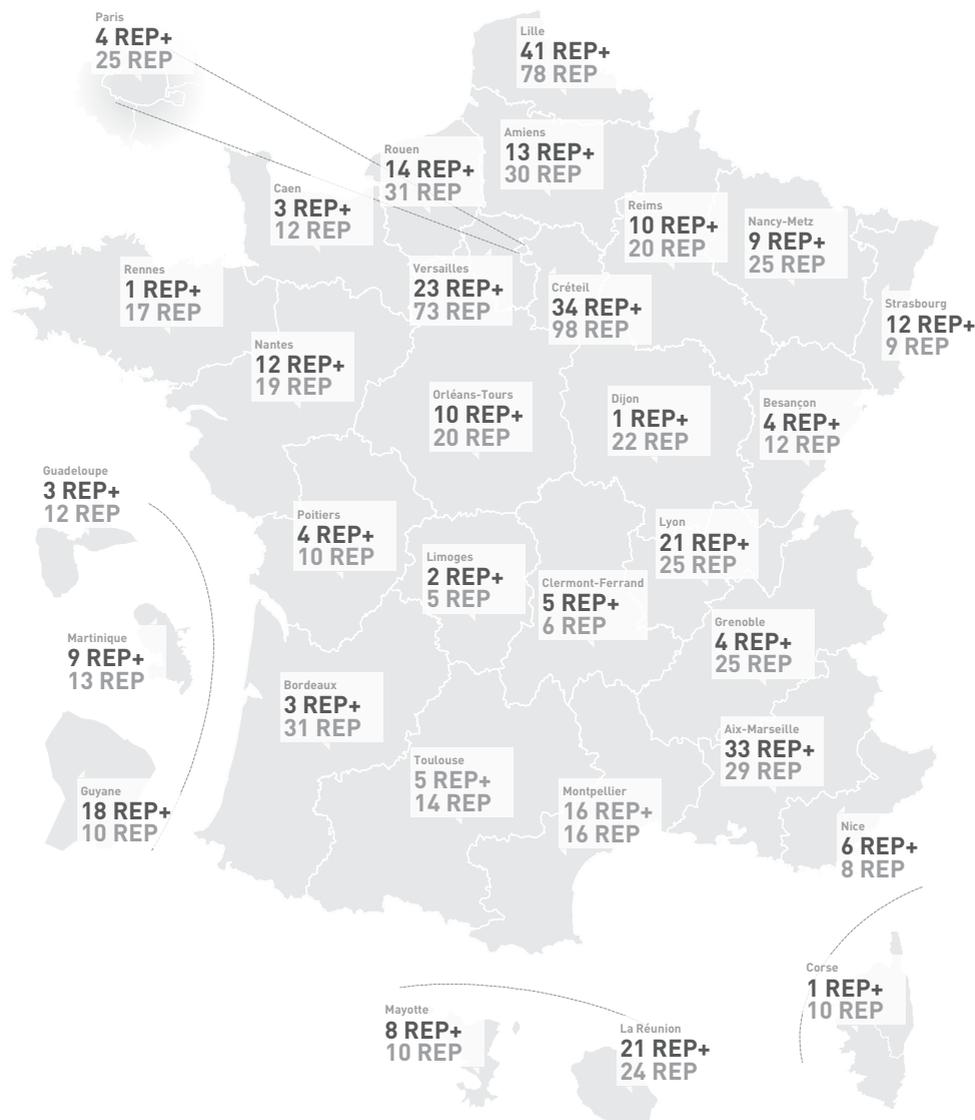
Une triple reconnaissance des personnels qui travaillent en éducation prioritaire

La refondation de l'éducation prioritaire se traduit par une triple reconnaissance des personnels des réseaux qui font face à des tâches spécifiques dans leurs écoles et collèges socialement défavorisés : une reconnaissance de l'intensité de la tâche, une reconnaissance du besoin de temps pour le travail en équipe, une reconnaissance du besoin de formation pour mieux faire face aux besoins de leurs élèves.

La valorisation des personnels exerçant en éducation prioritaire, qui sont confrontés à des difficultés spécifiques et qui sont amenés à mettre en œuvre des compétences et des modes de travail particuliers, se traduit, à compter de cette rentrée scolaire 2015, par une forte revalorisation du régime indemnitaire qui augmente de 50 % dans les REP et de 100 % dans les REP+. Cela concerne près de 110 500 personnels.

Les enseignants vont bénéficier de temps pour pouvoir travailler et se former ensemble : 1 heure et demie par semaine dans les collèges, 18 demi-journées par an dans les écoles des réseaux REP+. Trois jours de formation supplémentaires par an seront mis en place pour les personnels des REP+.

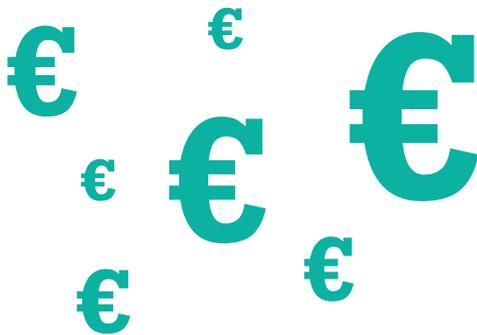
Répartition académique des REP et des REP+ à la rentrée 2015



LA RÉFORME DE L'ALLOCATION DES MOYENS : LA SITUATION SOCIALE DES ÉCOLES ENFIN PRISE EN COMPTE DANS L'ATTRIBUTION DES POSTES

L'ESSENTIEL

■ À compter de la rentrée 2015, les créations d'emplois dans le 1^{er} degré public sont réparties entre académies de manière plus juste et plus fine, en tenant mieux compte de l'hétérogénéité sociale des territoires.



Aujourd'hui, les déterminismes sociaux pèsent fortement sur la réussite scolaire des élèves, ceux qui rencontrent des difficultés, mais aussi ceux qui ont les meilleurs résultats. Lutter contre les inégalités, c'est donc faire progresser tous les élèves.

C'est pourquoi la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a engagé la réforme de l'allocation des moyens. Cette réforme permet de répartir les mesures de rentrée en fonction non plus seulement de l'évolution du nombre d'élèves mais aussi du contexte territorial et social des populations.

Jusqu'à présent, afin de réaliser ces attributions dans le premier degré public, le ministère chargé de l'éducation nationale prenait essentiellement en compte le critère démographique en ne distinguant que quatre types de profil académique (académies rurales, urbaines, contrastées ou ultramarines).

C'est ce modèle d'attribution qui a été revu pour la rentrée 2015 afin de faire de l'allocation des moyens un véritable outil de correction des inégalités sociales et géographiques.

Le nouveau modèle permet en effet de tenir compte des caractéristiques sociales et territoriales constatées au niveau de la commune et de les agréger au niveau départemental et académique. Il traduit la grande hétérogénéité des situations locales et autorise ainsi un réglage plus fin de l'allocation de moyens.

Trois critères sont ainsi utilisés pour répartir les moyens du premier degré public :

- les flux démographiques : augmentation ou baisse du nombre d'élèves ;
- un critère social : le revenu fiscal des ménages par unité de consommation ;
- un critère territorial : la classification des zones urbaines de l'Insee.

Ce nouveau modèle s'applique au niveau national pour répartir les moyens entre les académies. Les autorités académiques doivent appliquer les mêmes principes ou des critères analogues pour répartir les moyens entre départements et écoles.

L'impact des flux démographiques prévus à la rentrée 2015 ainsi que l'application des deux derniers critères ont ainsi permis de répartir les mesures de rentrée pour 2015 entre académies selon le schéma suivant :

Académie	Variation du nombre d'élèves 2014-2015	Nb d'emplois au titre du critère démographique	Nb d'emplois au titre du critère social (allocation progressive des moyens)	Nb d'emplois au titre des conventions « ruralités »	Variation des emplois enseignants 2014-2015
AIX-MARSEILLE	+2 810	+130	+97		+227
AMIENS	-336	-15	+66		+51
BESANÇON	-871	-39	+20		-19
BORDEAUX	+1 874	+83	+30		+113
CAEN	-1 317	-55	+26		-29
CLERMONT-FERRAND	+93	0	+5	+10 *	+15
CORSE	+453	+5	+3		+8
CRÉTEIL	+4 781	+270	+178		+448
DIJON	-915	-45	+25		-20
GRENOBLE	+2 000	+115	+33		+148
LILLE	-359	-20	+121		+101
LIMOGES	+89	0	+3		+3
LYON	+3 437	+196	+105		+301
MONTPELLIER	+2 219	+138	+103		+241
NANCY-METZ	-723	-40	+21		-19
NANTES	+683	+90	+50		+140
NICE	+1 052	+38	+21		+59
ORLÉANS-TOURS	+327	+15	+26		+41
PARIS	-1 523	-65	+36		-29
POITIERS	-109	-11	+15		+4
REIMS	-306	-18	+18		0
RENNES	-277	-1	+34		+33
ROUEN	+425	+18	+33		+51
STRASBOURG	+281	+20	+22		+42
TOULOUSE	+2 595	+110	+22	+10 *	+142
VERSAILLES	+5 805	+250	+89		+339
France métropolitaine	+22 188	+1 169	+1 202	+20	+2 391
GUADELOUPE	-1 366	-64	+35		-29
GUYANE	+580	+7	+62		+69
LA RÉUNION	-296	-10	+67		+57
MARTINIQUE	-1 259	-58	+31		-27
MAYOTTE	+471	+18	+32		+50
Total DOM	-1 870	-107	+227	0	+120
Métropole + DOM	+20 318	+1 062	+1 429	+20	+2 511

Source : dossier de presse réussite scolaire 17 décembre 2014

* Conventions signées : Ariège, Cantal, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot - Conventions en cours de négociation : Allier, Creuse, Haute-Loire

FICHE 18

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SEINE-SAINT-DENIS (1^{ER} DEGRÉ PUBLIC) : LES ENGAGEMENTS PRENNENT FORME

L'ESSENTIEL

■ Le 19 novembre 2014, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la mise en place d'un plan triennal au profit des écoles de Seine-Saint-Denis, département particulièrement concerné par les difficultés sociales et scolaires. Ce plan contient 9 mesures réparties en 3 thématiques qui concernent l'augmentation du nombre d'enseignants, leur formation ainsi que leur accompagnement.

MESURE 1 Création de 500 postes supplémentaires

d'ici 2017 pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions, renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes » et développer la scolarisation des moins de 3 ans.

→ **Réalisation** : 240 emplois créés à la rentrée 2015.

MESURE 2 Renforcer l'éducation prioritaire

afin d'améliorer les conditions d'encadrement et de renforcer l'attractivité du territoire.

→ **Réalisation** : le nombre de REP passe de 65 à 78, soit + 20 % à la rentrée 2015 (dont 27 REP+).

MESURE 3 Augmenter le nombre de postes au concours externe pour faire face aux besoins d'enseignants.

→ **Réalisation** : le nombre de postes au concours 2015 a été fixé à 1 685 contre 1 090 postes en 2014, permettant d'atteindre un niveau record de lauréats (1 384).

MESURE 4 Créer un concours supplémentaire à la session 2015 pour accompagner le niveau important de création de postes.

→ **Réalisation** : le concours exceptionnel a été ouvert à hauteur de 500 postes. Le succès enregistré (plus de 11 000 inscrits, près de 3 400 admissibles) a permis de tenir l'objectif.

MESURE 5 Mise en place d'une formation en alternance dès le master 1 à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de Créteil qui permettra de construire sur les deux années de master un parcours d'apprentissage du métier d'enseignant alternant un temps à l'Espé comportant des enseignements universitaires et un temps d'exercice du métier dans les écoles.

→ **Réalisation** : l'Espé de Créteil a proposé 120 places en M1 en alternance. Le nombre de candidats (venant de toute la France) a permis de remplir cette nouvelle formation.



MESURE 6 Mieux accompagner et former les contractuels.

→ **Réalisation** : les mesures déjà prises en 2014-2015 sont consolidées et renforcées (formation avant la rentrée scolaire, session de formation spécifique, tutorat pour chaque contractuel, espace pédagogique en ligne dédié).

MESURE 7 Création d'un concours spécifique pour encourager les contractuels à devenir enseignants.

→ **Réalisation** : l'expertise de ce nouveau concours est en cours en lien avec la fonction publique.

MESURE 8 Mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires afin de respecter au mieux l'intérêt des élèves.

→ **Réalisation** : les opérations du mouvement 2015 ont permis de mieux déterminer en amont les lieux de stage des lauréats des concours et d'affecter des enseignants titulaires de façon équilibrée sur tout le département.

MESURE 9 Renforcer l'organisation administrative et le pilotage

→ **Réalisation** : une troisième circonscription d'IEN a été créée à Saint-Denis et les procédures de gestion ont été retravaillées à la direction académique des services de l'éducation nationale pour mieux anticiper les difficultés et améliorer la réactivité.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN RENFORCEMENT DES AIDES AUX ÉLÈVES LES PLUS DÉFAVORISÉS

L'ESSENTIEL

■ La réduction des inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves est une priorité de la refondation de l'École. La nouvelle allocation progressive des moyens et la réforme renforçant l'éducation prioritaire entrent ainsi en vigueur à cette rentrée.

La lutte contre les inégalités exige aussi une attention quotidienne aux réalités de vie des élèves et de leur famille : à cet effet, les pratiques d'achats de fournitures scolaires plus responsables et plus économes sont promues et les dispositifs d'aide sociale sont mobilisés, en particulier les fonds sociaux – dont les crédits sont accrus de 20 % - et les bourses.

L'impact de la grande pauvreté sur la scolarité de l'élève

C'est en France, parmi les pays observés dans la dernière enquête Pisa de l'OCDE, que l'origine sociale pèse le plus sur le destin scolaire. Les inégalités scolaires interrogent donc le vivre ensemble et la mixité sociale. Comme l'a montré le rapport de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye, la grande pauvreté a des impacts sur la vie quotidienne des élèves (conditions de logement, vestimentaires, alimentaires ; santé et accès aux droits sociaux) qui peuvent rendre plus difficiles leurs apprentissages et leur réussite à l'école (acquisition du langage ; possibilité de participer aux sorties scolaires et aux échanges scolaires ; accès aux fournitures scolaires). L'école est un lieu d'apprentissage où l'on repère des difficultés ; elle est aussi un lieu de solidarité, pour réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire.

*« Si refonder l'école,
c'est corriger
les inégalités au sein
du système éducatif,
alors refonder l'école,
c'est aussi faire réussir
les plus pauvres. »*

Jean-Paul Delahaye

Des leviers pour combattre les inégalités et faire réussir tous les élèves

Une politique globale pour une école plus inclusive, qui permette à tous les enfants de réussir, est un levier essentiel pour combattre la pauvreté et réduire les inégalités dans la durée.

Sur le plan financier, l'école joue aussi un rôle grâce aux bourses et fonds sociaux qu'elle alloue.

Or, l'accès aux bourses n'est aujourd'hui pas pleinement satisfaisant, puisqu'il est constaté que des familles qui pourtant, en principe, y ont droit, souvent les plus éloignées de l'école, n'en bénéficient pas en pratique.

Tous les acteurs des établissements doivent se mobiliser pour repérer ces familles et les accompagner pour rendre effectif leur droit à bénéficier de ces aides financières, au bénéfice de la scolarité de leurs enfants. Une alliance éducative entre l'école, les parents, les collectivités territoriales, les associations est indispensable, associée à des moyens pour mieux venir en aide aux enfants des familles pauvres et assurer ainsi une égalité des droits.

Enfin, une politique de formation au phénomène de la grande pauvreté et à ses conséquences s'avère nécessaire pour sensibiliser les responsables et équipes éducatifs à ces problématiques.

Des mesures immédiates dès la rentrée 2015

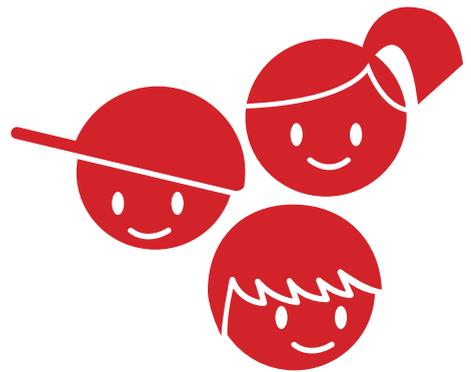
- **S'agissant des fournitures scolaires**, une circulaire a été publiée le 18 juin 2015 qui promeut des pratiques d'achats de fournitures scolaires plus responsables et plus économes. Une liste de référence des fournitures scolaires est établie pour réduire les charges financières de toutes les familles et alléger de façon conséquente le poids du cartable.
- **Les crédits dédiés aux fonds sociaux sont accrus de 20 %** : le montant des fonds sociaux versés en 2015 aux établissements publics est augmenté pour atteindre plus de 41 millions d'euros. Il sera augmentés de 8 M€ supplémentaires en 2016 (soit une augmentation de 40 % sur deux années). Cette hausse permettra de faire face à l'accroissement du nombre de familles touchées par des difficultés économiques, aux changements de situations ou aux arrivées d'élèves en cours d'année scolaire, que le calendrier d'examen des demandes de bourses ne permet pas toujours de prendre en charge.
- **La date limite de dépôt de dossiers de bourses de collège** est reculée du 30 septembre au début des vacances de Toussaint ; ce temps supplémentaire doit être consacré à mieux repérer les familles et les accompagner dans la constitution de leur dossier de demande de bourses, pour endiguer le phénomène de non-recours. Cette mesure vient en complément des mesures de simplification opérées sur le versement de l'allocation de rentrée scolaire versée au bénéfice cette année de 5 millions d'enfants scolarisés.

L'ESSENTIEL

- Le rapport de l'inspecteur général Jean-Paul Delahaye a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté à l'École sur l'échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale qui affecte un trop grand nombre d'établissements. Deux récents rapports du Conseil national de l'évaluation du système scolaire (Cnesco) ont permis de dresser un état des lieux de la mixité sociale dans les collèges français et de présenter les expériences internationales. Ces différents travaux complètent les études menées par la Depp en lien avec l'Insee qui établissent précisément les indicateurs de ségrégation qui peuvent être utilisés à l'échelle territoriale.
- La mobilisation de l'École pour les valeurs de la République comme les conclusions du comité interministériel « égalité-citoyenneté » du 6 mars 2015 ont fait de la mixité sociale un objectif majeur de l'action gouvernementale. À partir de la rentrée scolaire 2015, l'action s'engage au niveau local.

La ministre a décidé d'engager une démarche formalisée pour développer la mixité sociale au collège, à partir de la mise en œuvre des dispositions de la circulaire du 7 janvier 2015 « relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré » (en application du décret du 15 juillet 2014), qui permet la création de secteurs multi-collèges et la définition de critères d'affectation des élèves avec l'éducation nationale. La singularité de cette démarche repose sur une logique de construction à partir des acteurs et des besoins des territoires, le ministère se positionnant en impulsion et en appui de l'initiative locale.

Les territoires pilotes, qui feront l'objet d'un accompagnement scientifique dédié, seront mobilisés à compter de l'automne 2015. Par ailleurs, un travail est engagé pour favoriser la mixité sociale au lycée et éviter les stratégies de contournement sur la base de certains enseignements.

**La composition sociale des collèges**

Parmi les collèges publics et privés sous contrat :

- 10 % (700 collèges) ont moins de 15 % de collégiens d'origine sociale défavorisée ;
- 10 % (700 collèges) ont plus de 62 % de collégiens d'origine sociale défavorisée .

Ces chiffres montrent une forte dispersion de la composition sociale des collèges.

La ségrégation sociale

La mesure de la ségrégation est relative, elle dépend du territoire pris comme référence. Il existe plusieurs indices qui permettent de mesurer cette ségrégation.

Prenons celui qui permet de mesurer la ségrégation entre collèges qui concerne les 4 groupes de catégories sociales (défavorisée, moyenne, favorisée, très défavorisée).

Au niveau national, trois composantes contribuent à la ségrégation sociale entre collèges :

- la ségrégation entre collèges publics (pour 60 %) ;
- la ségrégation entre collèges privés (pour 23 %) ;
- les écarts de composition sociale moyens entre collèges publics et collèges privés (17 %).

Depuis une dizaine d'années, la ségrégation sociale entre collèges est restée stable. Cette stabilité est le résultat de trois facteurs divergents :

- la ségrégation au sein des collèges publics a diminué ;
- la ségrégation au sein des collèges privés est restée stable (plus forte que celle du public) ;
- les écarts de composition sociale moyens entre collèges publics et collèges privés se sont accrus, le privé est devenu plus favorisé.

Un exemple au niveau départemental, les départements de la Somme et des Vosges :

La composition sociale moyenne des collégiens de ces deux départements est très semblable.

L'indice de ségrégation permet de montrer que les collèges de la Somme sont beaucoup plus ségrégués que ceux des Vosges.

La ségrégation sociale entre collèges est nettement plus forte dans les départements urbains que dans les départements ruraux. L'indice de ségrégation est 10 fois plus élevé à Paris ou dans les Hauts-de-Seine que dans les Hautes-Alpes. Il est 6 fois plus élevé dans les Yvelines, le Nord ou les Bouches-du-Rhône que dans la Creuse ou la Lozère.

Pour agir, il faut définir un « territoire » pertinent :

- un ensemble de collèges, pas trop nombreux, entre lesquels pourrait s'exercer le choix des familles ;
- un « territoire » avec une échelle de distance/temps qui rend réaliste le déplacement des élèves ;
- un ensemble de collèges significativement ségrégués entre eux.

Des outils pour aider les acteurs de terrain

L'ensemble des partenaires concernés par un « territoire pilote » disposera d'un ensemble d'indicateurs de ségrégation leur permettant de trouver des solutions pour améliorer la mixité sociale des collèges concernés.

- Un logiciel leur permettra de choisir les collèges concernés, de disposer automatiquement de leur composition sociale ainsi que d'un indicateur de ségrégation de l'ensemble. Il leur permettra également d'effectuer des simulations. Ce logiciel sera disponible au sein des services des rectorats.
- Des cartes « à façon » permettant une vision dans un espace territorial défini du recrutement des élèves de 6^e dans les collèges concernés.

Ces outils de diagnostic très fin permettront aux collectivités locales, en partenariat avec la communauté éducative, de définir des stratégies adaptées, en s'appuyant notamment sur la possibilité de créer des secteurs multi-collèges pour développer la mixité sociale à partir de critères d'affectation des élèves définis collectivement.

Favoriser la mixité sociale au lycée et prévenir les stratégies de contournement

Les différences de composition sociale des lycées dépendent avant tout de l'offre du lycée (professionnel ou général et technologique, séries offertes, enseignements d'exploration, options) et de la composition des districts. Pour autant, la mixité sociale doit également être un objectif. C'est pourquoi l'article 25 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit désormais que les districts de recrutement des élèves pour les lycées de l'académie seront définis conjointement par l'éducation nationale et la région en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social et en veillant à la mixité sociale. Un groupe de travail avec l'Association des régions de France est installé à cet effet.

Un travail est également engagé avec plusieurs académies et le centre national d'enseignement à distance pour définir, en particulier en langues, une offre éducative pour tous de nature à prévenir les stratégies de contournement de carte scolaire.

FICHE 21

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

L'ESSENTIEL

■ L'orientation est encore trop souvent liée à la seule réussite scolaire des élèves, elle-même fortement corrélée à leur appartenance sociale. Pour contribuer à une plus grande égalité des chances dans les parcours scolaires et permettre à chacun de développer toutes ses potentialités, l'École va renforcer l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation et la valorisation de tous leurs acquis et compétences.

■ Le parcours Avenir, généralisé de la 6^e à la terminale à cette rentrée 2015, est un outil privilégié pour atteindre cette ambition.

Accompagner les élèves pour une orientation choisie nécessite d'agir dans plusieurs domaines :

Développer le potentiel de chaque élève : généralisation du parcours Avenir

Ce parcours généralisé à la rentrée scolaire dans tous les établissements du second degré de la classe de sixième à la classe de terminale, permettra à chaque élève de :

- découvrir le monde économique et professionnel ;
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative ;
- pouvoir élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel et faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause.

Inscrit dans les disciplines, ce parcours a pour objectif l'acquisition d'une culture économique et professionnelle afin de préparer chaque élève à faire des choix raisonnés et en toute connaissance de cause.

Le webclasser Folios poursuivra son déploiement durant l'année 2015-2016 puis sera généralisé à la rentrée 2016. Cette application numérique, que l'élève conserve durant sa scolarité, lui permet de valoriser tous ses acquis et expériences. Les expériences du parcours Avenir de l'élève y seront recensées.

Améliorer l'accès à l'information

Afin de permettre à chacun d'accéder à une information fiable, actualisée et personnalisée, une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement est mise en place au sein de chaque territoire ; la contribution de l'État, à travers ses CIO, au service public régional de l'orientation (SPRO) fait l'objet de conventions déjà signées ou qui seront signées au cours de cette année.

Il s'agit également de conforter le service public scolaire d'orientation de proximité. Pour cela, l'État s'engage à maintenir un nombre minimal de CIO par académie. L'élaboration de ce nouveau maillage territorial, qui doit aussi être l'occasion de redonner de la lisibilité à l'action de ces structures, est en cours dans chaque académie.



Mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire et leur orientation

L'accompagnement à la scolarité des élèves est devenu un facteur déterminant pour la réussite de chacun. En appui à la pédagogie, la psychologie scolaire fait partie des ressources que notre système scolaire mobilise dans cette perspective. C'est la raison pour laquelle la ministre crée un corps unique de psychologues de l'éducation nationale regroupant les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues. Ils apporteront leur expertise dans tous les domaines nécessitant une compétence psychologique importante : prévention des difficultés scolaires, du décrochage et des phénomènes de radicalisation, renforcement de la vocation inclusive de l'École, facilitation de la transition école-collège, accompagnement des élèves dans l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels, participation aux politiques d'information et d'accueil de toute personne en recherche de solution pour son orientation. L'objectif est de permettre une meilleure prise en compte de la diversité des profils et aspirations des jeunes dans leurs trajectoires scolaires, de formation secondaire et supérieure, vers une insertion professionnelle durable.

Le statut et la formation des futurs psychologues de l'éducation nationale seront définis durant l'année 2015/2016.

Fluidifier les parcours scolaires de l'élève quelle que soit la filière choisie

Actuellement, le système scolaire est organisé en filières encore trop cloisonnées et l'orientation est vécue comme un choix définitif déterminant la trajectoire scolaire de l'élève (sans réversibilité possible). Pour rendre effective la réversibilité dans les filières, des dispositifs déjà expérimentés seront développés durant l'année 2015/2016 :

- seconde professionnelle « de détermination » permettant de choisir la spécialité au bout de quelques semaines ;
- orientation montante lors des changements de filières (ex : passage de la 2nde GT en 1^{ère} professionnelle) ;
- simplification lors des changements de parcours entre les voies de formation.

Étendre le dispositif « choix de la voie d'orientation aux familles »

Une extension de l'expérimentation, conduite depuis 2013, pour donner le choix de la voie d'orientation en fin de classe de 3^e aux familles, est proposée pour cette nouvelle année scolaire aux académies qui souhaitent y engager de nouveaux établissements.

Les deux premières années de l'expérimentation lancée dans 107 établissements révèlent en effet des éléments positifs : un changement de posture des différents acteurs et un dialogue entre l'équipe et les familles plus rapproché et constructif dans un climat de bienveillance. Les relations équipes éducatives/parents semblent davantage sereines. De plus, le dialogue amorcé avec les familles pour parler d'orientation commence plus tôt dans l'année scolaire, ce qui implique une mobilisation de l'ensemble des équipes (y compris les professeurs principaux de 5^e et 4^e).

Prendre en compte toutes les compétences des élèves dans les procédures d'affectation

Dans le cadre de l'affectation des élèves, seuls les résultats des évaluations des disciplines strictement scolaires sont souvent pris en compte. Or, d'autres compétences dont certaines sont pourtant jugées essentielles dans le monde professionnel méritent d'être mises en valeur (par exemple : les savoir-faire techniques et pratiques, les capacités à communiquer, le leadership, etc.).

Développer cette modalité, en s'appuyant sur des expériences locales, est un levier important qui sera mobilisé pour mieux prendre en compte les atouts de l'élève dans sa globalité.

L'ESSENTIEL

■ L'année 2015-2016 est marquée par la poursuite du plan d'action « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » pour répondre à l'objectif présidentiel de diviser par 2 en 2017 le nombre de décrocheurs. L'accent est mis sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, mais aussi sur la mobilisation partenariale, notamment avec les collectivités territoriales, au service des jeunes déjà sortis du système éducatif.

Développer la coopération des équipes éducatives au sein des établissements et avec les partenaires extérieurs

Le travail de **prévention du décrochage scolaire** sera renforcé pour identifier et prendre en charge les élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et/ou en situation de rupture. L'instance collégiale pluri-professionnelle chargée de la mise en œuvre de cette politique de prévention au sein de chaque établissement (groupe de prévention du décrochage scolaire) associera autant que de besoin des partenaires extérieurs. **Ces alliances éducatives** qui visent à coordonner les interventions des différents professionnels autour du jeune en risque ou en situation de décrochage seront expérimentées dans plusieurs académies à la rentrée.

Renforcer le dialogue entre les parents et l'École

La mallette des parents qui regroupe un ensemble d'outils et de supports visant à développer le principe de coéducation avec les familles sera dès cette année généralisée au CP et en 6^e puis ultérieurement en 3^e. Les espaces parents se déploieront dans les écoles et les établissements afin de favoriser des rencontres régulières, notamment avec les parents d'enfants exposés au risque de décrochage.

*« **Priorité**
à la prévention
sans diminuer
l'effort en matière
d'intervention
et de remédiation »*

Najat Vallaud-Belkacem
Novembre 2014

Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration », qui a pour but de permettre l'acquisition de la maîtrise du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'École pour des familles allophones, sera étendu pour accroître sa capacité de plus de 25%.

Valoriser dans chaque académie la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire

L'ensemble des académies mettra en place une **semaine de la persévérance scolaire**. Il s'agira de valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans les établissements scolaires en matière de lutte contre le décrochage. Cette semaine, emblématique

de la mobilisation des équipes, devra mettre en valeur les engagements et les efforts des jeunes et impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires de l'École, au premier chef les parents à qui une place centrale devra être accordée.

Après une mise en œuvre dans plusieurs académies au printemps 2015, cette semaine sera généralisée en 2015 dans toutes les académies et se déroulera entre novembre 2015 et mars 2016, période pendant laquelle le décrochage des élèves est le plus élevé.

Soutenir la formation à la prévention du décrochage scolaire

Un vaste plan de formation sera lancé afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les corps d'inspection, les chefs d'établissement, les responsables des réseaux et les référents « décrochage scolaire » en établissement, en contact avec les jeunes en situation de décrochage, bénéficieront de cette formation. Elle sera ensuite déployée vers les enseignants, premiers personnels au contact des élèves et premiers acteurs de la prévention du décrochage scolaire.

La formation visera à souligner l'importance de la valorisation des élèves et de l'évaluation positive. Elle s'attachera également à sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du décrochage : absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.

Un accompagnement personnalisé et un parcours aménagé expérimentés

Des « parcours aménagés de formation initiale » seront proposés, à titre expérimental, dans plusieurs académies, à des jeunes de plus de 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré.

Ce dispositif encadre la possibilité donnée à un jeune d'avoir un temps de respiration, de prendre du recul en sortant temporairement de l'établissement et de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou un parcours de type service civique. Le jeune conserve le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum. Sur la base d'un diagnostic de sa situation, il bénéficie d'un parcours de formation « sur mesure » et d'un accompagnement personnalisé, formalisés avec lui et sa famille par un contrat. Un tuteur suit le jeune tout au long du dispositif.

De nouvelles dispositions relatives à la préparation des examens des voies générale, professionnelle et technologique et à la délivrance du baccalauréat

Afin de réduire les sorties d'élèves du système éducatif sans diplôme, deux dispositions en faveur des candidats ajournés aux examens des baccalauréats, CAP, BT et BTS sont mises en place : les élèves auront la possibilité, dans toutes les voies de formation :

- de préparer à nouveau l'examen dans leur établissement d'origine ;
- de conserver leurs notes supérieures à 10.

L'ESSENTIEL

- Le droit au retour en formation initiale est généralisé à compter de la rentrée 2015. Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle de revenir se former pour préparer un diplôme et faciliter ainsi leur insertion.
- La mobilisation coordonnée des acteurs, indispensable pour assurer la mise en œuvre effective de ce droit pour les jeunes sortis sans qualification, sera favorisée par le protocole d'accord signé le 29 juillet 2015 entre l'État et l'Association des régions de France.

Pour quel public ?

Les bénéficiaires du droit au retour en formation initiale sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans :

- soit sortant du système éducatif sans aucun diplôme, qu'il soit général, technologique ou professionnel ;
- soit sortant du système éducatif en possession d'un baccalauréat général et ne pouvant donc pas faire valoir de qualification professionnelle reconnue.

Sous quel statut ? Pour quel objectif ?

Pour les jeunes ne possédant aucun diplôme, le retour en formation peut s'exercer sous statut scolaire, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou encore sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. L'objectif de la formation est de leur permettre d'acquérir un diplôme général, technologique ou professionnel. Pour les jeunes qui possèdent un baccalauréat général, le retour en formation dans le cadre scolaire est possible pour préparer soit un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire (CAP, baccalauréat professionnel) soit un BTS, sous réserve des places disponibles.

Selon quelles modalités d'accueil et de suivi ?

Pour les deux publics, les modalités d'accueil et de prise en charge dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) sont identiques. Le premier contact se fait par téléphone, par courriel ou directement auprès d'un des organismes membres du SPRO, dont les coordonnées seront largement diffusées par différents vecteurs (médias, internet, téléphone, plaquette d'information).

Les jeunes et leur famille peuvent se connecter sur reviensteformer.fr ou composer le numéro vert 0 800 1225 00.

Ce premier contact permet d'orienter le jeune vers la structure du SPRO qui semble la plus à même d'assurer son suivi. Dans les 15 jours qui suivent le premier contact, un premier entretien a lieu avec un membre de cette structure d'accueil. Cette personne devient le référent qui va accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet et pendant tout son parcours de formation.

Une importante mobilisation

Un engagement de tous les acteurs

Tous les acteurs engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire, au sein des plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs coordonnées par les régions, apportent leur contribution à la mise en œuvre du droit au retour en formation.

En premier lieu, les centres d'information et d'orientation (CIO), déjà investis dans l'accueil et l'information des jeunes suite au lancement de la campagne de communication ; l'Onisep, qui gère le dispositif « Ma seconde chance » ; la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'éducation nationale et les missions locales qui assurent le premier accueil. L'ensemble des organismes est associé au processus pour assurer le retour effectif en formation des jeunes qui en feront la demande.

Les établissements scolaires jouent un rôle essentiel dans la réussite du dispositif. Pour les retours dans le système éducatif, dans la plupart des cas, la formation ne pourra pas consister en une simple intégration dans une classe existante. Sur la base d'un positionnement pédagogique, il sera nécessaire d'adapter aux acquis du jeune la durée de sa formation, son emploi du temps et ses activités de formation. L'organisation de ces parcours personnalisés s'effectuera de préférence dans le cadre des réseaux d'établissements, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux.

Une campagne de communication destinée aux jeunes

Sous l'intitulé « Reviens te former », une campagne interministérielle de communication a été réalisée du 19 mai à fin juin sur les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes.



REVIENS
TE FORMER



16-25 ANS,
UN NOUVEAU
DÉPART
DANS LA VIE

La campagne a généré 202 336 visites sur le site Reviens te former. Près de 7 500 jeunes ont rempli un formulaire de demande de rappel par un conseiller pour engager une démarche de retour en formation. Plus de la moitié d'entre eux ont déjà un rendez-vous fixé dans un centre d'information et d'orientation (CIO). **Cette communication nationale sera reprise à la rentrée.**

Elle sera complétée par des actions d'information régulières, conduites dans les classes terminales de CAP et de baccalauréat général, technologique et professionnel. Ces actions prendront appui sur des documents réalisés en collaboration avec les conseils régionaux qui pilotent le service public régional de l'orientation (SPRO). La documentation sera également disponible dans tous les organismes qui assurent l'accueil et l'orientation des jeunes, notamment les missions locales et les structures du réseau Information Jeunesse.

Témoignage d'un des jeunes présents le 29 juillet 2015 lors de la signature du protocole d'accord entre l'État et l'Association des régions de France :

« J'étais en 1^{ère} pro lorsque j'ai abandonné mes études parce que j'étais découragé. Après une année passée à faire des petits boulots, j'ai été conseillé par le CIO et j'ai pu intégrer le Micro-Lycée de Vitry-sur-Seine pour reprendre mes études en seconde puis première et cette année je rentre en terminale ES ! ».

FICHE 24

LE DISPOSITIF « ACCÈS AUX FORMATIONS SÉLECTIVES POUR LES MEILLEURS BACHELIERS »

L'ESSENTIEL

■ Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, 10 % des meilleurs élèves de terminale par filière et par lycée ont un droit d'accès dans les formations sélectives de l'enseignement supérieur public. Ce dispositif vise à leur donner une seconde chance dans leur parcours et à lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, dans le sens d'une plus grande égalité des chances.

En application de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 et du décret du 4 mars 2015, les 10 % des meilleurs élèves de terminale par filière (L, ES, S, technologique, professionnelle) de chaque lycée, au vu de leurs résultats au baccalauréat, bénéficient d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée.

Un dispositif en faveur d'une plus grande égalité des chances

Ce dispositif d'« accès aux filières sélectives pour les meilleurs bacheliers », mis en œuvre depuis 2014, permet à ces élèves d'être plus acteurs de leur orientation, de lutter contre l'autocensure et les déterminismes sociaux et territoriaux et de promouvoir plus d'égalité dans le processus d'insertion dans l'enseignement supérieur. Ainsi, un élève qui s'est vu refuser des formations sélectives de l'enseignement supérieur sera prioritaire sur ces formations pour les places vacantes s'il fait partie des meilleurs bacheliers de sa filière. De fait, quel que soit le lycée dans lequel un élève est scolarisé, ses résultats au baccalauréat lui permettent une intégration dans l'enseignement supérieur en accord avec son projet personnel.



Une grande variété de formations sélectives

Après une année expérimentale en 2014, l'ensemble des filières sélectives de l'enseignement supérieur public participe maintenant à ce dispositif (IUT, CPGE, STS, écoles d'ingénieurs post-bac tels que les Insa ou les Polytech, certains instituts d'études politiques de province, etc.).

Un plus grand nombre d'élèves concernés

À la session 2014, une nouvelle proposition d'affectation a été soumise à 1 200 « meilleurs bacheliers », parmi lesquels 223 ont effectivement souhaité bénéficier de cette opportunité. 75 % de ces élèves avaient obtenu une mention « Bien » ou « Très Bien ». Ce nouveau dispositif avait ainsi représenté une nouvelle chance dans leurs parcours.

À l'issue de la session 2015, près de 15 500 néo-bacheliers étaient éligibles à ce dispositif, dont environ 3 400 en série S, 3 100 en série ES, 900 en série L, 5 700 dans la voie professionnelle et 2 400 dans la voie technologique. Près de 6 000 ont immédiatement accepté l'idée d'intégrer une filière sélective, et dans un premier temps, 1 600 propositions leur ont été faites par les rectorats. À la mi-juillet, 1 300 « meilleurs bacheliers » ont saisi la place qui leur était offerte, et, au terme du processus, ce nombre pourrait atteindre les 2 000.

**UNE ÉCOLE
AU CŒUR
DE LA
RÉPUBLIQUE**

FICHE 25

LA GRANDE MOBILISATION DE L'ÉCOLE POUR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : LA CONCRÉTISATION DES MESURES

L'ESSENTIEL

■ Après les attentats de janvier qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté le 22 janvier 2015 onze mesures pour organiser la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sont au centre de ces mesures.

■ Le premier semestre de l'année 2015 a été l'occasion d'impulser ou de développer des actions dans l'ensemble de ces domaines, tant au niveau national, qu'au travers d'initiatives plus locales. Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, organisées entre février et avril 2015, ont permis de mettre en avant les attentes, les projets mais aussi les actions déjà réalisées par les équipes éducatives et les partenaires de l'École – parents d'élèves, collectivités territoriales, services de l'État et associations éducatives notamment (<http://www.education.gouv.fr/synthese-mobilisation-valeurs-de-la-Republique>). Ces actions sont appelées à prendre de l'ampleur au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

MESURE 1 Renforcer la transmission des valeurs de la République

Un effort conséquent a été conduit tant dans le domaine de la formation initiale que de la formation continue des enseignants. Des ressources pédagogiques ont également été mises à disposition des équipes éducatives sur les questions liées à la laïcité et à l'enseignement laïque du fait religieux. Un effort de lutte contre la radicalisation des élèves a également été conduit : voir fiche dédiée.

MESURE 2 Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains

Les projets d'écoles et d'établissements doivent dorénavant détailler les modalités de la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques, commémorations patriotiques, participation collective à des concours, ainsi que l'organisation d'un temps annuel de rencontre et d'échange avec l'ensemble de la communauté éducative. La Journée nationale de la laïcité à l'École, le 9 décembre, fera l'objet d'une mobilisation spécifique.

« La dynamique
du 11 janvier a porté
à l'endroit de l'École
et de ses partenaires
des exigences fortes.
Les Assises montrent
que cette dynamique
est partagée et que
tous sont prêts à agir. »

Najat Vallaud-Belkacem

MESURE 3 Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Le parcours citoyen se met en place dès la rentrée 2015 : voir fiche dédiée.

Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École

MESURE 4 Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves

Comme le précise la fiche dédiée présente dans ce dossier, plusieurs leviers seront activés pour favoriser les relations entre l'École et les familles. Des comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté se mettent en place à partir de la rentrée.

MESURE 5 Mobiliser toutes les ressources des territoires

Tant les moyens financiers déployés au niveau national que les volontés exprimées au niveau local par les équipes éducatives et les acteurs associatifs indiquent une volonté de renforcer le partenariat en complémentarité de l'École, dans le respect des rôles de chacun (cf. fiche dédiée). La mise en place et le déploiement de la Réserve citoyenne viendront élargir la possibilité pour les équipes éducatives de mobiliser la société civile pour la transmission des valeurs de la République (cf. fiche dédiée).

Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République

MESURE 6 Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français

Les nouveaux programmes de l'école maternelle (cf. fiche dédiée), la mise à disposition des enseignants d'une banque d'outils d'évaluation au CE2 (cf. fiche dédiée) et le plan d'action global pour la maîtrise de la langue (cf. fiche dédiée) doivent contribuer à cet objectif.

MESURE 7 Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage

La fiche dédiée présente dans ce dossier précise les modalités de déploiement de ce plan et la mobilisation de tous pour vaincre le décrochage scolaire.

MESURE 8 Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux

La mise en place de la nouvelle éducation prioritaire (cf. fiche dédiée), la réforme de l'allocation des moyens (cf. fiche dédiée), la démarche engagée en faveur de la mixité sociale dans les établissements scolaires (cf. fiche dédiée), le plan « Seine-Saint-Denis » (cf. fiche dédiée), constituent autant de points d'appui pour construire une École plus juste et renforcer la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Le développement et la valorisation des filières professionnelles permettront d'étendre et de renforcer la coopération avec le monde professionnel (cf. fiche dédiée).

MESURE 9 Une action en faveur des publics les plus fragiles

Un effort de lutte contre la pauvreté est d'ores et déjà engagé par l'École, en particulier pour relever le montant des fonds sociaux et garantir que toutes les familles ayant droit aux bourses de collège en bénéficient effectivement (cf. fiche dédiée).

Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche

MESURE 10 Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation

Les mesures prises et engagées seront développées dans le dossier de la rentrée universitaire.

MESURE 11 Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur

Les mesures prises et engagées seront développées dans le dossier de la rentrée universitaire.



**Mobilisation
de l'École et de
ses partenaires
pour les valeurs
de la République**
Les assises

L'ESSENTIEL

■ La transmission du sens et de la portée du principe de laïcité est au cœur de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. La Charte de la laïcité à l'École reste le support privilégié d'une pédagogie et d'un dialogue auquel la communauté éducative dans son ensemble doit prendre part. Annexée au règlement intérieur, dorénavant signée par les parents pour qu'ils en prennent connaissance, la Charte de la laïcité à l'École est en outre présentée à l'occasion des réunions de rentrée. Pour la deuxième année consécutive, le 9 décembre est une journée au cours de laquelle les écoles et établissements feront vivre en leur sein la laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Faire du 9 décembre une journée qui fédère la communauté éducative autour de la laïcité et des valeurs qui lui sont associées

Inscrite au cœur du nouvel enseignement moral et civique, la pédagogie de la laïcité est indissociable de la transmission des valeurs de la République et de la mission de l'École d'éduquer aux règles de vie dans une société démocratique. Afin de donner sens et de faire vivre le principe fondateur de notre École et de notre République, la communauté éducative dans son ensemble est invitée pour la deuxième année consécutive à donner un relief particulier au jour anniversaire de l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État. Préparée dès les réunions de rentrée par un rappel des droits que confère la laïcité et des devoirs qu'elle exige de chacune et chacun, la journée du 9 décembre s'inscrit dans un ensemble

plus vaste d'actions éducatives et de rendez-vous qui jalonnent l'année scolaire. Par les travaux menés en classe, les événements qui seront organisés pour les présenter, ainsi que par les échanges qui se tiendront à cette occasion entre les personnels, les élèves et leurs parents, une culture commune et partagée de la laïcité à l'École pourra se construire et se renforcer.

« La laïcité est une chance, une valeur qui, avec l'égalité, permet à l'École d'être à la fois garante de la conscience républicaine collective et de l'émancipation individuelle des élèves. »

Najat Vallaud-Belkacem
22 janvier 2015

Un livret « laïcité » à destination des chefs d'établissement et des directeurs et directrices d'école

En complément de la Charte de la laïcité à l'École et des ressources qui ont accompagné sa publication (<http://eduscol.education.fr/laicite>), un livret offrira dès la rentrée des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les écoles et les établissements et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

Son contenu s'attachera à la manière de :

- présenter et faire comprendre la Charte de la laïcité à l'ensemble des membres de la communauté éducative ;

- faire vivre la laïcité par des travaux d'élèves et leur participation à la vie des écoles et des établissements tout au long de l'année ;
- conduire un dialogue constructif avec les élèves et leurs parents, en particulier dans le cas d'une contestation, que celle-ci porte sur le contenu d'un enseignement ou sur l'interdiction faite aux élèves de manifester de façon ostensible une appartenance religieuse.

Ce guide proposera en outre des repères juridiques répondant aux situations les plus couramment rencontrées dans les écoles et les établissements.

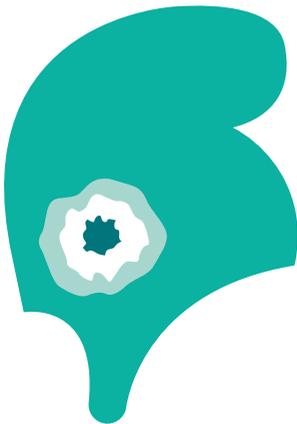
La poursuite d'un plan exceptionnel de formation

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le plan de formation, engagé depuis février 2015, qui a abouti à la formation de 1 179 premiers formateurs, sera déployé dans les académies pour aboutir à la formation de 300 000 professionnels d'ici la fin de l'année 2015. Articulant la laïcité, l'enseignement laïque des faits religieux et l'éducation à la citoyenneté démocratique et républicaine, ce plan de formation accompagnera l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique en septembre 2015.

L'ESSENTIEL

■ Nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen est construit autour de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes dès l'école élémentaire.

■ L'enseignement moral et civique est mis en œuvre à raison d'une heure hebdomadaire à l'école élémentaire, bimensuelle au collège et au lycée. Les axes principaux des programmes d'enseignement moral et civique, dont l'élaboration a été confiée au Conseil supérieur des programmes, se fondent sur les principes et valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'Homme et dans la Constitution de la V^e République.



Le parcours citoyen

Le « **parcours citoyen** » a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « La formation de la personne et du citoyen ».

Le « parcours citoyen » intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Elles constituent le fondement de **l'enseignement moral et civique**, mais comprennent aussi **l'éducation aux médias et à l'information**, nécessaire pour développer une connaissance critique de l'information, décrypter l'image, apprendre à se forger une opinion. La conscience citoyenne et la culture

de l'engagement, inhérentes au parcours citoyen, se forment également par **l'éducation à l'environnement et au développement durable et l'enseignement de défense** qui a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

L'appréciation de l'attitude de l'élève au sein de l'établissement doit prendre davantage en compte l'engagement de l'élève dans la vie et les projets de l'établissement. Elle se traduit également par les certificats et attestations obtenus au cours de la scolarité (attestation scolaire de sécurité routière et prévention et secours civiques de niveau 1). Elle peut aussi tenir compte des apprentissages construits en dehors de l'école, à travers notamment des portefeuilles de compétences, dont l'application Folios constitue une version numérique.

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique

Conformément au rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, l'enseignement moral et civique est mis en œuvre à la rentrée scolaire 2015. À chacun des niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée, il se substitue aux enseignements d'instruction civique et morale, d'éducation civique, d'enseignement civique, juridique et social.

L'enseignement moral et civique a pour objectifs :

- de transmettre et de faire partager les **valeurs qui fondent la République et la démocratie** : le socle des valeurs communes comprend la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et la lutte contre toutes les formes de discrimination (homophobie, sexisme, racisme, antisémitisme, handiphobie, etc.), c'est-à-dire les valeurs constitutionnelles de la République française, inscrites dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946 ;
- de favoriser le développement d'une **aptitude à vivre ensemble** dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ;
- de viser à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale.

L'enseignement moral et civique articule étroitement des **valeurs**, des **savoirs** et des **pratiques**. Il repose sur des méthodes pédagogiques permettant de développer, chez les élèves, des capacités de **délibération** et de **discussion** (débat, dilemmes moraux, discussions à visée philosophique, etc.). L'enseignement moral et civique vise également à former un sujet moral capable d'agir dans la relation à l'autre : il repose ainsi sur la coopération, la prise de responsabilités, les pratiques participatives et valorise **l'engagement des élèves** dans la communauté, à l'école ou en dehors de l'école.

À l'école, au collège et au lycée, les programmes mettent en avant les éléments d'une culture morale et civique qui prend en compte quatre dimensions :

- la **sensibilité** qui vise à l'acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification, la mise en mots et la discussion des émotions et des sentiments ;
- la **règle et le droit** qui visent à l'acquisition du sens des règles du vivre ensemble ;
- le **jugement** qui permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun au cours de sa vie ;
- **l'engagement** qui permet la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.

Au collège et au lycée, **tous les professeurs** – quelle que soit leur discipline – sont susceptibles de prendre en charge tout ou partie de ce nouvel enseignement. En effet, l'enseignement moral et civique revêt une dimension **interdisciplinaire** essentielle ; il peut donc mobiliser l'ensemble des disciplines d'enseignement.

L'ESSENTIEL

- La promotion de l'égalité des droits ainsi que la prévention et la lutte contre les discriminations ont été au centre du message porté par la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Le nouvel enseignement moral et civique les inscrit au cœur des programmes. À tous les niveaux d'enseignement.
- La prévention et la lutte contre les discriminations sont étudiées. L'apprentissage de l'acceptation des différences et du respect d'autrui, la déconstruction des préjugés et des stéréotypes qui altèrent l'estime de soi des élèves, la connaissance du cadre juridique dans lequel les discriminations peuvent être combattues et l'histoire des grandes conquêtes de la République pour les droits de l'Homme concourent à la formation des jeunes citoyens.
- L'École mobilise ses partenaires pour renforcer cette mission fondamentale notamment à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

**L'École mobilisée contre le racisme
et l'antisémitisme**

Grande cause nationale pour l'année 2015, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est une priorité de la loi de refondation de l'École de la République que la tragédie des attentats de janvier 2015 a rendue plus impérative encore. Dans un contexte d'augmentation des actes xénophobes, l'éducation nationale a fixé ses actions dans le plan gouvernemental présenté le 17 avril par le Premier ministre. Les actions du ministère sont rappelées dans le bulletin officiel spécial du 18 juin 2015 (<http://www.education.gouv.fr/mobilisation-contre-racisme-et-antisemitisme>).

Le rejet de toutes les discriminations, l'engagement citoyen au service de la communauté nationale, la prévention du racisme et de l'antisémitisme s'inscrivent au cœur de la vie scolaire. Ils figurent dans le parcours citoyen de l'élève et dans le parcours d'éducation artistique et culturelle en utilisant l'ensemble des leviers d'éducation liés à la culture, à l'histoire, à la mémoire. Les écoles et établissements sont invités à nouer des partenariats privilégiés avec un ou plusieurs sites mémoriels, établissements culturels ou patrimoniaux, qu'ils feront figurer dans leur projet d'école ou d'établissement. À toutes les étapes de sa scolarité, dans le cadre du parcours citoyen et du parcours d'éducation artistique et culturelle, chaque élève appréhendera ainsi l'histoire des formes prises par le racisme et l'antisémitisme.

*Le rejet de toutes
les discriminations,
l'engagement au service
de la communauté
nationale, la prévention
du racisme et de
l'antisémitisme doivent
fonder les projets
éducatifs, s'inscrire
au cœur de la vie scolaire*

**Lettre de la ministre aux recteurs
La République mobilisée contre le
racisme et l'antisémitisme**

16 mai 2015

Les projets éducatifs territoriaux valorisent les initiatives de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le cadre de leurs volets laïcité et citoyenneté. Les interventions en milieu scolaire des associations qui luttent contre les stéréotypes, les préjugés, les discriminations à caractères raciste et antisémite sont renforcées. Le plan de formation des personnels aux valeurs de la République se poursuit et la prévention du racisme et de l'antisémitisme fera l'objet d'un séminaire national de formation au 1^{er} trimestre 2016.

Les ressources pédagogiques et éducatives dédiées à la citoyenneté à destination de la communauté enseignante sont démultipliées et mises à disposition sur les sites du ministère (Éduscol) et de Canopé, chargé de la mise en ligne du portail de ressources sur les valeurs de la République construit selon le tryptique « égalité filles – garçons », « laïcité » et « éduquer contre le racisme et l'antisémitisme ».

Enfin la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, autour de la journée du 21 mars, sera un événement d'ampleur fédérant l'École et l'ensemble de ses partenaires.

Le plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École entre dans sa deuxième année

Adossé à la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, signé pour la période 2013-2018, le plan d'action pour l'égalité a pour objet d'installer à l'École une culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel. Réserver à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et porter la même attention à ses compétences, son parcours scolaire, sa réussite et son bien-être concourent à sa réussite. Encourager les filles et les garçons à s'engager, à participer à la vie scolaire, à représenter leurs pairs dans les instances des établissements donne vie à l'enjeu démocratique de l'égalité.

C'est dans ce sens que des formations de personnels ont été organisées en 2014-2015 et qu'elles se poursuivront cette année. C'est aussi le sens donné aux ressources disponibles sur le site « outils pour l'égalité », qui s'enrichira cette année de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités.

La mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, l'action pour des manuels dépourvus de stéréotypes ou la concrétisation de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale à partir de la rentrée 2015 sont autant de cadres nouveaux pour déployer la culture de l'égalité des sexes à l'École.

La mise en place du parcours Avenir en 2015-2016 offre un cadre pertinent pour mener une réflexion, avec les élèves, sur les enjeux de mixité des filières et des métiers et sur les inégalités que l'on observe dans le monde professionnel. L'action est en particulier conduite dans le domaine des sciences et de l'entrepreneuriat féminin. Les politiques gouvernementales visant à combattre les violences faites aux femmes trouveront en outre cette année un écho dans la prévention des violences sexuelles et sexistes à l'École, pour laquelle plusieurs actions sont prévues, notamment autour du 25 novembre.

L'homophobie n'a pas sa place à l'école

Le travail mené avec les associations intervenant en milieu scolaire sur la question des discriminations et violences dont sont victimes les personnes à raison de leur orientation sexuelle et les fédérations de parents d'élèves aboutira à l'élaboration d'une nouvelle campagne de prévention et de lutte contre l'homophobie.

Le service d'écoute et d'aide à distance mis en place pour les élèves, leurs parents et les personnels s'inscrit dans un dispositif pédagogique et éducatif plus complet de prévention d'une des atteintes à la dignité des personnes dont les conséquences peuvent être particulièrement graves.

L'ESSENTIEL

■ La promotion de la coéducation est l'un des principaux leviers de la refondation de l'École. Il est indispensable de reconnaître la place qui revient aux familles, notamment les plus éloignées de l'institution scolaire, au sein de la communauté éducative.

■ Une des priorités de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est de renforcer la confiance et le dialogue entre l'École et les familles pour permettre à chaque enfant de comprendre que les adultes qui l'entourent contribuent conjointement à sa réussite scolaire et à son épanouissement.

Les espaces-parents : instaurer de nouveaux liens avec les familles tout au long du parcours scolaire de l'élève**Des lieux dédiés**

La loi pour la refondation de l'École de la République prévoit la création, dans tous les établissements d'enseignement, d'un espace à l'usage des parents, dans leur ensemble, et de leurs délégués. Ces espaces peuvent se matérialiser par une salle de classe mise à disposition à la demande ou d'un espace réservé. Ce lieu est principalement dédié aux rencontres individuelles ou collectives pour améliorer les relations entre les professionnels et les familles. Il peut aussi servir à monter des projets et des actions collectives en lien avec le projet d'école et d'établissement.

« Notre École a besoin de vous pour faire réussir chaque élève. Elle a besoin de vous pour se hisser à la hauteur des attentes et des espérances que nous plaçons tous en elle. »

Najat Vallaud-Belkacem

Des échanges et une coopération de tous les acteurs de la sphère éducative

Les problématiques abordées lors des rencontres sont notamment le décrochage scolaire, l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet.

Créer un espace d'échanges permet d'intensifier les relations école/parents grâce à de nouveaux modes de communication, de s'appropriier les questions éducatives et l'exercice de l'autorité parentale, de partager des outils d'apprentissage comme la mallette des parents, de coopérer avec les associations permettant ainsi de passer du « face-à-face » à une éducation partagée et d'aller ainsi à la rencontre de parents parfois éloignés de l'École.

Une écoute bienveillante

Les échanges parents-enseignants et parents-enfants permettent également de souligner ce qui est positif dans le travail de l'élève et de communiquer sur ses réussites.

Ainsi, la reconnaissance du développement et de l'épanouissement de « l'élève-citoyen » dans les projets personnels et collectifs est mise en valeur afin de mieux tenir compte de son engagement dans le cadre notamment du « parcours citoyen ».

Il s'agit d'établir les conditions d'un véritable dialogue éducatif visant une implication plus grande des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ainsi que dans le fonctionnement de l'établissement.

La mallette des parents

Mise en œuvre depuis 2010 au sein des académies, « la mallette des parents » permet de mieux accompagner les parents d'élèves et de soutenir leur implication dans la scolarité de leur enfant. Destiné à l'origine aux classes de sixième, ce dispositif a été étendu aux élèves de cours préparatoire. Pour faciliter la généralisation annoncée par le plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, en cours préparatoire et en sixième dans les établissements qui le souhaitent, les supports (DVD, fiches méthodologiques) mis à disposition des équipes éducatives vont faire l'objet d'une réédition.

La semaine de la démocratie et les élections de parents d'élèves

La semaine de la démocratie

Chaque école et chaque établissement scolaire public organisera les 9 et 10 octobre 2015 (sauf à la Réunion et à Mayotte où elle se dérouleront le vendredi 2 ou le samedi 3 octobre 2015), les élections des représentants de parents d'élèves. Cette élection se déroule lors de la semaine de la démocratie consacrée aux élections des représentants de parents d'élèves.

Les directeurs et chefs d'établissements sont invités à faire de cette semaine de la démocratie un moment privilégié de dialogue en facilitant, dans le cadre des textes réglementaires en vigueur, les droits des candidats et le vote de tous les parents. Ces élections sont l'occasion de faire participer les élèves à un processus démocratique vivant et incarné en les impliquant autant que possible dans l'organisation de ce temps essentiel dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Le statut des parents délégués

La participation des parents délégués aux instances éducatives est encouragée. Il sera veillé au respect des dispositions permettant de faciliter l'investissement des représentants de parents : les réunions doivent se tenir à des horaires permettant aux parents d'être présents et des autorisations d'absence pour certaines réunions peuvent être accordées par l'employeur. Lors de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, la création d'un statut du parent délégué a été évoquée par les fédérations de parents d'élèves pour contribuer à faciliter l'accès aux responsabilités exercées dans les instances représentatives. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ont sollicité, auprès de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale des affaires sociales (Igas), des propositions sur ce sujet. Un rapport sera remis aux ministres début octobre.

Des dispositifs variés qui impliquent les parents

La charte de la laïcité

À la rentrée, les parents seront invités à signer la charte de la laïcité. Affichée depuis 2013 dans tous les établissements, elle propose à l'ensemble de la communauté éducative une formulation unique de cette valeur fondamentale qu'est la laïcité.

La réserve citoyenne

Chaque parent peut s'impliquer dans la Réserve citoyenne que la ministre a mise en place pour mieux associer la société civile au travail des enseignants dans la transmission des valeurs de la République.

<http://www.lareservecitoyenne.fr>

La simplification des textes et des procédures

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement, le ministère est très investi et associe les parents d'élèves : bourses, livret d'accompagnement des programmes, ou encore simplification des démarches à l'école primaire faciliteront les liens entre l'école et les familles.

Dispositif « Ouvrir l'École aux parents » pour la réussite des enfants

Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants », créé en 2008, permet aux parents allophones qui le souhaitent de recevoir des formations, prises en charge par l'État, afin de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation plus étroite avec les enseignants. Le dispositif sera étendu pour accroître sa capacité de plus de 25 %.

RENFORCER ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCOLE ET LES ASSOCIATIONS

L'ESSENTIEL

■ Le rôle du secteur associatif, en complémentarité de l'École, est affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Pour développer la citoyenneté et la culture de l'engagement des élèves, la Grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République a prévu de renforcer et d'amplifier les partenariats existants avec les associations à vocation éducative, notamment dans les domaines du vivre ensemble, de la lutte contre les discriminations, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Des partenariats structurés



Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutient financièrement les actions éducatives de nombreuses associations et prend appui sur ces dernières dans le cadre de son action. Il le fait au niveau national (pour près de 200 structures), pour les organismes dont le champ d'intervention est national, ou au niveau des académies.

Des ressources budgétaires exceptionnelles sont mobilisées : 64,4 millions d'euros au titre du budget 2015. Des conventions pluriannuelles d'objectifs sont notamment conclues avec les principaux mouvements d'éducation populaire et de jeunesse.

Un agrément pour les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, qui peut être national ou académique, atteste la qualité et la complémentarité de l'action d'un partenaire associatif, tout comme son respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous.

Depuis janvier 2015, une ambition partagée pour développer les actions au service de la réussite des élèves et des valeurs de la République

Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République ont permis de souligner l'intérêt des actions déjà construites localement entre les équipes éducatives des établissements scolaires et le tissu associatif, mais aussi la volonté commune des acteurs de faire vivre « l'esprit du 11 janvier 2015 » et d'aller plus loin pour fonder une véritable « alliance éducative » au service de la réussite des élèves.

Ces assises ont notamment mis en évidence la richesse et la diversité des actions menées par les associations complémentaires dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté. Parmi de très nombreuses initiatives, peuvent être citées des actions à dimension nationale, telles que la « semaine de la coopération à l'école » organisée par l'Office central pour la coopération à l'école (OCCE), ou bien la campagne « Pas d'éducation, pas d'avenir ! », organisée par la Ligue de l'enseignement, qui pourront par exemple servir de points d'appui pour la mise en œuvre du nouveau parcours citoyen des élèves.

La semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, organisée autour de la journée internationale du 21 mars, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), a permis de mobiliser les associations étudiantes et lycéennes ainsi que les associations complémentaires de l'École, en particulier celles qui luttent contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Cette mobilisation connaît également des prolongements dans les activités périscolaires dans lesquelles le ministère comme l'ensemble des associations promeuvent, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, le développement d'actions autour de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la république. Cette ambition est largement relayée par les associations d'élus locaux.

Favoriser des échanges pérennes entre équipes éducatives et acteurs associatifs : une volonté et de nouveaux outils

Lors des assises organisées au niveau local, de très nombreuses équipes éducatives des établissements scolaires et des associations ont manifesté le souhait de renforcer leur travail commun pour favoriser la rencontre et l'échange par la mise en place de forums annuels dédiés aux associations éducatives, au niveau départemental ou dans les établissements. À cette fin, l'implication des associations au sein des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) des établissements du second degré pourra être renforcée pour favoriser la pérennité et le suivi des actions conduites. La généralisation, à la rentrée 2015, des CESC départementaux permettra de disposer au niveau départemental d'une instance pérenne de réflexion sur les actions partenariales conduites dans les écoles et établissements et de valorisation des initiatives susceptibles d'être développées à l'échelle départementale.

Pour encourager la connaissance réciproque des acteurs, les associations et les mouvements pédagogiques sont associés à l'effort de formation initiale des enseignants et notamment, à travers le tronc commun de formation dispensé dans les Espé. Un parcours d'auto-formation construit entre le Collectif des associations partenaires de l'école publique et l'École supérieure de l'éducation nationale mettra à disposition des personnels de direction et d'inspection à la rentrée un ensemble de ressources nouvelles, directement utiles pour mettre en place dans les territoires de nouveaux partenariats.

Avec la refondation de l'éducation prioritaire qui se déploie à la rentrée 2015 et avec les contrats de ville, des partenariats se construisent également pour conjuguer nos objectifs de l'éducation prioritaire avec la nouvelle ambition de la politique de la ville.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, de nombreux autres chantiers sont ouverts qui appellent un partenariat confiant et durable avec les associations : mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle, déploiement de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ou encore accueil dans nos écoles et établissements scolaires de milliers de jeunes volontaires du service civique dès l'année prochaine.

Encourager, accompagner et valoriser l'engagement des jeunes dans le cadre du parcours citoyen

Développer la participation et les initiatives des élèves favorise une appropriation pleine et entière des valeurs de la République. C'est une des priorités du nouveau parcours citoyen qui se déploiera à partir de l'année scolaire 2015-2016.

Les associations partenaires de l'École pourront jouer un rôle dans la formation des élèves dans leurs fonctions de délégués de classe, les accompagner dans le montage de projets à dimension citoyenne au sein de l'établissement en lien avec les équipes éducatives, ou leur faire découvrir le monde associatif.

Les associations sportives, instituées dans chaque établissement, sont des cadres privilégiés pour une expérience concrète de l'engagement et du fonctionnement d'une association.

Par ailleurs, l'engagement associatif et les compétences non formelles des élèves seront mieux reconnus grâce à la généralisation de l'outil Folios qui permet notamment de faire le lien entre les actions scolaires et extrascolaires. Dans la même perspective, la liaison entre le livret numérique du lycée et le portail APB (admission post-bac) donnera la possibilité aux établissements de l'enseignement supérieur de prendre en compte, dans leur processus de recrutement, les compétences acquises dans un cadre extrascolaire.

L'ESSENTIEL

■ La Réserve citoyenne de l'éducation nationale, lancée le 12 mai 2015, offre à tous les citoyens la possibilité de s'engager bénévolement pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République à l'École, aux côtés des enseignants, ou dans le cadre d'activités périscolaires ; elle est une opportunité pour l'École de bénéficier de l'engagement des acteurs de la société civile
<http://www.education.gouv.fr/pid32003/la-reserve-citoyenne.html>.

■ 4 660 personnes se sont préinscrites depuis le 11 janvier pour devenir réservistes ; les deux tiers des préinscriptions sont d'ores et déjà complétées et validées ; les autres candidatures sont examinées et validées au niveau académique. Les référents académiques « Réserve citoyenne » désignés par les recteurs assurent l'information et la communication autour de ce projet national pour lequel des institutions publiques et privées labellisées « Ambassadeurs de la Réserve citoyenne » sont mobilisées à nos côtés.

■ À partir du mois de septembre, la Réserve citoyenne se déploiera sur l'ensemble du territoire pour permettre des interventions de réservistes en classe. Les enseignants seront sensibilisés lors de la journée de prérentrée et dans les académies, des manifestations seront organisées par les rectorats autour de la Réserve citoyenne.



À la suite de la Grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 12 mai 2015, une Réserve citoyenne de l'éducation nationale pour permettre à tous les citoyens volontaires d'accompagner les enseignants pour mieux transmettre aux élèves les valeurs de la République. Des actions ont commencé à se mettre en place au premier semestre sur le terrain. Elles se développeront dans toutes les académies à partir de septembre.

Les missions et le fonctionnement de cette réserve sont précisés par la circulaire du 12 mai 2015. Elle préfigure d'autres formes de réserve publique comme prévu lors du comité interministériel d'« Égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015.

Pourquoi créer une Réserve citoyenne de l'éducation nationale ?

La Réserve citoyenne est une réponse à la volonté d'engagement qui s'est exprimée chez les français après les attentats de janvier 2015 pour accompagner l'École. Elle permet aux enseignants de solliciter des personnes volontaires pour mettre leurs compétences et leur expérience au service de la transmission des valeurs auprès des élèves. La Réserve citoyenne repose sur un engagement individuel qui peut s'inscrire en complémentarité d'un engagement associatif ou de service civique.

Pour l'institution scolaire, la mise en place d'une Réserve citoyenne de l'éducation nationale permet de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer en classe les enseignements et les activités éducatives en direction des élèves. Les collectivités territoriales pourront faire appel à ces réservistes dans le cadre d'activités périscolaires. 80 % des réservistes ont ainsi manifesté le souhait d'intervenir aussi sur le temps périscolaire.

Comment fonctionne-t-elle ?

La Réserve citoyenne de l'éducation nationale est un dispositif national. Une application unique <http://www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr/> permet à toute personne majeure qui le souhaite de s'inscrire à la Réserve citoyenne.

Les manifestations d'intérêt sont validées par les recteurs auprès desquels des référents « Réserve citoyenne » formés ont été nommés. Ils assurent l'examen des candidatures pour garantir que la moralité des candidats est irréprochable (notamment, contrôle du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles) et leur capacité à s'inscrire dans un projet pédagogique. Chaque réserviste signe la charte d'engagement qui définit les principes d'intervention en classe.

Les directeurs d'école, les inspecteurs de circonscription et les chefs d'établissement ont accès à la liste des réservistes qui sont disponibles pour intervenir aux côtés des enseignants en classe.

Un projet fédérateur pour les partenaires de l'École

Au niveau national, la Réserve citoyenne suscite une forte adhésion de la part d'institutions qui souhaitent promouvoir son développement et encourager leurs salariés, leurs adhérents ou leurs partenaires à s'inscrire dans cette démarche participative.

Une douzaine de grandes institutions se sont déjà engagées à être les « Ambassadeurs de la Réserve citoyenne » (réseau français des villes éducatrices, École nationale d'administration, Conférence des présidents d'université, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Cnous, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des Francas, Cemea, Association des petites villes de France, Mutuelle générale de l'éducation nationale, Fédération nationale des sapeurs pompiers, Association des membres de l'Ordre des palmes académiques). Des personnalités se sont également engagées pour la Réserve citoyenne : Beate et Serge Klarsfeld, Latifa Ibn Ziaten, Robin Renucci, etc. D'autres institutions et personnalités nous rejoindront à partir de septembre.

Dans chaque académie, cette mobilisation pour la réserve est animée par le référent académique, nommé par le recteur. Il assure l'information sur la réserve auprès des personnels et mobilise les partenaires pour faire connaître la réserve et encourager les inscriptions en assurant une diversité de profils et de compétences. Il assure le lien avec les collectivités sur ce sujet.

Une mobilisation en faveur de la Réserve citoyenne à la rentrée 2015

En amont de la rentrée scolaire, les recteurs et IA-Dasen, chefs d'établissement et directeurs d'école seront mobilisés pour que, dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées, la Réserve citoyenne soit présentée lors de la journée de prérentrée et que les enseignants soient encouragés à recourir aux réservistes.

Les enseignants recevront également dans les premiers jours de septembre un message personnel les invitant à conduire une réflexion sur l'utilisation de la réserve, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique qui se met en place à la rentrée.

Partout dans les académies, des manifestations seront organisées par les rectorats autour de la Réserve citoyenne pour que ce grand projet national se concrétise dans les territoires. Les ambassadeurs de la réserve seront associés à ces manifestations.

LE SERVICE CIVIQUE : UN ENGAGEMENT DES JEUNES POUR L'ÉCOLE

L'ESSENTIEL

■ LE SERVICE CIVIQUE DEVIENT UNIVERSEL

Le service civique « universel » est effectif depuis le 1^{er} juin 2015.

■ Les jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant effectuer une mission d'intérêt général dans l'éducation nationale à compter de la rentrée 2015 pourront trouver les propositions de missions sur le site de l'agence du service civique.

■ Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accueillera 5 000 missions à la rentrée 2015 et 37 000 missions d'ici la rentrée 2017, prioritairement en école élémentaire et dans l'éducation prioritaire.

Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique vise à proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Pour le jeune volontaire, le service civique dans l'éducation nationale est une étape de vie au cours de laquelle il prend conscience de la diversité de notre société en côtoyant d'autres volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, des élèves issus de toutes les origines sociales et culturelles.

S'engager et vivre la citoyenneté au sein de l'éducation nationale

Des missions clairement définies

Une mission de service civique est toujours complémentaire de l'action des agents du service public. Elle ne saurait en aucun cas s'y substituer. Elle permet au volontaire de vivre une expérience de mixité sociale dans un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Elle permet à l'école ou à l'établissement de bénéficier de la créativité d'un jeune volontaire.

Toute mission de service civique devant élève en école, établissement ou centre d'information et d'orientation (CIO) est exercée par un binôme de volontaires aux profils diversifiés (en termes de mixité sociale, sexe, niveaux de formation, etc.). Les jeunes candidats seront retenus sur la base de leur savoir-être et de la motivation dont ils feront preuve pour les missions proposées en milieu scolaire.

Des missions diversifiées pour un engagement formateur

Neuf grands types de missions sont proposés aux volontaires. Ces missions déterminent le cadre de ce que les écoles, collèges, lycées, CIO et services académiques pourront proposer aux volontaires. La priorité est donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire :



- contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- soutenir les actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- soutenir les actions et projets d'éducation au développement durable ;
- animer la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- contribuer à la prévention des addictions ;
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- aider à l'information et à l'orientation des élèves.

Un potentiel d'activités très varié

Les activités proposées incluent des activités aussi diverses que, par exemple, préparer au sein d'une école des rencontres avec les parents, enrichir les possibilités d'activités offertes par les classes accueillant des enfants de moins de trois ans en maternelle ou contribuer au développement de la Réserve citoyenne. Les volontaires pourront, par exemple, venir en soutien à l'organisation d'actions pédagogiques, accompagner des jeunes décrocheurs, informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage.

FICHE 33

L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES DANS LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS

L'ESSENTIEL

- Les élèves sont des acteurs engagés dans la vie de leur établissement : engagés dans leurs apprentissages et aussi dans le développement d'une démocratie collégienne et lycéenne renouvelées : conseils à la vie lycéenne et collégienne, maison des lycéens, développement des médias scolaires sont autant d'instances et de projets pour favoriser leur investissement...
- Le 7 octobre 2015, la ministre aura l'occasion d'échanger avec les représentants des lycéens dans le cadre d'un événement autour de « la démocratie et la vie lycéennes en mouvement ».

Les temps forts de la démocratie et de la vie lycéennes

La démocratie et la vie lycéennes en mouvement

Le 7 octobre 2015, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réunira des représentants des conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL) et du conseil national à la vie lycéenne (CNVL) pour dialoguer avec eux autour de la démocratie lycéenne et des améliorations à y apporter afin de favoriser au mieux leur engagement au sein de leur établissement et des instances académiques et nationales. Cet événement sera aussi l'occasion de prolonger les travaux thématiques engagés lors du Conseil national à la vie lycéenne de juillet 2015. Les élus lycéens ont en effet souhaité porter plusieurs thématiques qui permettront de conduire des actions concrètes pour les lycéens qu'ils représentent : orientation, égalité entre les filles et les garçons ou encore lutte contre le harcèlement en milieu scolaire font partie des sujets retenus par les élus.

Les élections pour les conseils des délégués à la vie lycéenne

Tous les lycéens sont invités à voter pour élire leurs représentants au Conseil des délégués à la vie lycéenne (CVL) le 8 octobre 2015 lors de la semaine de la démocratie. Moment fort de l'engagement de chacun dans la vie de son établissement, ces élections seront précédées par les Semaines de l'engagement qui permettront des formations en direction des élèves de seconde et des échanges entre lycéens pour que la participation à ces élections soit à la hauteur des enjeux.

Les CVL ont un rôle important dans les lycées. Ils sont obligatoirement consultés sur de nombreux aspects de la vie du lycée : les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire, l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur, les questions de restauration et d'internat, le soutien et l'aide aux élèves, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne, l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, etc.

Des modalités d'engagements variées et complémentaires

Les élèves représentés dans de nombreuses instances

Les délégués de classe, les délégués au conseil d'administration, les élus au conseil de vie lycéenne ou encore au conseil académique ou national à la vie lycéenne ou au Conseil supérieur de l'éducation jouent un rôle essentiel de conseil et sont force de proposition, dans la vie des établissements mais aussi dans les choix des politiques académiques et nationale.

Les maisons des lycéens

Dans chaque lycée, une Maison des lycéens (MDL), doit être en place. La MDL est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Son rôle est de participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Les conseils de vie collégienne : vers une généralisation pour la rentrée 2016

Plusieurs académies expérimentent des conseils de vie collégienne (CVC) pour que dès le plus jeune âge, à l'instar de leurs aînés lycéens, les élèves puissent s'investir dans la vie de leur établissement. Le cadre de ces CVC sera défini cette année en lien avec les élus lycéens et les collèges expérimentaux pour que cette nouvelle instance démocratique se mette en place dans tous les collèges à la rentrée 2016.

Le développement des médias en milieu scolaire

Le développement des médias scolaires dans les écoles et établissements est un levier pour conforter l'esprit critique mais aussi la mise en pratique et en action de la liberté d'expression des élèves.

Un engagement valorisé dans le parcours scolaire

L'engagement associatif des élèves, leur implication dans les instances de leur établissement ou encore auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés (élèves nouvellement arrivés en France, élèves en difficulté, élèves en situation de handicap) seront valorisés.

La vice-présidence des associations sportives par les élèves est développée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées.

L'ESSENTIEL

■ Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement.

■ L'éducation aux médias et à l'information est une composante du parcours citoyen qui se met en place à l'École à la rentrée 2015.

L'éducation aux médias et à l'information à l'ère du numérique

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un élément indispensable pour préparer à l'exercice de la citoyenneté en démocratie. Inscrite dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, elle doit répondre aux nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques par les élèves. Elle comporte en particulier une éducation aux droits et devoirs associés à ces pratiques culturelles et sociales.

Une priorité au cœur de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

À la suite des attentats de janvier 2015, l'éducation aux médias et à l'information a été renforcée, avec pour objectifs l'éducation à la citoyenneté et la transmission, à l'École, d'une culture de la presse et de la liberté d'expression.

Les démarches éducatives visant à permettre aux élèves de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents médias, et en particulier de l'Internet, seront développées et encouragées.

Ces démarches doivent faciliter leur participation et leur engagement dans un parcours citoyen. Elles impliquent non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi la mise en place de méthodes actives, leur permettant de rechercher, de produire eux-mêmes et de publier avec les outils numériques.

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi pour décliner cet objectif dans les programmes scolaires de chaque cycle.

Le développement des médias scolaires et des partenariats avec les médias professionnels

La création de médias scolaires et d'outils d'information citoyens dans chaque école et établissement est fortement encouragée. Pour cela, le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) apportera son soutien et ses compétences dans l'accompagnement de la mise en place de ces projets. Dans chaque académie, un coordonnateur Clemi sera affecté à cette mission à plein temps. Le partenariat avec des professionnels jouera un rôle essentiel. À travers de nouvelles conventions, les médias s'engagent aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour développer des programmes et des outils pédagogiques, et multiplier les interventions de professionnels de la presse et des médias dans l'École.

L'ESSENTIEL

■ Les recherches françaises et internationales ont prouvé qu'un climat scolaire serein permettait de faire diminuer les problèmes de violences, l'absentéisme et le décrochage, d'améliorer les résultats, de favoriser le bien-être des élèves et des personnels, de renforcer les liens avec les familles et les partenaires.

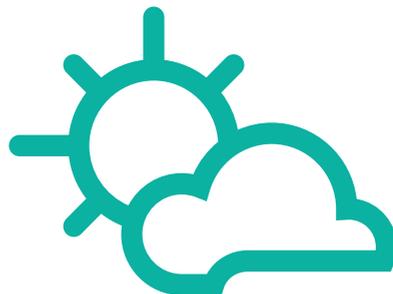
Le climat scolaire : une méthode systémique pour répondre aux enjeux éducatifs

Travailler sur le climat scolaire c'est adopter une démarche de réflexion globale autour des questions éducatives.

Le ministère conduit une politique volontariste d'impulsion, de formation, d'accompagnement et de valorisation des actions des établissements et des académies autour du climat scolaire.

La démarche « climat scolaire » s'appuie sur 7 leviers :

- améliorer la stratégie d'équipe (communication interne, etc.) ;
- développer le sentiment de justice (réflexion collective sur les punitions et sanctions, etc.) ;
- favoriser l'engagement des élèves (pratiques coopératives dans la classe, « parcours citoyen », etc.) ;
- renforcer la relation avec les parents (espace parents, semaine de la démocratie, etc.) ;
- accroître le sentiment d'appartenance (événements festifs, commémorations, etc.) ;
- prévenir les violences et le harcèlement (savoir identifier, intervenir et prendre en charge, etc.) ;
- consolider les partenariats (connaître les partenaires, inscrire leurs actions dans les projets d'école ou d'établissement, etc.).

**Déploiement de la méthode « climat scolaire » pour accompagner les établissements**

Cette méthode issue de la recherche et adaptée à la réalité de chaque école et établissement a été développée avec les académies et les établissements. Elle repose sur :

- la réalisation d'une enquête locale de climat scolaire ;
- l'objectivisation de la situation de l'établissement en recensant les points forts et les marges de progressions ;
- la mise en place d'un plan d'actions dans le cadre d'une réflexion associant l'ensemble de la communauté éducative ;
- la formation sur site avec l'appui de formateurs académiques.

Quatre actions ont été privilégiées pour développer cette méthode « climat scolaire » sur la base d'une adhésion des établissements, elles se développeront davantage pendant l'année scolaire :

- un cadrage national déontologique de la démarche, qui repose sur une relation de confiance avec les établissements ;
- la mise en place de groupes « climat scolaire » en académie regroupant des personnels aux compétences variées ;
- la formation de formateurs académiques pour accompagner les établissements volontaires ;
- la production d'outils disponibles sur <http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>.

Un logiciel de passation d'enquêtes de climat scolaire au niveau local sera créé pour la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme du collège. Il sera mis à disposition de tous les collègues.

Les chiffres

- **7 leviers pour améliorer le climat scolaire**
- **23 académies dotées de groupes « climat scolaire »**
- **Plus de 70 000 personnes sensibilisées et formées à cette méthode**

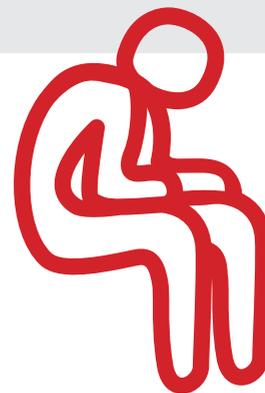
FICHE 36

« NON AU HARCÈLEMENT » : POUR SUIVRE ET AMPLIFIER LA MOBILISATION DE TOUS

L'ESSENTIEL

■ Le harcèlement entre élèves était jusque récemment un sujet tabou. Fortement mobilisé, le ministère a développé une politique articulée autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.

■ Les avancées sont réelles mais pour faire prendre conscience à l'ensemble de la société de l'importance de repérer et résoudre les situations de harcèlement, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de créer une journée nationale pour dire « Non au harcèlement » le 5 novembre. Cette journée sera l'occasion de dévoiler les nouvelles actions qui seront mises en œuvre pendant l'année scolaire.



Les chiffres

- Plus de **700 000 élèves** sont victimes de harcèlement
- Un numéro à connaître : **0808 807 010**
- **250 référents** « harcèlement » pour vous accompagner
- **1 800 vidéos** et affiches réalisées par les élèves dans le cadre du Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Sensibiliser

Parce que le sujet était tabou il y a encore peu, il est indispensable de sensibiliser toujours davantage sur ce phénomène. Pour cela le site « agir contre le harcèlement » et la page Facebook déjà suivie par 65 000 personnes permettent d'être tenu informé des nombreux projets réalisés sur tout le territoire.

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>

<https://www.facebook.com/agircontreleharcelementalecole>

La journée « Non au harcèlement » du 5 novembre 2015 sera l'occasion pour la ministre d'interpeller et de mobiliser toute la société sur le harcèlement.

Prévenir

L'enseignement moral et civique

Le harcèlement a fait son entrée dans les programmes. Il est un des thèmes pouvant être abordés dans le cadre de l'enseignement moral et civique en cycles 2 et 3. C'est en effet en primaire que le harcèlement débute. La prévention dès le plus jeune âge est incontournable.

Un plan de prévention efficace

La loi de refondation demande que chaque école, collège et lycée mette en place un plan de prévention.

Pour aider à sa mise en œuvre, le ministère propose un plan d'action qui repose sur l'analyse de plus de 600 programmes internationaux. Il peut s'adapter à la réalité de chaque établissement scolaire et propose une démarche globale reposant sur les facteurs identifiés pour faire baisser le harcèlement et améliorer le climat scolaire :

- le travail d'équipe : le circuit d'information et le rôle de chacun doivent être identifiés ;
- l'engagement des élèves : conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne, maison des lycéens, « parcours citoyen » sont autant de lieux et de moments pour rendre les élèves acteurs de la prévention ;

- la réflexion sur les sanctions et les punitions : il faut à la fois protéger la victime et faire changer de comportement les auteurs de harcèlement ;
- un travail de proximité avec les familles : seuls le dialogue et la confiance entre la famille et l'équipe éducative peuvent permettre une résolution de la situation pour le bien des élèves ;
- la qualité de vie : le sentiment d'appartenance à son école ou son établissement, une vigilance particulière à l'accueil des nouveaux élèves, qui ont davantage de risque d'être harcelés, sont des éléments décisifs pour faire baisser le harcèlement ;
- les partenariats : le harcèlement peut se dérouler dans tout accueil collectif, en dehors de l'établissement, sur les réseaux sociaux et demande donc que chacun soit impliqué. La santé, les services de police, la justice sont concernés par cette problématique. Plusieurs associations sont engagées pour prévenir le harcèlement.

De nombreux outils adaptés à tous les âges

Le ministère met également à disposition de très nombreux outils : grille pour repérer le harcèlement, guides d'accompagnement pour le premier et le second degrés, conseils de lecture, supports vidéos, affiches, pour tous les âges, créés en grande partie par les élèves dans le cadre du Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ». <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/centre-de-ressources/outils-pedagogiques/>

La troisième édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

La troisième édition du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » est en ligne. Ce prix, soutenu par la MAE, est ouvert à tous les établissements, structures péri et extrascolaires pour les enfants et jeunes de 8 à 18 ans. Le harcèlement sexiste fait l'objet d'une préoccupation particulière. Une affiche ou une vidéo accompagnée d'un plan de prévention doit être réalisée collectivement. Il est possible d'y participer jusqu'au 29 janvier 2016. <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-le-harcelement-2015-2016.html>

Former

La formation renforcée des personnels pour identifier les situations de harcèlement et les prendre en charge, dans la limite de leur rôle et de leurs compétences, est indispensable. Depuis 3 ans, des formations nationales régulières pour les 250 référents « harcèlement » sont organisées. Toutes les académies proposent des formations dans les programmes académiques de formations ou sur site. Fin septembre, comme l'avait annoncé la ministre en février 2015, un parcours M@gistère premier degré, permettant une formation hybride en ligne et sur site, sera disponible. Le parcours second degré sera publié avant la fin de l'année 2015. Ils permettront d'accélérer les formations sur tout le territoire.

Prendre en charge

Les numéros verts « Stop harcèlement » et « Net Écoute »

Le numéro vert national **0808 807 010**, géré par l'association de l'école des parents et des éducateurs d'Île-de-France, passera prochainement à 4 chiffres pour en simplifier la mémorisation et mieux le faire connaître. Ce numéro sert à conseiller les appelants et à leur offrir une écoute bienveillante mais surtout à agir : il permet d'enclencher une procédure en lien avec les référents « harcèlement » de l'éducation nationale pour aider les familles et les établissements quand la situation est difficile. Pour les cyberviolences et cyberharcèlements, le numéro Net Écoute, géré par l'association e-Enfance, **0800 200 000**, est à disposition de tous.

Il est également possible de déposer plainte. La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 a permis de reconnaître le harcèlement moral - hors du milieu du travail - comme un délit (article 222-33-2-2 du Code pénal).

Le cyberharcèlement : agir ensemble

Le harcèlement peut se poursuivre ou parfois débiter sur les réseaux sociaux, par envoi de SMS, ou par des appels anonymes. Il est indispensable qu'une alliance éducative existe entre les familles, les partenaires et l'École pour que le cyberharcèlement puisse diminuer.

Le ministère a engagé plusieurs actions pour lutter efficacement contre les dérives d'Internet : Le programme « Internet responsable », l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information offrent tous des possibilités pour réfléchir avec les élèves à l'usage des médias sociaux et à la construction d'un esprit critique et éclairé.

L'association e-Enfance, agréée et subventionnée par le ministère, propose des outils mais aussi des sensibilisations pour les parents, les élèves et les équipes éducatives.

L'ESSENTIEL

- Le plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, mis en œuvre depuis avril 2014, prévoit une action préventive, située en amont du phénomène de radicalisation, afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.
- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe à ce volet préventif dans le cadre des actions coordonnées par le ministère de l'Intérieur.

La participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au plan national

La question du repérage des situations à risque est primordiale. La mise en place d'un dispositif d'écoute et de signalement, dans le cadre de cellules de suivi auquel l'éducation nationale participe, sous l'autorité des préfets, permet à chacun de recevoir l'aide nécessaire en cas de doute ou de questionnement.

Le ministère travaille en lien étroit avec le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (ministère de l'Intérieur) et la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes, relevant du Premier ministre). Il appartient au « **Radicalisation Awareness Network** » (RAN), créé en 2011 par la Commission européenne, pour un échange de bonnes pratiques autour de la prévention de la radicalisation.

Des formations et des outils pour les personnels de l'éducation nationale**Un programme de formation à destination des hauts fonctionnaires et des corps d'encadrement des académies**

Ces formations aident les équipes académiques à identifier les signaux de risque de radicalisation, le phénomène d'embrigadement, et à construire une politique de prévention, de repérage et d'accompagnement des situations et des établissements en lien avec les cellules de suivi départementales.

Un livret, outil de prévention de la radicalisation des jeunes

Diffusé en janvier 2015, il appelle les personnels à une attention particulière envers des élèves en risque de désaffiliation ou de déshérence et indique la procédure à suivre.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_-fevrier/76/8/Prevenir-la-radicalisation-des-jeunes_390768.pdf

Mission de prévention des phénomènes sectaires

Rattachée à la direction générale de l'enseignement scolaire, elle renforce à partir de cette rentrée le dispositif mis en place.



Des actions éducatives renforcées pour les élèves

L'école participe à la construction d'élèves citoyens, aptes à appréhender le monde qui les entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent leur bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres.

Éducation aux médias et à l'information

Elle contribue à créer un socle de connaissances, de compétences et de valeurs qui permet aux élèves de renforcer leur résilience face à toute forme de manipulation et de radicalisation, en développant leur sens critique, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux et de l'Internet.

Valorisation de l'engagement des jeunes

L'engagement des élèves notamment dans le cadre du parcours citoyen permet de valoriser leurs nombreuses compétences et développer un sentiment d'appartenance à une société.

UNE MEILLEURE TRANSMISSION DES INFORMATIONS JUSTICE – ÉDUCATION NATIONALE POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

L'ESSENTIEL

■ Les drames de Villefontaine et d'Orgères en mars 2015 ont mis en lumière la nécessité d'améliorer les échanges d'informations entre la Justice et l'éducation nationale

■ À partir de la rentrée, l'ensemble des procédures internes de gestion des signalements et des informations émanant de l'autorité judiciaire est revu : des « référents justice » seront nommés auprès des recteurs. Dans chaque TGI un « référent éducation nationale » sera désigné. Un guide méthodologique qui détaille la manière dont les interlocuteurs doivent coopérer au niveau local est élaboré et des outils de partage d'informations et sécurisés mis en place.

■ Un dispositif législatif sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais pour définir dans la loi un nouveau cadre clair et sécurisé d'échange d'informations entre l'autorité judiciaire et les autorités administratives, notamment lorsque sont en cause des poursuites ou condamnations pour des infractions graves concernant des personnels en contact habituel avec les mineurs.



Pourquoi améliorer les échanges d'informations entre la justice et l'éducation nationale ?

À l'occasion des drames de Villefontaine et d'Orgères en mars 2015, des dysfonctionnements graves ont été constatés dans la transmission d'informations concernant des personnels exerçant des activités d'enseignement ayant été condamnés pour des infractions graves en rapport avec des mineurs. Si les circulaires de la chancellerie, la dernière en date du 11 mars 2015, encouragent les parquets à transmettre des informations, ces préconisations n'ont pas toujours été suivies d'effet.

Ces dysfonctionnements ont en particulier été relevés par les inspections générales (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et inspection générale des services judiciaires (IGSJ)) que les ministres avaient conjointement missionnées dès la fin du mois de mars pour faire des propositions concrètes. Leur rapport a été rendu public au mois de juillet : il est consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr/>

Une réorganisation des procédures qui s'engage dès la rentrée

Pour systématiser les relations avec la justice, des « référents justice » seront nommés auprès des recteurs à la rentrée. Formés, les « référents justice » permettront d'améliorer la transmission des informations en provenance de la justice et le suivi des signalements. En lien avec les TGI, ils suivront l'évolution des procédures judiciaires et s'assureront que les procédures administratives ont bien été mises en œuvre. Dans chaque TGI un « référent éducation nationale » sera désigné.

Un guide méthodologique qui détaille la manière dont les interlocuteurs doivent coopérer au niveau local est élaboré par les deux ministères et des outils de partage d'informations et sécurisés seront mis en place. Les « référents justice » ont, en outre, vocation à participer aux structures académiques de veille, d'aide et d'appui mises en place dans la plupart des académies pour améliorer le climat scolaire regroupant des professionnels aux profils et aux compétences complémentaires, issus des métiers de l'éducation, de la médiation et de la sécurité.

Parallèlement, les organisations administratives vont être améliorées. Le circuit des remontées de faits graves par les chefs d'établissement et directeurs d'école est en cours de redéfinition et d'harmonisation au plan national afin de permettre une meilleure coordination des différents acteurs concernés et renforcer l'accompagnement, en cas de besoin, et l'appui aux écoles et établissements scolaires.

Un nouveau dispositif législatif soumis au Parlement dans les meilleurs délais pour définir un cadre clair et sécurisé

Un dispositif législatif sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais afin de définir un cadre juridique clair et sécurisé permettant de préciser les cas et conditions – notamment au stade des poursuites, voire de l'enquête – dans lesquels les informations sont transmises par l'autorité judiciaire aux autorités administratives pour l'exercice de leur fonction de contrôle. Informée, l'administration peut notamment prendre les mesures conservatoires qui s'imposent pour protéger les mineurs – mais aussi les agents mis en cause – et engager, le cas échéant, une procédure disciplinaire à l'encontre des agents mis en cause.

L'objectif est de définir une obligation d'information de l'autorité judiciaire vers les autorités administratives lorsque sont en cause des infractions de violences graves ou de nature sexuelle commises sur mineurs de la part d'agents exerçant une activité professionnelle impliquant un contact habituel avec des mineurs.

L'ESSENTIEL

■ La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République consacre le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction. L'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé) est constante : en 2014-2015, ils sont 259 941, dont 151 412 dans le premier degré et 108 529 dans le second degré. C'est dans le second degré que l'évolution est la plus forte (+277 % depuis 2005).

■ Des moyens supplémentaires sont prévus pour cette rentrée 2015 : 30 nouvelles unités d'enseignement autisme en maternelle ; 350 ETP d'AESH ; 10 000 contrats supplémentaires prévus à la rentrée scolaire 2015 sur des missions d'auxiliaires de vie scolaire.

Pour accompagner la progression constante du nombre des élèves scolarisés en situation de handicap depuis 2005, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche adapte les différents dispositifs de scolarisation aux besoins des élèves tout en promouvant, à chaque fois, leur caractère inclusif.

Les dispositifs de scolarisation**Les évolutions des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)**

La révision du fonctionnement des Clis et des Ulis a été engagée afin de mettre en œuvre le principe de l'école inclusive inscrit.

Ces dispositifs, qui seront désormais tous intitulés Ulis (Ulis école, Ulis collège, Ulis lycée), sont conçus comme des dispositifs ouverts pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Leur inclusion au sein des classes ordinaires est renforcée et les troubles des apprentissages (TSLA) mieux pris en compte. La circulaire présentant le nouveau fonctionnement des Ulis paraîtra au BOEN le 27 août.

La poursuite du mouvement d'ouverture des unités d'enseignement (UE) autisme dans les écoles maternelles

Dans le cadre du troisième plan autisme et de l'application de l'instruction interministérielle en date du 13 février 2014, 30 nouvelles unités d'enseignement en maternelle sont prévues pour la rentrée 2015. Elles s'ajoutent aux 30 unités ouvertes dans les écoles maternelles dès la rentrée 2014 afin de faciliter la scolarisation des enfants présentant des troubles du spectre autistique. Ce sont à terme 100 unités d'enseignement en maternelle qui seront créées, soit une par département.

L'externalisation de 100 unités d'enseignement dans les établissements scolaires

Suite à la conférence nationale du handicap (CNH), l'externalisation de 100 unités d'enseignement est prévue pour la rentrée 2015. Pour favoriser le partenariat entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) et les établissements scolaires, une instruction a été adressée cet été aux agences régionales de santé (ARS) et aux académies proposant une convention type de partenariat.



Un parcours de formation plus inclusif

Les modalités du parcours de formation des élèves en situation de handicap précisées

Depuis 2014, plusieurs textes sont venus préciser ou moderniser les procédures et les outils destinés à permettre une meilleure évaluation des besoins des élèves en situation de handicap : rôle des acteurs, création d'outils normalisés (projet personnalisé de scolarisation - PPS, guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation - Geva-Sco), modification de la composition de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (qui comprend désormais obligatoirement un enseignant lorsqu'elle se prononce sur des questions de scolarisation). Pour accompagner ces évolutions, une circulaire de synthèse organisant le parcours des élèves en situation de handicap sera publiée avant la fin de l'année 2015.

Une évolution de la réglementation sur les aménagements d'examens

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a engagé une importante révision des textes réglementaires concernant les aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap. Un décret et une circulaire seront publiés prochainement pour simplifier les procédures d'aménagement des épreuves en organisant un calendrier de la demande et apporter des précisions sur la nature des aménagements qui peuvent être accordés, notamment en matière d'aide humaine ou d'aides techniques, et sur l'organisation des épreuves orales.

Un accompagnement professionnalisé

Les activités et missions des auxiliaires de vie scolaire (AVS)

La création des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), conformément à l'engagement du Gouvernement, a déjà permis à 5 000 personnes chargées de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée. Cela rend également possible pour les élèves, lorsque c'est souhaitable, d'être accompagnés dans la durée par la même personne.

En complément de ces personnels, plus de 48 000 contrats aidés participent à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour la rentrée 2015, 10 000 contrats supplémentaires sont prévus.

Le diplôme d'accompagnant

Le nouveau diplôme de niveau V d'accompagnant social de proximité, conçu sous la forme d'un tronc commun et de trois spécialités, fera l'objet d'une publication prochainement. La spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » permettra la professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap sur tous les temps scolaires. Les premières validations des acquis de l'expérience devraient intervenir dans le courant de l'année scolaire 2015-2016.

Le numérique au service d'une École inclusive

Le numérique offre des solutions personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, leur permettant de suivre une scolarité proche de celle des élèves ordinaires.

Des travaux engagés avec le ministère de la Culture et de la Communication devraient permettre aux élèves porteurs de Dys de bénéficier dès cette année scolaire du dispositif d'exception handicap au droit d'auteur. Par ailleurs, dans le cadre du projet Accessibilité et adaptabilité des ressources numériques pour l'École (A2RNE), le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publiera d'ici décembre 2015 des recommandations aux auteurs et aux éditeurs pour les aider à produire des ressources numériques nativement accessibles ou embarquant des fonctionnalités répondant aux besoins des élèves en situation de handicap.

La Commission multimédia continuera de soutenir des projets de production de ressources destinées spécifiquement aux élèves en situation de handicap. Pour les autres projets, une attention particulière sera portée au respect des recommandations d'accessibilité.

Enfin, parmi les propositions du Plan numérique, dont un volet porte sur l'équipement en matériels mobiles individuels, l'élaboration d'un cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile (Carmo) inclura les besoins des élèves en situation de handicap. La complémentarité des matériels avec les équipements de compensation existants y sera intégrée. De même les besoins des élèves porteurs de Dys seront pris en compte dans les futurs appels d'offres pour les banques de ressources numériques pédagogiques.

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS

L'ESSENTIEL

■ La loi de refondation de l'École de la République réaffirme sans ambiguïté la nécessité de promouvoir une école inclusive pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, l'objectif est de permettre une scolarisation en milieu ordinaire en prenant en compte les besoins spécifiques de ces élèves, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français, langue de scolarisation, et la continuité pédagogique.

Garantir le respect des principes de droit commun

L'accès à l'éducation pour tous les enfants relevant de l'obligation scolaire

L'éducation nationale œuvre à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV), conformément à l'article L.111-1 du code de l'éducation et aux engagements internationaux de la France qui garantissent à tous les enfants de six à seize ans l'accès à l'instruction dès lors qu'ils sont présents sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur situation personnelle ou leur mode de vie.

Les principes de scolarisation pour les publics allophones et itinérants

Trois circulaires fixent les principes d'organisation de la scolarité de ces élèves autour des axes suivants :

- la lutte contre les discriminations ;
- l'harmonisation des procédures d'accueil ;
- l'objectif d'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- l'apprentissage du français comme langue seconde pour les publics allophones ;
- la garantie de la continuité éducative pour les publics itinérants.

Accompagner l'inclusion dans les classes ordinaires

L'apprentissage du français, langue de scolarisation, pour les élèves allophones arrivants

La maîtrise du français, chantier prioritaire du plan de Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, constitue un enjeu déterminant pour la réussite des élèves allophones.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) permettent aux élèves concernés d'être inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français langue seconde, en fonction de leurs besoins et de leurs acquis linguistiques et langagiers.

La continuité éducative pour les enfants issus de familles itinérantes

Des mesures récentes visent à renforcer la fréquentation régulière d'un établissement scolaire par les élèves itinérants, aussi souvent que les périodes de sédentarité le permettent, notamment :

- des dispositifs de scolarisation assumant une mission de lien vers l'École et de continuité pédagogique pour les élèves en situation de grande itinérance ;
- le principe de double inscription au Cned et dans un établissement scolaire pour les élèves semi-itinérants ;
- la mise en place de médiateurs scolaires, relais entre tous les partenaires impliqués, pour accompagner les familles les plus éloignées de l'École.

Renforcer la formation des équipes pédagogiques avec l'appui des Casnav

Les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) sont des structures d'expertise académiques qui mobilisent tous les dispositifs pour organiser au mieux la scolarité des publics allophones et itinérants.

Ils veillent notamment à renforcer leur offre de formation pour permettre aux enseignants des classes ordinaires de mieux comprendre les besoins spécifiques de ces publics et d'adapter leurs pratiques pédagogiques.

L'ESSENTIEL

■ La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République pose les fondements d'une école juste, exigeante, bienveillante et inclusive.

La politique éducative sociale et de santé est pleinement impliquée dans cette refondation puisqu'elle contribue à la réussite scolaire des élèves, à la réduction des inégalités sociales et territoriales et participe à la politique globale de santé publique du pays.

■ Plusieurs évolutions importantes entreront en vigueur pendant l'année 2015-2016 pour renforcer l'action en la matière du ministère en charge de l'éducation nationale.

**Réaffirmer l'importance de la promotion de la santé :
éducation, prévention, protection**

La santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence.

Ainsi, le développement de la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer la santé et réduire les inégalités en touchant l'ensemble des enfants d'une tranche d'âge donnée, au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie pour permettre de faire des choix responsables en matière de santé.

C'est pourquoi un parcours de santé, prévu par la loi du 8 juillet 2013, sera progressivement proposé, à compter de la rentrée 2015, à chaque élève, en fonction de ses besoins. Il pourra comprendre des actions d'éducation, de prévention et de protection de la santé (dont les visites médicales et de dépistage obligatoires), qui mobiliseront l'ensemble des équipes éducatives, et pas uniquement les personnels de santé, dont l'expertise sera néanmoins essentielle. Une circulaire paraîtra prochainement pour en préciser les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Une gouvernance académique renouvelée

Le recteur élabore la politique éducative sociale et de santé académique en tenant compte des orientations générales, des priorités nationales, du contexte local et des spécificités des territoires dans le cadre de son projet académique.

Il s'appuie sur une cellule, coordonnée et pilotée par le proviseur vie scolaire (PVS) ou un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional établissements et vie scolaire (IA-IPR EVS), et réunissant, notamment, les conseillers techniques du recteur (médecin conseiller technique en charge des élèves, conseillers techniques infirmiers, de service social et chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés).

L'installation d'un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC)

L'organisation en réseaux inter-établissements ou en CESC inter-degrés permettra une déclinaison au plus près de l'élève de la politique sociale et de santé. Le conseil école-collège constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles et élémentaires et de collège.

Un CESC, dispositif opérationnel d'impulsion et d'animation en direction des écoles et des établissements d'enseignement, est mis en place dans chaque département à la rentrée 2015.



Les nouvelles missions des médecins et des infirmiers-ères de l'éducation nationale

Deux circulaires redéfiniront prochainement les missions des médecins et infirmiers-ères de l'éducation nationale, en les inscrivant dans la politique de promotion de la santé en faveur des élèves et de lutte contre les inégalités sociales. Les médecins et infirmiers-ères de l'éducation nationale contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève, dans le premier et le second degrés de leur secteur d'intervention, en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique. Ils participent aux projets d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risques menés dans les établissements. Ils prennent en compte le bien-être des élèves et participent ainsi à la construction d'une école bienveillante envers les élèves et leurs familles.

Les médecins de l'éducation nationale apportent une démarche clinique qui permet l'identification des difficultés rencontrées par les élèves, l'évaluation des situations pathologiques susceptibles d'entraver leur scolarité, notamment en cas de troubles des apprentissages et/ou des comportements, afin d'assurer l'orientation et la prise en charge adaptée, ainsi que le suivi en milieu scolaire.

Les attributions des infirmiers-ères sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs ainsi que la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé.

Des visites médicales et de dépistage obligatoires

L'élève bénéficiera de visites médicales et de dépistage obligatoires, prévues à l'article L. 541-1 du code de l'éducation, dont la périodicité et le contenu seront fixés par arrêté afin de rendre plus effective que par le passé la réalisation de ces visites :

- la visite médicale de la sixième année, au début de la scolarité obligatoire, est réalisée par un médecin en raison notamment de l'importance de la détection des troubles spécifiques des apprentissages et de situations de handicap ;
- la visite de dépistage de la douzième année est réalisée par un-e infirmier-ère de l'éducation nationale qui, dans le cadre de ses missions, pourra, par exemple, répondre à des demandes spécifiques d'élèves au moment de leur puberté.

Si ces deux visites sont des moments clés, il n'en demeure pas moins que l'élève peut être vu par le ou la médecin et l'infirmier-ère à d'autres occasions de son parcours scolaire.

Des partenariats institutionnels actifs

La politique éducative sociale et de santé est aussi en cohérence avec d'autres politiques publiques – santé, sociale, familiale, ville.

La politique éducative sociale et de santé s'articule en particulier avec la stratégie nationale de santé (SNS) par la prise en compte de l'ensemble des déterminants de santé (individuels, sociaux et comportementaux) – concernant l'alimentation, l'activité physique, l'éducation à la sexualité, la prévention des conduites à risques, en particulier des conduites addictives –, des besoins de santé identifiés des élèves (y compris la santé mentale), mais également de la dimension de la citoyenneté (respect de soi et des autres, gestes qui sauvent).

À compter de la rentrée 2015, une priorité sera donnée à l'éducation à l'alimentation (article L312-17-3 du code de l'éducation). Un portail de ressources en ligne, mettant à disposition des équipes pédagogiques et éducatives un ensemble d'outils qui appréhendent l'alimentation dans sa globalité et sa diversité, sera créé en septembre 2015.

Dans un très grand nombre d'académies, la politique académique de santé en faveur des élèves est conduite en partenariat avec les agences régionales de santé (ARS), les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) ainsi que les collectivités territoriales et les partenaires associatifs.

L'ESSENTIEL

■ Parce que l'éducation au développement durable fait partie des missions de l'École de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité, le 4 février 2015, que l'ensemble de la communauté éducative puisse s'engager, avec ses partenaires, dans une démarche d'éducation au développement durable, en particulier durant l'année scolaire 2015-2016 qui verra se tenir la conférence Paris Climat 2015 (COP 21).

■ Donner les moyens aux élèves et aux adultes autour d'eux d'apprendre à respecter l'environnement, c'est leur apprendre à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres. Bâtir des projets communs autour de l'environnement, notamment à l'école, au collège et au lycée, c'est faire vivre de manière concrète les valeurs de la République chères à l'École et montrer aux jeunes qu'ils sont capables de s'engager ensemble dans un projet.

■ Avec 12,3 millions d'élèves, 840 000 enseignants, l'éducation nationale est un levier majeur pour faire évoluer les comportements, réussir le pari de la transition énergétique et former à une citoyenneté respectueuse de l'environnement.

**L'éducation au développement durable, désormais portée
par l'ensemble du système éducatif****Par les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège**

Les propositions du Conseil supérieur des programmes, qui ont fait l'objet d'une large consultation et sont en train d'être ajustées, intègrent pleinement les thèmes et les problématiques du développement durable dans l'ensemble des disciplines scolaires.

Avancée majeure : la réforme du collège permet par ailleurs la création de l'enseignement pratique interdisciplinaire « transition écologique et développement durable ». Cet enseignement comme les nouveaux programmes seront mis en œuvre à la rentrée 2016.

Par la formation des enseignants

La formation des enseignants prend en compte ces enjeux, notamment grâce au forum national de l'éducation au développement durable qui forme chaque année de nombreux enseignants, et aux plans académiques de formation, ainsi que par le travail effectué dans les Espé.

Par les projets d'école ou d'établissement scolaire

La ministre a pris un engagement fort : celui que d'ici 2020, toutes les écoles, tous les collèges et les lycées technologiques et professionnels intègrent le développement durable dans leur projet d'école ou d'établissement. Chaque académie est par ailleurs invitée à doubler le nombre d'établissements labellisés en « démarche globale de développement durable » (« E3D »).

Donner une dimension concrète à l'éducation au développement durable dans chaque école, chaque collège et chaque lycée, dès cette rentrée scolaire

La nouveauté de cette rentrée : la généralisation des éco-délégués dans tous les collèges et lycées

Parce que la formation par les pairs a fait ses preuves là où elle a été mise en place, dès cette rentrée, l'élection d'éco-délégués est généralisée à tous les collèges et les lycées. Ces délégués de classe spécialisés dans le développement durable auront pour mission de sensibiliser leurs camarades et de proposer des projets à leur établissement.

Une école, un coin nature

Dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à disposition des écoles pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtels à insectes, mares pédagogiques, etc.).

L'École se mobilise pour la COP 21

Des simulations de COP 21 dans tous les collèges et lycées, outil pédagogique pour comprendre le changement climatique

Dès septembre 2015, l'École se mobilisera massivement pour l'accueil de Paris Climat 2015-COP 21. Dans toutes les académies, des simulations de négociations internationales sur le changement climatique seront mises en œuvre dans les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels.

La première édition de la « Semaine du climat » et l'organisation de débats avec les élèves

Par sa circulaire du 4 février 2015 relative à l'éducation au développement durable, la ministre a créé une « Semaine du climat » pour mobiliser chaque année l'ensemble des écoles, collèges et lycées autour des enjeux liés au changement climatique. À cette occasion, des débats sur les enjeux du changement climatique seront organisés dans de nombreux établissements et écoles, avec les acteurs territoriaux, durant la semaine du 5 octobre.

Une École ouverte sur ses partenaires

De nombreuses opérations seront organisées en partenariat, comme le « Train du climat », avec la SNCF, et l'opération « #maplanète2050 », avec France Info, le webdoc « Alimentation et changement climatique » avec la fondation Goodplanet et des débats dans les académies avec Luc Jacquet, réalisateur du film « La Glace et le ciel ».

Pendant la COP, des milliers d'élèves mobilisés dans toute la France

Durant la COP, des classes se rendront au « Village de la COP » afin d'exposer et de partager leurs projets pédagogiques sur le développement durable et le changement climatique. Une journée thématique (*thematic day*) organisée par le ministère et associant des États étrangers sera dédiée à l'éducation à l'environnement et au développement durable.



www.cop21.gouv.fr/fr



[facebook.com/COP21fr](https://www.facebook.com/COP21fr)



[@COP21](https://twitter.com/COP21)

[#COP21](https://twitter.com/COP21) [#Paris2015](https://twitter.com/Paris2015)



Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE